

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT - IGAD

2020



STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'IGAD

Matrice de mise en œuvre



CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le contenu et les opinions exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Les désignations employées et le matériel présenté dans ce document n'impliquent en aucun cas une quelconque opinion de la part de l'IGAD concernant le statut légal ou le stade de développement d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une région ou des autorités locales ; ou concernant le tracé des frontières. Par conséquent, les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur (s) et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques de l'IGAD.

Cet ouvrage peut être reproduit intégralement ou partiellement et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives et non lucratives sans l'autorisation du détenteur de droits d'auteur, sous réserve que la source soit dûment mentionnée. L'IGAD apprécierait de recevoir une copie de toute publication qui utilise cet ouvrage comme source.

La reproduction de cette publication à des fins lucratives ou commerciales, est interdite sans l'accord écrit préalable de l'IGAD.

© IGAD, 2020

COORDONNÉES

Mr. Anthony Awira
Division de la planification, de la coordination et des partenariats
Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)
Avenue George Clemenceau
BP 2653 Djibouti
Email: anthony.awira@igad.int

THIS REPORT WAS PUBLISHED BY

Information and Documentation Section of IGAD Secretariat
Email: info@igad.int

ISBN: 978-87-971254-7-2

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT - IGAD

2020



STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'IGAD

Matrice de mise en œuvre



TABLES DES MATIÈRES

I. AVANT-PROPOS	VII
II. REMERCIEMENTS	IX
LISTE DES ABREVIATIONS	X
SOMMAIRE	XII
PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE	1
1.0 HISTORIQUE ET CONTEXTE DE L'IGAD	1
1.1 Géographie de la région	1
1.2 Statut socio-économique de la région	2
1.3 Visualiser l'avenir de l'IGAD – Vision 2050 de l'IGAD	2
1.4 Vision et mission de l'IGAD	5
1.4.1 Valeurs fondamentales	6
1.4.2 Les piliers thématiques stratégiques	6
2.0 ANALYSE DE LA SITUATION DE LA STRATÉGIE	7
2.1 Forces	7
2.2 Faiblesses	9
2.3 Menaces et défis	9
2.4 Opportunités	11
2.5 Objectifs stratégiques de développement pour les cinq prochaines années (2021-2025)	13
DEUXIÈME PARTIE : STRATEGIE DE L'IGAD	15
3.0 INTRODUCTION	16
3.1 Pilier 1 : Développement de l'agriculture, gestion des ressources naturelles, protection de l'environnement, variabilité/changement climatique et gestion des risques de catastrophe	17
3.1.1 Secteur 1.1: Agriculture, élevage et économie bleue	20
3.1.2 Secteur 1.2: Gouvernance foncière	21
3.1.3 Secteur 1.3: Gestion des ressources naturelles	23
3.1.4 Secteur 1.4: Protection de l'environnement	24
3.1.5 Secteur 1.5: Variabilité, prédiction et changement climatiques	25
3.1.6 Secteur 1.6: Gestion des risques de catastrophes	26
3.2 Pilier 2 : Coopération et intégration économiques régionales	28
3.2.1 Secteur 2.1: Commerce, industrie et tourisme	31
3.2.2 Secteur 2.2: Développement des infrastructures	32



3.3	Pilier 3 : Développement social	33
3.3.1	Secteur 3.1: Santé	36
3.3.2	Secteur 3.2: Migration et déplacement	37
3.3.3	Secteur 3.3: Education, sciences, technologies et innovation (ESTI)	38
3.3.4	Secteur 3.4: Emploi	39
3.3.5	Secteur 3.5: Jeunesse, sports et culture	40
3.4	Pilier 4 : Paix et sécurité	41
3.4.1	Secteur 4.1: Prévention, gestion et résolution des conflits (CPMR)	44
3.4.2	Secteur 4.2: Sécurité transnationale	45
3.4.3	Secteur 4.3: Mer Rouge et golfe d'Aden	46
3.4.4	Secteur 4.4: Gouvernance, État de droit, démocratie et droits de l'homme	46
3.4.5	Secteur 4.5: Partenariats, coordination et collaboration pour la paix et la sécurité	47
3.5	Services de développement organisationnel	48
3.5.1	Secteur 5.1: Renforcement des systèmes et des processus	50
3.5.2	Secteur 5.2: Renforcement des capacités internes	51
3.5.3	Secteur 5.3: Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes	52
	PARTIES III : MODALITES DE MISE EN OEUVRE	70
4.0	DISPOSITIFS DE FINANCEMENT	71
4.1	Sources actuelles de financement de l'IGAD	71
4.2	Nouvelles approches pour la mobilisation des ressources	72
5.0	DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS	73
5.1	La structure de gouvernance de l'IGAD	73
5.2	Structure organisationnelle	74
5.3	Approche des programmes	74
5.4	Coordination et collaboration	76
5.4.1	Coordination et collaboration inter- et intra-départementale	76
5.5	Stratégie de communication et visibilité	77
5.6	Statistiques de l'IGAD	78
5.7	Gestion des risques	79
6.0	PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	80



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E)	54
TABLEAU 2: PROGRAMMES ET FINANCEMENT REQUIS (EN USD)	72
TABLEAU 3: FONCTIONS DE GOUVERNANCE DE L'IGAD	74

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: PHASES DE LA VISION 2050	4
FIGURE 2: IGAD VISION 2050 INTERACTIONS DE HAUT NIVEAU AVEC L'UA 2063 ET LES ODD 2030	16
FIGURE 3: STRUCTURE DE LA STRATEGIE 2021-2025	17
FIGURE 4: LES ORGANES DIRECTEURS DE L'IGAD	74
FIGURE 5: MODELE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PLAN STRATEGIQUE 2021-2025 DE L'IGAD	76

I. AVANT-PROPOS



S.E. Workneh Gebeyehu
Secrétaire exécutif de l'IGAD

La stratégie de l'IGAD 2021-2025 est unique. Elle s'inscrit dans la Vision 2050 de la région. Cette stratégie est la première d'une série de six stratégies qui tendent ensemble à fixer un cap à la Vision 2050 de l'IGAD pour les 30 prochaines années. Comme les stratégies qui l'ont précédée, la stratégie régionale (SR) repose sur l'objectif ultime visant à renforcer et à accélérer l'intégration régionale et la coopération transfrontalière entre les États membres, conformément à l'article 7 de l'Accord portant création de l'IGAD. En tant que partenaire clé dans la poursuite et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA, et conformément à l'engagement des États membres de l'IGAD envers les Objectifs de développement durable (ODD) 2030, le Document de stratégie régionale (DSR) est aligné sur ces cadres de développement ainsi que sur d'autres cadres de développement sectoriels régionaux, continentaux et mondiaux.

Le DSR 2021-2025 s'appuie sur les progrès réalisés dans le cadre des DSR précédents. Il est également guidé par l'évaluation de l'état de la région menée en 2019. L'évaluation montre des résultats mitigés, avec des progrès importants enregistrés dans des indicateurs clés tels que l'agriculture, le développement social, la paix et la sécurité. La consolidation de la paix dans la région, associée à des progrès remarquables en matière d'intégration et de coopération régionales constituent des éléments propices au développement. Dans l'ensemble, la région maintient le processus sur la bonne voie en ce qui concerne les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD 2030, bien qu'il existe des disparités entre les zones géographiques et les populations. Le défi mondial posé par la COVID-19, les aléas liés au changement climatique et les enjeux géopolitiques actuels pourraient toutefois avoir un impact sur le rythme de nos réussites et compromettre certains résultats déjà obtenus.

La stratégie a été formulée grâce à une approche fortement participative entre le consultant, les États membres et le personnel de l'IGAD. Elle donne la priorité aux interventions visant à réduire la pauvreté, à instaurer une paix durable et à assurer l'égalité entre les sexes par le biais de processus démocratiques. Les domaines thématiques du DSR 2021-2025 ont quatre piliers stratégiques et un certain nombre de programmes phares conçus pour avoir un impact catalyseur positif sur le développement. Les objectifs stratégiques de développement (OSD) dans le cadre de ces piliers sont les suivants :

- I. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région ;
- II. Améliorer la gestion durable des ressources naturelles, l'environnement et renforcer la résilience aux catastrophes et à la variabilité/au changement climatique ;
- III. Développer un marché régional unifié avec des infrastructures et une connectivité étendues ;
- IV. Améliorer le bien-être social et la productivité humaine pour un développement inclusif

V. Renforcer les capacités de transformation pour l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

La stratégie insufflé une nouvelle orientation axée sur les résultats. Nous allons suivre les performances au niveau des produits et des résultats dans tous les programmes et piliers afin de contrôler les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du présent DSR.

Au niveau programmatique, les initiatives de résilience devront s'appuyer sur des plateformes IDDRISI renforcées. Cela permettra de renforcer la coopération interétatique lors de la mise en œuvre, d'étendre les interventions transfrontalières pour le développement et des technologies et des innovations de résilience ainsi que les modèles de facilitation dans tous les secteurs de l'IGAD. En s'appuyant sur l'évolution positive des performances économiques de la dernière décennie, les interventions prioritaires des cinq prochaines années seront axées sur la transformation structurelle basée sur les ressources par le biais de la science, de la technologie et du secteur manufacturier innovant à valeur ajoutée. Ceux-ci permettront à leur tour de maximiser l'exploitation des abondantes ressources naturelles par la création de valeur ajoutée. Parmi les principales interventions, citons la diversification, la commercialisation et l'expansion des économies vertes et bleues résilientes, de l'utilisation durable des ressources naturelles dans tous les secteurs de l'économie, avec un soutien à la recherche, à l'innovation et au développement du capital humain, des réformes juridiques et réglementaires pour une production et une productivité accrues dans une société en paix.

Par conséquent, l'IGAD va renforcer ses éléments déterminants et de nature transversale que sont les services organisationnels du fait qu'ils soutiennent directement l'exécution du mandat de l'IGAD à travers ses programmes et projets au niveau régional et national. Cela impliquera une modernisation technologique et la numérisation des systèmes et processus en ligne pour faciliter la gestion et le suivi, l'accès à l'information par les différentes parties prenantes ; améliorer l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre ; renforcer les capacités statistiques et de recherche. Cet engagement se reflète dans les principes de l'IGAD ainsi que dans les valeurs fondamentales nouvellement introduites.

Je vais continuer sans relâche et en partenariat avec d'autres acteurs clés à aider les États membres à renforcer les capacités requises à différents niveaux pour mettre en œuvre les divers programmes qui visent à renforcer la résilience des groupes vulnérables dans nos sociétés.

II. REMERCIEMENTS

La fraternité de l'IGAD saisit cette occasion pour féliciter le Secrétaire exécutif, Dr. Workneh Gebeyehu, pour la clairvoyance dont il a fait preuve en réaffirmant le rôle unique de l'IGAD dans le programme d'intégration régionale de l'UA tout en mettant en perspective son mandat sur des initiatives mondiales. Grâce à sa participation personnelle aux réunions préparatoires lors de divers séminaires, le Dr Gebeyehu a façonné l'orientation des concepts pris en compte dans l'élaboration de la stratégie 2021-2025.

La Stratégie régionale de l'IGAD et la Matrice de mise en œuvre 2021-2025 constituent le résultat d'efforts concertés de nombreux experts du Secrétariat de l'IGAD, des institutions spécialisées, des États membres et d'autres parties prenantes.

Le suivi et la coordination techniques au niveau général ont été rendues possibles grâce au travail acharné et au leadership de M. Ahmed Yunis Habbane, directeur de la planification, de la coordination et des partenariats (PCPD), assisté de Mme Rachel Mbaria (gestion du contenu), M. Anthony Awira (gestion du contenu), Dr Tesfaye Beshah (examen par les pairs), Christine Bukania (examen par les pairs), Dr John Kabayo (examen par les pairs) et M. Ketema Kebebew (examen par les pairs) et nous leur en sommes reconnaissants.

Le Comité de préparation de la stratégie de l'IGAD (SPC), présidé par le directeur du PCP, a fourni des conseils techniques sectoriels et un contrôle de qualité pendant la rédaction de la stratégie par une équipe de consultants externes. Le PCP était composé du Dr Eshete Dejene, du Dr Ameha Sebsibe, de M. Daher Elmi, de M. Zachary Atheru, du Dr Mohamed Elduma, de M. Joseph Rwanshote, de Mme Legawork Assefa et de M. Mubarak Mabuza et nous les remercions tous.

Nous remercions en particulier le Comité de direction de l'IGAD, qui a fourni une direction et une orientation stratégiques, ainsi qu'à toutes les divisions et institutions spécialisées de l'IGAD pour leur participation active et leur engagement tout au long du processus d'élaboration.

Nous exprimons également notre gratitude aux États membres de l'IGAD qui ont apporté une contribution inestimable aux documents stratégiques : Djibouti, Éthiopie, Kenya, Somalie, Sud Soudan, Soudan et Ouganda.

Le Secrétariat de l'IGAD voudrait également remercier et exprimer sa sincère gratitude pour le soutien financier et technique de l'Agence de Développement de l'Union Africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD) dans l'élaboration de ce document stratégique. Nous tenons en particulier à remercier S.E. Dr Ibrahim Assane Mayaki, directeur général de l'AUDA-NEPAD, Mme Estherine Fotabong, directrice de la planification des programmes et de l'innovation, ainsi que Dr Hamady Diop, M. Bob Kalanzi, M. Kwame Ababio, qui ont apporté un soutien inestimable tout au long du processus.

En outre, le Secrétariat de l'IGAD exprime sa gratitude à la contribution financière des partenaires du PISA/JFA (Finlande, Norvège et Suisse) dans le processus d'élaboration de la stratégie.

Nous témoignons une gratitude particulière au Comité des ambassadeurs de l'IGAD qui a approuvé la nouvelle stratégie qui permettra de renforcer les capacités régionales transformatrices pour le développement durable, la résilience, la stabilité, l'accélération de l'intégration régionale et la coopération transfrontalière entre les États membres.

LISTE DES ABBREVIATIONS

AED	Division de l'agriculture et de l'environnement
AIDI	Indice de développement des infrastructures en Afrique
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
AU2063	Agenda 2030 de l'Union africaine
CdP	Communauté de pratique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEA	Communauté Économique Africaine
CER	Communauté économique régionale
CESA	Stratégie continentale en matière d'éducation en Afrique
CEWARN	Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits
CEWERU	Unité d'alerte précoce et de réaction aux conflits
COVID19	Maladie à coronavirus
CVE	Lutte contre l'extrémisme violent
EB	Économie bleue
EEE	Évolutif, Émergent et Existant
EEE-TSTs	Menaces transnationales de sécurité émergentes, évolutives et existantes
EFA	Education pour tous
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EGNOS	Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire
ENACTS	Initiative pour l'amélioration des services climatiques nationaux
ESTI	Education, sciences, technologies et innovation
FOCAC	Forum pour la coopération sino-africaine
FSNWG	Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition
GEWE	Egalité des sexes et autonomisation des femmes
GRC	Gestion des risques de catastrophe
HAWEN	Réseau de la faune de la Corne de l'Afrique
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HOAI	Initiative pour la Corne de l'Afrique
ICEPCVE	Prévention et lutte contre l'extrémisme violent
ICPAC	Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD
ICPALD	Centre pour le développement pastoral et de l'élevage de l'IGAD
IDDRISI	Initiative de l'IGAD pour la résilience à la sécheresse et sa durabilité
IDE	Investissements directs étrangers
IDRF	Fonds de réponse aux catastrophes de l'IGAD
IFRAH	Centre d'analyse de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience de l'IGAD
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
INR	Institut national de recherche
IRAPP	Programme de Partenariat Régional sur le VIH/SIDA de l'IGAD
IRIMP	Plan directeur régional de l'IGAD sur les infrastructures
ISAP	Plan d'action pour le renforcement des institutions
ISSP	Programme du secteur de la sécurité de l'IGAD
ITFE	Amélioration de l'environnement de la facilitation du commerce
LAPSSET	Corridor de transport Port Lamu Sud Soudan Ethiopie
MOFA	Ministère des Affaires Etrangères
MSME	Micro, petites et moyennes entreprises

MTSP	Plan stratégique à moyen terme
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NRI	Instituts nationaux de recherche
ODA	Aide publique au développement
OSBP	Poste frontalier à guichet unique
OSC	Organisations de la société civile
OSESS	Bureau de l'envoyé spécial de l'IGAD pour le Sud-Soudan
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PDI	Personnes déplacées internes
PESTLE	Politique, économique, social, technologique, environnemental et juridique
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
PME	Petites et moyennes entreprises
POS	Procédures opératoires standard
PPP	Promotion des partenariats public - privé
PTM	Populations transfrontalières mobiles
R&D	Recherche et Développement
RBM	Gestion axée sur les résultats
RECI	Coopération et intégration économiques régionales
RFCS	Cadre régional pour les services climatiques
RQF	Cadre régional de l'IGAD pour les qualifications
RQF	Cadre régional de l'IGAD pour les qualifications
RRC	Réduction des risques de catastrophe
RTGoNU	Gouvernement d'union nationale de transition
S&E	Suivi et Evaluation
SDG 2030	Objectifs de développement durable 2030 de l'ONU
SE	Secrétaire exécutif
SIG	Système d'information de gestion
SMI	Santé maternelle et infantile
SR	Santé reproductive
SSP	Programme du secteur de la sécurité
STISA	Stratégie de l'UA pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique
STMP	Plan directeur pour un tourisme durable
SWOT	Forces, faiblesses, possibilités et menaces
TAD	Maladies animales transfrontalières
TASA	Terres arides et semi-arides
TB	Tuberculose
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICAD	Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
TNS	Taux net de scolarisation
TOC	Criminalité transnationale organisée
TST	Menaces transnationales liées à la sécurité
TWG	Groupes de travail techniques
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNSC	Conseil de sécurité des Nations unies
UNSCR	Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
ZLEC	Zone de libre-échange continentale
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine



SOMMAIRE

Conformément à l'article 7 de l'Accord portant création de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la stratégie 2021-2025 de l'IGAD est ancrée dans le but et l'objectif primordial de construire et d'accélérer l'intégration régionale et la coopération transfrontalière entre les États membres. Elle vise à assurer la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement et la gestion de la variabilité du changement climatique ; la coopération économique, l'intégration régionale et le développement social ; et la paix, la sécurité et les affaires humanitaires. Depuis sa création, le programme de développement de l'IGAD est articulé globalement à travers sa Vision 2050 qui est alignée sur l'Agenda 2063 de l'UA, les ODD et d'autres traités et conventions internationaux. La programmation des interventions prioritaires de l'IGAD a pris en compte les aspirations des États membres.

L'IGAD a pour objectif ultime de réaliser l'intégration économique et le développement durable de la région, à lutter contre la pauvreté, à promouvoir la paix et l'égalité homme-femme par le biais de processus démocratiques.

Vision : Une région résiliente, en paix, prospère et intégrée où les citoyens jouissent d'une qualité de vie élevée.

Mission : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales afin d'ajouter de la valeur aux efforts des États membres dans la réalisation de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Objectif : Transformation vers le développement durable, la résilience et la stabilité dans la région de l'IGAD.

Thème : Capacités régionales transformatrices pour le développement durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES

- I. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.
- II. Améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et renforcer la résilience aux catastrophes et au changement/à la variabilité climatique.
- III. Développer un marché régional unifié avec des infrastructures et une connectivité étendues.
- IV. Améliorer le bien-être social et la productivité humaine pour un développement inclusif dans la région.
- V. Renforcer les capacités de transformation pour l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité.
- VI. Renforcer la capacité institutionnelle de l'IGAD à remplir son mandat de manière efficace et efficiente.

CONTEXTE ET ORIENTATION STRATÉGIQUE

La stratégie de l'IGAD 2021-2025 définit le cadre stratégique des interventions prioritaires au cours des cinq premières années de la mise en œuvre de la vision 2050 de l'IGAD. Elle s'appuie sur un certain nombre de programmes en cours établis pour mettre en place des écosystèmes résilients et renforcer la croissance économique. Les programmes comprennent Initiative de l'IGAD pour la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI), le Pacte régional du PDDAA, le programme d'action pour le renforcement institutionnel (ISAP), l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire, les ressources naturelles et la protection de l'environnement, la coopération et l'intégration économiques régionales, le développement social, la paix et la sécurité, les questions de genre, et d'autres stratégies et documents d'orientation qui soutiennent les programmes régionaux de l'IGAD. Les principaux domaines d'intervention de la présente stratégie 2021-2025 sont la sécurité alimentaire, du développement socio-économique, de l'utilisation durable des ressources transfrontalières, de la paix et de la sécurité. En outre, un certain nombre d'interventions ont été décrites dans le cadre des services de développement organisationnel. Ces domaines d'intervention vont permettre à l'IGAD de mettre en œuvre les interventions proposées dans les piliers respectifs.

1) SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES

Le pilier économique de la région est basé sur les ressources naturelles et environnementales, l'agriculture étant le socle de l'économie régionale. Cependant, le succès de l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire dépend de la qualité et de l'état de l'environnement, des conditions climatiques et de la gestion durable des ressources naturelles qui doivent être favorables.

Ce qui signifie que la revitalisation et la transformation du secteur agricole est une condition préalable pour parvenir à une croissance forte et durable, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire dans la région de l'IGAD. La sécurité alimentaire et la nutrition, en tant que domaine prioritaire, continuent de bénéficier du soutien de plusieurs politiques, stratégies et cadres régionaux pertinents. Cela contribue grandement à soutenir les efforts des États membres en vue d'améliorer la production et la productivité, et les moyens de subsistance des segments vulnérables de la population.

La stratégie quinquennale définit le cadre transfrontalier comme étant le principal domaine prioritaire pour soutenir l'élevage, les pratiques de gestion post-récolte, le développement du secteur de la pêche, l'exploitation des ressources en eau pour l'irrigation, l'utilisation animale et humaine, et la mise à profit des économies bleue et verte. L'amélioration des questions de gouvernance foncière et la restauration des terres dégradées grâce à l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles permettront non seulement l'augmentation de la production alimentaire mais aussi de renforcer la résilience aux catastrophes et aux variations du changement climatique et d'élargir l'accès à une énergie verte sûre. La recherche appliquée sur les terres sèches, accompagnée de l'adoption de technologies appropriées, crée des opportunités supplémentaires d'exploitation des cultures sur les terres sèches à des fins alimentaires et commerciales.

Malgré le potentiel économique considérable de l'IGAD et les richesses naturelles, les États membres de la région demeurent économiquement sous-développée. C'est dans ce contexte que la stratégie s'appuie sur les initiatives transfrontalières/bilatérales dans les domaines du

commerce du bétail, des programmes transfrontaliers de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et de la gestion du changement climatique. Par conséquent, l'IGAD a développé des interventions prioritaires qui sont ancrées sur le développement et l'harmonisation des politiques et des stratégies liées à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, au changement climatique, à la gestion des risques de catastrophes, à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles, y compris l'accès à l'énergie propre. Il s'agit de protéger, de restaurer et de promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, et l'arrêt et l'inversion de la dégradation des terres et de la perte de la biodiversité. De ce fait, garantir des économies et des collectivités résilientes au climat et durables du point de vue environnemental. La recherche supplémentaire sur l'atténuation des risques climatiques comprend la génération et la disponibilité accrue, l'accès et l'utilisation de données et d'informations pour guider la gestion des risques de catastrophe et renforcer la préparation, l'atténuation et la résilience aux catastrophes dans la région de l'IGAD. Les approches qui ont fonctionné jusqu'à présent pour exploiter les ressources transfrontalières comprennent une participation des communautés et l'application de protocoles transfrontaliers pour une utilisation efficace de ces ressources.

2) DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE, INTÉGRATION ET COOPÉRATION RÉGIONALES

La région de l'IGAD a enregistré une croissance économique régulière. Si tout se passe bien, la région a sans aucun doute le potentiel d'accélérer et de stimuler un développement social et humain plus large. Les nouvelles opportunités découlant de la transformation numérique, du dividende démographique, des énergies renouvelables à faible coût, de la transition verte et d'une économie à faible émission de carbone, bleue et circulaire peuvent stimuler grandement l'économie de la région.

Malgré ces progrès significatifs réalisés en matière de croissance économique, la région reste fragile et instable, et particulièrement vulnérable aux chocs occasionnés par les conflits et l'insécurité, le climat et les turbulences économiques. Ces chocs ont un impact négatif sur les moyens de subsistance des communautés de la région et freinent la réduction de la pauvreté. L'intégration du développement social est en tête de l'agenda de l'IGAD afin de renforcer et de soutenir la croissance à long terme. En particulier, l'expansion des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) pour le développement de diverses compétences est essentielle pour développer l'emploi au niveau intermédiaire et stimuler l'industrialisation.

(i) Développement social

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie des populations de la région, en vue de la prospérité, l'IGAD continue de mettre en œuvre des politiques communes. Ces politiques visent à améliorer le développement social et favoriser les mécanismes régionaux intégrés, par le biais du programme de développement social de l'IGAD. Les domaines d'interventions stratégiques sont centrés sur la santé, la nutrition, l'éducation, la politique démographique, la migration, l'emploi, la protection sociale, la jeunesse, la culture et les sports. Le programme accorde une attention particulière aux jeunes, aux enfants, aux femmes et aux autres groupes de population vulnérables.

Pour compléter ces initiatives, les États membres sont fermement engagés dans des programmes de développement qui assurent l'égalité sociale, renforcent l'éducation et les cadres politiques en

matière de STI. Cela permettra d'élargir les possibilités d'emploi tout en tirant parti de la culture et du sport dans le cadre de l'autonomisation économique. Néanmoins, il subsiste un certain nombre de groupes vulnérables, notamment les pauvres, les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que les personnes handicapées, pour lesquels une intervention directe est nécessaire. Bien que ces groupes vulnérables aient déjà bénéficié de programmes de protection sociale intégrés dans les systèmes de prestation nationaux, l'IGAD et d'autres agences humanitaires sont parfois intervenues pour répondre aux besoins les plus urgents des populations touchées. Plus important encore, l'IGAD s'est engagée à mettre en place des solutions durables pour les déplacements forcés en renforçant les mécanismes d'alerte précoce et en facilitant une migration sûre, ordonnée et régulière.

En améliorant le bien-être social et la productivité humaine pour un développement inclusif dans la région de l'IGAD, la stratégie prévoit de soutenir les efforts des autorités sanitaires nationales dans le renforcement des systèmes de santé. L'accent sera mis sur les systèmes de santé dans les zones transfrontalières et les zones de réfugiés, tout en améliorant la prévention, le contrôle, la prise en charge et le traitement des maladies, y compris la conformité aux normes et directives médicales harmonisées. Les effets combinés de ces interventions contribuent à créer les conditions et un capital humain pour la création d'emplois décents.

(ii) Intégration et coopération régionales

Le rôle stratégique central de l'IGAD est de promouvoir la coopération et l'intégration régionales entre ses États membres dans le but d'améliorer le bien-être de tous les citoyens. Pour y parvenir, l'IGAD agit par l'intermédiaire de deux secteurs : le commerce, l'industrie et le tourisme, et le développement des infrastructures. Dans le contexte du commerce, l'IGAD reste engagée dans



l'unification de la région au sein du continent et dans la participation à l'arène mondiale. La ZLECA, à laquelle l'IGAD et ses membres sont parties, offre potentiellement des opportunités substantielles pour le commerce, l'investissement et le tourisme. Cela complète les possibilités d'accès aux marchés multiples, inter et intra-REC, qui n'ont pas été pleinement utilisées dans la région de l'IGAD et sur le continent africain. L'exploitation de ces opportunités est liée à une plus grande harmonisation des différents codes commerciaux clés. Ces codes comprennent les synergies dans les différents plans directeurs, et une meilleure connectivité des infrastructures.

Les principaux facilitateurs de l'approfondissement de l'intégration régionale sont les politiques régionales, l'industrialisation et le développement des services ainsi que les infrastructures transfrontalières. Les autres facilitateurs sont les infrastructures de transport régionales efficaces basées sur des corridors avec des réseaux intra/inter-CER et continentaux (PIDA, HOAI) avec une connectivité mondiale ; la production d'énergie propre et les interconnexions pour faciliter le commerce transfrontalier de l'énergie, la connectivité terrestre à large bande des TIC et les infrastructures de cybersécurité, les dispositions institutionnelles, notamment la création d'associations de camionneurs et d'entreprises, et les mécanismes de financement innovants.

Le cadre de la ZLECA sur l'accès au marché s'engage à faciliter l'expansion des activités industrielles en s'appuyant sur la compétitivité des infrastructures de transport existantes et des services connexes dans la région. En outre, la complémentarité des politiques régionales et continentales proposées dans le cadre de la ZLEC sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services devrait permettre de diversifier la base socio-économique du continent. La région de l'IGAD devrait bénéficier des opportunités plus larges découlant de la ZLEC, sous la forme d'un développement des infrastructures, du commerce et de la transformation technologique.

3) PAIX ET SÉCURITÉ

Considérée comme une condition préalable au développement économique et à l'intégration régionale, l'IGAD reste déterminée à renforcer la paix et la sécurité dans la région. D'autre part, la région s'est engagée à promouvoir l'avènement de sociétés en paix et inclusives pour un développement durable. Ceci est conforme aux aspirations nationales et mondiales. L'IGAD continuera à rechercher une paix, une sécurité et une stabilité durables dans le cadre des différents engagements contenus dans l'Agenda 2063 de l'UA et dans l'objectif de développement durable 2030 des Nations unies.

À ce titre, l'IGAD envisage de faire face aux menaces à la sécurité nationale et régionale par la prévention, la gestion et la résolution des conflits, le renforcement de la coopération et de la coordination régionales contre les menaces existantes, en évolution et émergentes. Cependant, les menaces de sécurité transnationales nécessitent des partenariats extrarégionaux, bilatéraux ou multilatéraux, pour gérer ces formes d'insécurité.

Pour y parvenir, un certain nombre d'interventions prioritaires doivent être formulées et mises en œuvre. Ces interventions sont notamment le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données pour l'alerte précoce des conflits et les actions de réponse rapide ; le renforcement des capacités de l'IGAD en matière de diplomatie préventive, de médiation et de consolidation de la paix pour une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région ; aider les États membres qui sortent d'un conflit à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des programmes de consolidation de la paix après un conflit, conformément au cadre stratégique de l'UA en matière de RDPC ; renforcer les capacités de prévision, de prévention,

de réponse et d'adaptation de l'IGAD ainsi que de ses États membres afin de faire face aux menaces de sécurité transnationales. ; et promouvoir l'engagement de l'IGAD dans la mer Rouge et le golfe d'Aden pour une meilleure coopération et des actions collectives. Le succès de ces interventions dépend du renforcement des capacités tant au niveau du Secrétariat de l'IGAD que dans les États membres pour gérer les différentes formes de menaces à la sécurité.

4) CATALYSEURS

Le principal catalyseur de l'intégration régionale de l'IGAD est l'ensemble des services organisationnels. Ils permettent à l'IGAD de remplir son mandat de coopération et d'intégration régionale de manière efficace et efficiente. Les services sont de nature transversale et soutiennent l'exécution des programmes et des projets de l'IGAD aux niveaux régional et national. Il s'agit notamment des technologies de l'information et de la communication, des systèmes de développement des ressources humaines, des systèmes financiers et comptables, des systèmes de budgétisation et de production de rapports, des systèmes de gestion des risques et d'audit, du système juridique, des assurances qualité et des procédures standard, du système de passation des marchés, des systèmes de communication et de gestion des connaissances et enfin, des systèmes de planification, de suivi et d'évaluation. L'IGAD doit également harmoniser ses politiques et procédures sur diverses questions transversales telles que le genre, le bien-être du personnel, la sécurité et la santé.

Afin d'accélérer ses mécanismes de mise en œuvre, l'IGAD a entrepris d'importantes réformes institutionnelles qui ont permis d'accroître les capacités du personnel et d'améliorer les systèmes et procédures de gestion. Cependant, il est nécessaire d'améliorer en permanence les principaux systèmes et processus internes. Cette démarche s'appuie sur l'évolution de l'environnement commercial et sur la volonté d'assurer une valeur ajoutée par l'amélioration des performances organisationnelles au profit des principales parties prenantes et de maintenir la pertinence dans la région et au-delà.

Les principaux points au cours des cinq prochaines années comprendront, entre autres, le perfectionnement des systèmes et processus existants, l'intégration des systèmes existants et la mise en œuvre de nouveaux processus, la communication et la numérisation. Les interventions se limiteront à la mise en place de systèmes et de processus opérationnels efficaces, efficaces et réactifs qui peuvent être adoptés et qui sont conformes aux politiques institutionnelles, aux systèmes statistiques nationaux et régionaux, aux réglementations et normes internationales ; ainsi qu'à une amélioration de la disponibilité et de l'accès aux informations. Une fragmentation plus poussée des objectifs permettra une prise de décision fondée sur des preuves, le suivi et l'évaluation ; l'amélioration des performances organisationnelles et de l'efficacité opérationnelle des différents secteurs. De même, le partenariat et la synergie dans les secteurs communs permettront de maximiser les avantages pour les parties prenantes. Parallèlement, les services organisationnels garantissent également les mécanismes de gouvernance institutionnelle de la responsabilité.

5) CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le cadre de suivi et d'évaluation (S&E) s'inscrit dans l'horizon de la Vision 2050 de l'IGAD. Il est également aligné sur l'Agenda 2063 et sur les objectifs de l'ODD 2030 ainsi sur les engagements pertinents d'autres obligations internationales. De même, le cadre de suivi et d'évaluation est lié au plan opérationnel mis en œuvre directement par l'IGAD. Cela signifie que les États membres seront responsables des objectifs fixés dans le cadre de suivi et d'évaluation. La Matrice de

mise en œuvre est la base de la conception des programmes annuels et de la mesure de la responsabilité du Secrétariat. Il met en évidence les interventions, les cibles et les indicateurs clés de chaque programme dans les piliers respectifs.

En collaboration avec d'autres parties prenantes, l'IGAD espère contribuer de manière significative à influencer le développement dans la région et à poursuivre les objectifs de développement engagés par les États membres. La matrice de mise en œuvre sera alignée sur les cadres de développement régionaux, continentaux et mondiaux. Dans le cadre des objectifs stratégiques de développement respectifs, les principaux objectifs auxquels l'IGAD devrait contribuer sont les suivants :

- I. **Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de l'IGAD** - avec une production agricole minimale de 6%, une sécurité alimentaire assurée et une réduction de la pauvreté.
- II. **Améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et renforcer la résilience face aux catastrophes et au changement/variabilité climatique** - avec la restauration de 10% de la couverture forestière, la préservation de 17% des zones terrestres et de 10% des zones d'eau intérieures, côtières et marines.
- III. **Développer un marché régional unifié avec des infrastructures et une connectivité étendues** - étayé par la ZLECA avec une expansion de 30% des liens entre les infrastructures de transport et de TIC et des pools énergétiques continentaux conduisant à une augmentation de 15% du commerce intra-régional, 15% de la fabrication et 10% du tourisme.
- IV. **Le développement social global, en améliorant le bien-être social et la productivité humaine pour un développement inclusif dans la région** - par le biais de mécanismes et de systèmes régionaux intégrés et de politiques communes, en fournissant des services sociaux stratégiques avec la capacité de transformer les économies pour promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, une augmentation de 10% de l'emploi productif, une réduction de la pauvreté de 30% et du chômage de 25%. L'objectif ultime est l'accès universel à la santé et à l'éducation, ainsi que l'égalité des sexes.
- V. **Renforcer la paix, la sécurité et la stabilité durables** - en réduisant de 40 % les conflits internes et les déplacements consécutifs au changement climatique et aux bouleversements politiques, et de 20 % les conflits liés aux ressources naturelles.

6) DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Le cadre institutionnel de l'IGAD est fourni par l'Accord portant création de l'IGAD, tandis que son cadre politique est constitué de documents politiques nouveaux et existants qui guident la réponse de l'IGAD aux opportunités et défis existants et émergents. Le cadre de l'IGAD se manifeste dans son Secrétariat et ses institutions spécialisées. Les domaines stratégiques thématiques avec une orientation sectorielle seront utilisés comme un outil pour conduire les programmes.

La structure de gouvernance de l'IGAD comprend l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Comité des Ambassadeurs. La structure organisationnelle sous la

direction du Secrétariat entreprend la mise en œuvre et la coordination des Divisions, des Institutions Spécialisées et des Programmes.

7) MÉCANISMES DE FINANCEMENT

La mise en œuvre des politiques et des programmes de l'IGAD dépend de la mobilisation réussie des ressources de ses États membres et de sources extérieures par le biais d'accords de partenariat stratégique. Afin d'accroître sa base de ressources, l'IGAD s'efforce de promouvoir l'utilisation de méthodes alternatives et innovantes pour mobiliser les sources. Cet accent mis par l'IGAD sur l'exploitation de sources alternatives de financement est très important. Il permet à la région de financer son programme de développement et d'éviter une dépendance excessive et coûteuse vis-à-vis des mécanismes de financement traditionnels et non traditionnels des donateurs. Il y a donc un besoin urgent de diversifier la base de financement de l'IGAD qui exige actuellement une attention particulière sur la mobilisation des ressources et les stratégies de partenariat pour attirer plus de ressources qui complètent les contributions des États membres. En outre, il est nécessaire d'impliquer le secteur privé afin de tirer parti de l'environnement commercial favorable pour investir dans les développements productifs et d'infrastructure. Cette démarche sera complétée par des interventions axées sur la formation de partenariats stratégiques et l'engagement avec des acteurs non étatiques. En s'inspirant des stratégies de mobilisation des ressources régionales, en fonction de la disponibilité des ressources, le concept d'efficacité de l'aide et du développement de Paris : i) appropriation locale ; ii) transparence et responsabilité ; iii) axé sur les résultats ; et iv) partenariats de développement inclusifs va de plus en plus définir l'application des ressources disponibles à la Communauté économique régionale (CER).

ORGANISATION DE LA STRATÉGIE

La stratégie de l'IGAD (2021-2025) est présentée en quatre (4) parties comme ci-dessous :

La **partie I** couvre les principales caractéristiques de l'IGAD, notamment son historique, sa vision, sa mission et ses valeurs fondamentales. Cette partie présente également une analyse de situation mettant en évidence l'avantage comparatif de l'IGAD.

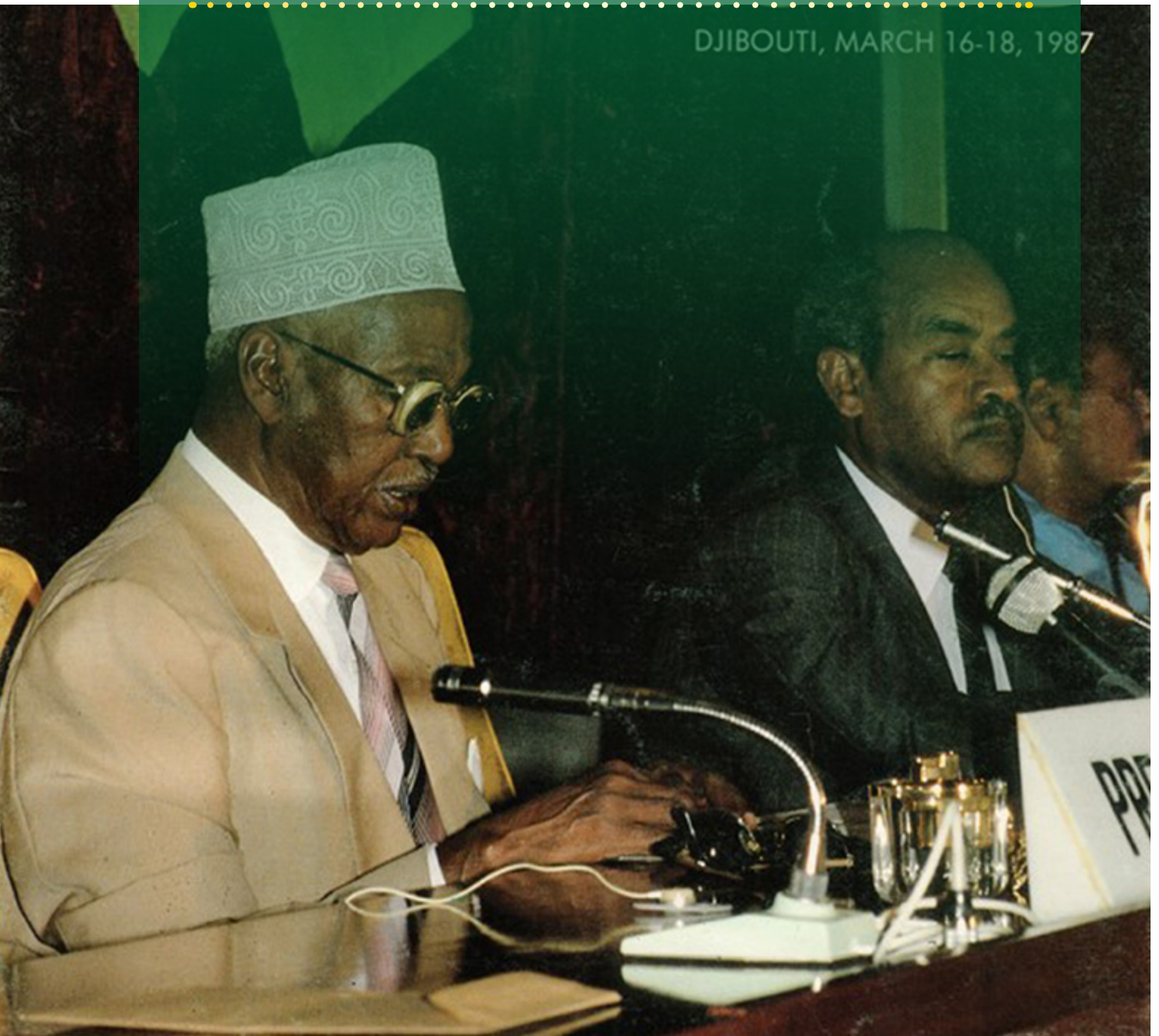
La **partie II** couvre la stratégie dans les différents domaines et secteurs prioritaires. Elle comprend également le cadre de suivi et d'évaluation.

La **partie III** traite des dispositions institutionnelles qui comprennent les structures de gouvernance et d'organisation, les mécanismes de financement et les statistiques pour la planification, la programmation, la gestion des connaissances et la gestion des risques.

La **partie IV** est la matrice de mise en œuvre qui est présentée en annexe 1 de la Stratégie. Elle identifie comment les interventions/programmes seront mis en œuvre et mesurés au cours des 5 années, sur la base des indicateurs et budgets correspondants.

PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE

DJIBOUTI, MARCH 16-18, 1987



1.0 HISTORIQUE ET CONTEXTE DE L'IGAD

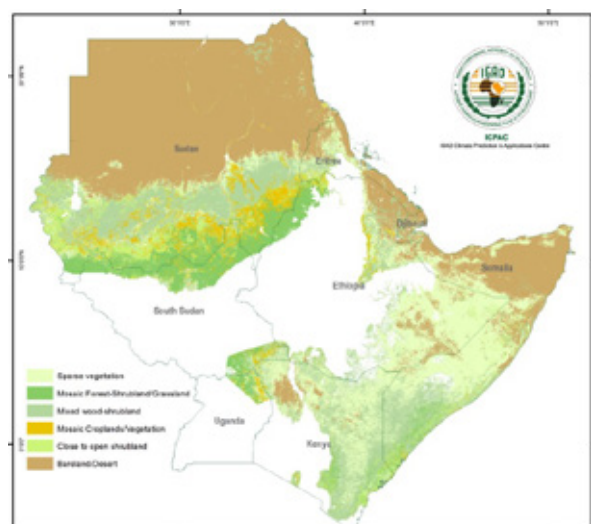
L'IGAD a été créée en 1986 pour atténuer les effets de la sécheresse récurrente et de la dégradation de l'environnement, stimuler la production agricole et faciliter la gestion durable des ressources naturelles et protéger l'environnement. L'IGAD a été créée pour protéger l'environnement tout en mettant en commun les ressources pour leurs efforts de développement régional. Face aux nouveaux défis politiques, sécuritaires et socio-économiques, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement a décidé en 1996 d'élargir le mandat de l'IGAD pour y inclure les domaines de la coopération et de l'intégration, la paix et la sécurité et les dimensions socio-économiques. Depuis sa création, les membres de l'IGAD sont Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda. Plus tard, l'Érythrée et le Sud-Soudan ont rejoint l'IGAD en 1993 et 2011, respectivement.

L'IGAD est née de la résolution 35/90 de l'ONU de 1980 et des résolutions ultérieures adoptées entre 1980 et 1985, qui tenaient compte des besoins et du caractère unique de la région et de ses différents niveaux de développement. Les engagements de l'IGAD se sont concentrés sur la consolidation des efforts d'intégration régionale entre les États membres ainsi que sur le renforcement des mécanismes continentaux. En partenariat avec les organisations continentales, l'IGAD a continué à s'engager dans les négociations de l'UA sur la zone de libre-échange continentale (ZLECA) ; le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) Afrique sur la sécurité aérienne en Afrique sub-saharienne ; l'UNECA sur l'évaluation et la redéfinition des priorités des activités continentales, y compris l'introduction de l'économie bleue. L'IGAD est également restée engagée auprès du secteur privé et des forums d'affaires en tant que principaux bénéficiaires des opportunités commerciales découlant des initiatives d'intégration régionale.

Néanmoins, le mandat de l'IGAD, en tant que principale organisation de développement dans la Corne de l'Afrique, est de promouvoir la résilience de la région par le biais de la coopération et de l'intégration régionale, en favorisant la paix et la sécurité, en stimulant le développement du secteur agricole, en facilitant la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. En partenariat avec ses États membres, l'IGAD complète les efforts des différents acteurs, notamment les partenaires du développement, les agences multilatérales et bilatérales et organisations de la société civile (OSC). Cependant, au niveau continental, l'IGAD en tant que bloc plaide pour la construction de la paix et des efforts d'atténuation sur la protection de l'environnement, y compris la variabilité du changement climatique.

1.1 GÉOGRAPHIE DE LA RÉGION

La région de l'IGAD couvre une superficie d'environ 5,2 millions de km², et 70% de ces terres sont des terres arides et semi-arides (TASA). Les 30% restants sont constitués de divers écosystèmes et zones agro-écologiques avec des potentiels agricoles uniques selon l'altitude. La région possède également le plus long littoral d'environ 6960 km entouré par l'océan Indien, le golfe d'Aden, le golfe



de Tadjourah et la mer Rouge, ce qui indique clairement un fort potentiel pour le transport maritime et le développement de la pêche.

1.2 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

La région de l'IGAD compte 271 millions d'habitants. 17 % de cette population est d'origine africaine en 2018. La région occupe une masse terrestre de 21% du continent (rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD). Les économies de la plupart des États membres de l'IGAD dépendent largement de l'agriculture, des activités pastorales et agro-pastorales, qui sont sujettes à la sécheresse et à la dégradation de l'environnement. Des efforts délibérés sont déployés pour promouvoir et diversifier les activités économiques afin d'accélérer la croissance économique dans les chaînes de valeur agricoles pour garantir la sécurité alimentaire. Outre la croissance économique, les États membres de l'IGAD se concentrent également sur l'industrialisation en exploitant les ressources naturelles par l'ajout de valeur, l'enrichissement des minéraux ainsi que l'expansion des secteurs de services facilités par la technologie. Ces interventions visent à lutter contre le chômage, à contribuer à la création de richesse et à l'intégration dans l'économie régionale et mondiale.

Malgré une croissance économique régionale positive de plus de 5 % au cours de la dernière décennie, le nombre élevé de jeunes, âgés de 35 ans et moins, représentant 70 % de la population totale, et un taux de croissance démographique de 3 % ont exercé une pression supplémentaire sur les ressources de la région. Les chocs climatiques, économiques et les conflits continuent d'alimenter l'insécurité alimentaire. Cela a entraîné la détérioration d'un certain nombre d'indicateurs de développement comme le taux de chômage élevé chez les jeunes, l'insécurité alimentaire et la pression sur l'environnement, ce qui entraîne une dégradation de l'environnement. La région reste vulnérable à la variabilité climatique. Même avec une augmentation de 2% de la production agricole, une grande partie de la population reste en situation d'insécurité alimentaire.

Il est important de noter qu'un certain nombre d'indicateurs sociaux ont également connu une évolution positive. La malnutrition a diminué, passant de 32 % en 2012 à 29 % en 2019. La mortalité infantile, les inégalités entre les sexes et la pauvreté sont également en baisse dans tous les États membres de l'IGAD.

1.3. VISUALISER L'AVENIR DE L'IGAD – VISION 2050 DE L'IGAD

Le parcours vers la transformation de la région de l'IGAD est décrit dans le cadre stratégique depuis son premier plan stratégique en 1987. La stratégie régionale de l'IGAD et ses plans de mise en œuvre ont servi de cadre global de développement et de mise en œuvre, guidant les domaines prioritaires du programme et les alignant sur les questions émergentes dans la région.

L'élaboration de la Stratégie régionale de l'IGAD et de la Matrice de mise en œuvre 2021-2025 est l'aboutissement d'un processus long et intensif qui a débuté en janvier 2020, suite à la décision de développer la Vision 2050 de l'IGAD. Les réunions ultérieures ont donné lieu à un vaste processus consultatif qui a permis de rédiger un cadre conceptuel pour la Vision 2050 de l'IGAD, puis d'élaborer la stratégie régionale ancrée dans la Vision 2050.

Le cadre stratégique de l'IGAD découle du mandat de l'organisation. Le mandat joue le rôle important de traduire la Vision 2050 de l'IGAD en stratégie régionale et plan de mise en œuvre 2021-2025 de l'IGAD. Pour ce faire, il s'engage à avancer vers 2050 en tirant parti des domaines d'excellence et en mettant en œuvre des priorités visant à atteindre un développement socio-économique durable et inclusif. Cet objectif sera atteint grâce à la croissance socio-économique, à l'intégration régionale ainsi qu'à la paix et à la sécurité, et sera guidé par les objectifs et les principes de l'Accord portant création de l'IGAD.

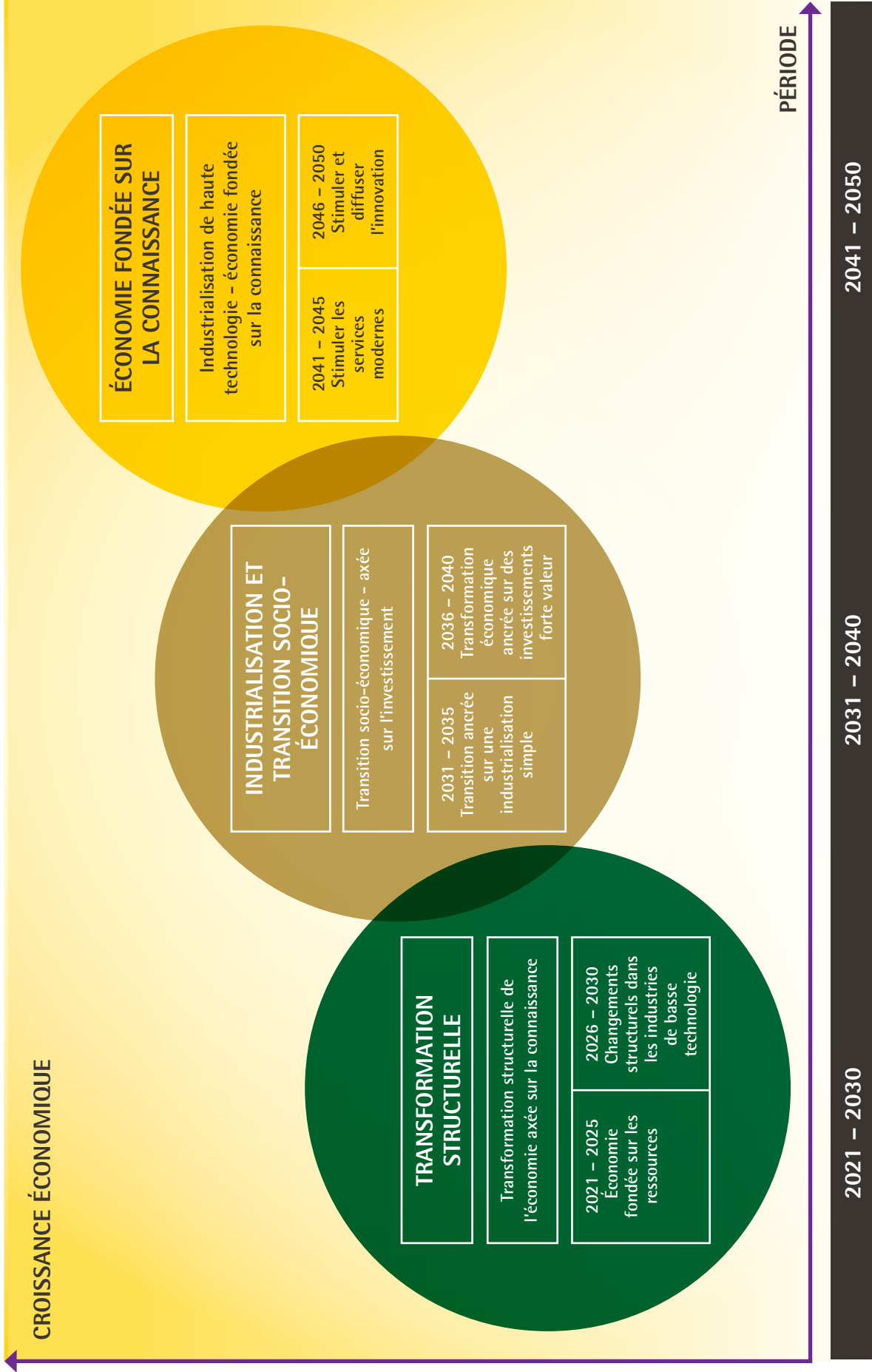
LES 5 ASPIRATIONS SUIVANTES DE L'IGAD SONT ENVISAGÉES DANS LE CADRE DE LA VISION 2050 :

- Aspiration 1:** Une région dotée d'un environnement social, macroéconomique et politique propice à une croissance rapide et équitable et à un développement durable, conformément aux programmes de développement nationaux, continentaux et mondiaux.
- Aspiration 2:** Une région dont les citoyens, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins spécifiques, bénéficient d'une qualité de vie élevée pour réaliser leurs rêves et atteindre leurs potentiels inhérents.
- Aspiration 3:** Une région pacifique, sûre et stable où la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'État de droit sont la norme.
- Aspiration 4:** Une région résiliente qui favorise l'adaptation au climat, l'exploitation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.
- Aspiration 5:** Une région qui met en valeur son riche patrimoine culturel et promeut la recherche, la science, la technologie et l'innovation pour stimuler la croissance de l'industrie, du commerce et du capital humain.

La Vision 2050 de l'IGAD sera le plan de développement de la région pour la période quinquennale. La Vision 2050 va viser à transformer la région de l'IGAD en une économie à revenu intermédiaire supérieur servant de phare continental pour la paix, la stabilité et la sécurité régionales d'ici 2050. Elle s'appuie sur la paix et la sécurité régionales, la stabilité macroéconomique, la distribution équitable des ressources et la création de richesses pour tous les citoyens, les infrastructures, l'énergie, la science, la technologie et l'innovation (STI), l'atténuation du changement climatique et l'utilisation efficace de l'environnement et des ressources naturelles.



FIGURE 1: PHASES DE LA VISION 2050



La Vision 2050 de l'IGAD est regroupée en un programme de transformation en trois phases. Chaque phase décennale est axée sur un objectif spécifique. La première phase passe par l'application de la STI dans une économie basée sur les ressources naturelles ; les deuxièmes et troisièmes phases sont ancrées sur l'industrialisation et la diversification des économies régionales basée sur la connaissance. Les grands domaines d'intervention clés sont la sécurité alimentaire, le développement économique et social, la gestion durable des ressources transfrontalières à l'appui du développement, la gestion du changement climatique, la paix et la sécurité.

Les dix premières années (dans lesquelles s'inscrit la stratégie actuelle 2021-2025) donnent la priorité à la transformation structurelle de la région par la création de valeur ajoutée et la diversification industrielle, la commercialisation et l'expansion d'économies vertes et bleues résilientes, et l'utilisation durable des ressources naturelles. Tous ces domaines dépendent fortement de l'innovation technologique pour accroître la production et la productivité dans une société en paix. Ces interventions nécessitent une coordination pour faciliter la collaboration aux niveaux régional, national et continental. Ils doivent également être liés aux cadres mondiaux pour soutenir le commerce, des cadres politiques, juridiques et réglementaires appropriés, y compris la stabilité du marché financier, essentielle à la stabilité macroéconomique pour amortir une économie plus libéralisée, la connectivité des infrastructures intra/extra régionales, le mécanisme de soutien institutionnel, l'intégration des PME dans les cadres de production et de distribution de l'environnement commercial émergent.

1.4 VISION ET MISSION DE L'IGAD

La création de l'IGAD a été motivée par le rêve de voir les communautés développer une identité régionale, vivre en paix, bénéficier d'un environnement sûr et réduire la pauvreté grâce à des programmes de développement durable appropriés et efficaces. La vision de l'IGAD avec celle des autres CER sœurs, complètent les *aspirations de l'UA pour une Afrique intégrée, prospère et en paix*.

Vision : Une région résiliente, en paix, prospère et intégrée où les citoyens jouissent d'une qualité de vie élevée.

Mission : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales afin d'ajouter de la valeur aux efforts des États membres dans la réalisation de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Objectif : Transformation vers le développement durable, la résilience et la stabilité dans la région de l'IGAD.

Thème: Capacités régionales transformatrices pour le développement durable.

Les principes directeurs de l'IGAD comprennent la coexistence pacifique et le règlement pacifique des conflits inter- et intra-étatiques par le dialogue. Les autres valeurs comprennent le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité au niveau régional, la bonne gouvernance, y compris l'adhésion aux principes de la démocratie, et la répartition mutuelle et équitable des avantages découlant de la coopération dans le cadre de l'Accord portant création de l'IGAD. En outre, les États membres s'engagent à faire preuve de souplesse et à respecter les principes de subsidiarité, de géométrie variable, d'asymétrie et de complémentarité, ainsi qu'à appliquer des politiques axées sur le marché et conformes aux engagements de l'IGAD visant à encourager la production, les investissements et le commerce.

1.4.1 Valeurs fondamentales

Les principes de l'IGAD sont traduits en action par ses valeurs fondamentales. Les valeurs servent d'indicateurs de la culture et du comportement organisationnels.

- **Intégrité et confiance:** Nous sommes dignes de la confiance de la population et des autres. Nous disons ce que nous pensons et nous pensons ce que nous disons.
- **Engagement à servir:** Nous donnons la priorité à nos États membres. Nous surveillons constamment leurs besoins et répondons à leurs appels de manière proactive.
- **Partenariats:** Nous accordons une grande importance à la création de partenariats avec des organisations partageant les mêmes idées afin de servir les habitants de notre région de manière efficace et efficiente.
- **Innovation et amélioration continue:** Nous recherchons l'excellence dans la qualité et la productivité de notre travail. Nous créons un environnement de travail dans lequel nous recherchons de nouvelles solutions et expérimentons des moyens novateurs de faire les bonnes choses en nous appuyant sur une approche d'apprentissage par la pratique.
- **Prise de responsabilité vis à vis des performances:** Nous fixons des objectifs de performance mesurables, qui soutiennent les priorités des habitants de notre région, et procédons à des évaluations de performance en temps opportun et de manière efficace.
- **Coordination:** Nous reconnaissons le rôle de la coordination pour une organisation régionale qui poursuit un mandat interdisciplinaire mis en œuvre à plusieurs niveaux. Par conséquent, nous établissons et entretenons la coordination à tous les niveaux.
- **Transparence:** Nous nous engageons à partager l'information avec nos États membres, nos partenaires de développement et le public.
- **Professionalisme:** Nous sommes fiers de la compétence et du dévouement qui existent au sein de l'organisation.
- **Travail d'équipe:** Nous nous respectons les uns les autres en tant qu'individus, et nous prenons le temps et les efforts pour le montrer.

1.4.2 Les piliers thématiques stratégiques

La stratégie régionale et son plan de mise en œuvre sur 5 ans est un document complémentaire non seulement des agendas internationaux et continentaux, mais aussi à l'identification des domaines de coopération avec les plans de développement nationaux des États membres. En abordant ces divers domaines de coopération de manière raisonnable, la stratégie régionale globale de l'IGAD a regroupé les priorités régionales en cinq piliers thématiques stratégiques :

1. Agriculture, élevage et économie bleue
2. Intégration et coopération économiques régionales
3. Développement social
4. Paix et sécurité

Chacun de ces piliers thématiques stipule une orientation stratégique sous la forme d'interventions, d'objectifs et de calendriers. S'ils sont mis en œuvre et respectés, ils transformeront l'IGAD en une région en paix, stable et sûre, avec un développement social, politique et économique durable.

2.0 ANALYSE DE LA SITUATION DE LA STRATÉGIE

L'élaboration de la stratégie 2021-2025 est basé sur l'analyse d'une combinaison des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) et de la situation politique, économique, sociale, technologique, juridique et environnementale (PESTLE) Cette analyse démontre les différents aspects de l'avantage comparatif de l'IGAD en tant que CER et les efforts de développement régional.

2.1 FORCES

Une expérience fiable et longue en matière de résilience et de gestion des catastrophes

Dans le cadre des efforts déployés pour remplir son mandat, le Secrétariat de l'IGAD et ses États membres ont consacré des ressources et une énergie considérables à l'atténuation des effets de la sécheresse, de la désertification et de l'insécurité alimentaire dans la région. En vue de mettre fin aux situations d'urgence provoquées par la sécheresse tout en améliorant la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, en maintenant la paix et en favorisant l'intégration économique dans la région. L'IGAD poursuit la mise en œuvre des piliers stratégiques multisectoriels et multidisciplinaires. Ainsi, tous les programmes de l'IGAD sont regroupés au sein des quatre piliers thématiques, à savoir l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement, la coopération et l'intégration économiques, le développement social, et la paix et la sécurité, et les catalyseurs sont regroupés dans le cinquième pilier, les services de développement coopératif.

Solides initiatives transfrontalières

En collaboration avec ses États membres, l'IGAD a mis en œuvre avec succès des initiatives transfrontalières. Ces initiatives ont été effectivement adoptées par les États membres et ont également grandement contribué à l'avancement du programme d'intégration régionale. En particulier, les accords transfrontaliers ont créé des possibilités pour le commerce et l'élevage transfrontaliers, les protocoles riverains sur l'utilisation des ressources en eau et l'exploitation de la pêche de manière durable, le suivi et l'échange d'informations sur le changement climatique. Le succès de ces initiatives est une force que l'IGAD pourra exploiter comme tremplin pour poursuivre des programmes de développement de nature transfrontalière.

Un capital humain riche et une meilleure qualité de vie

Le cap positif des performances des indicateurs socio-économiques de la région de l'IGAD est soutenu par une évolution générale de croissance qui a maintenu un taux supérieur à 5% du produit intérieur brut (PIB) au cours de la dernière décennie. Des améliorations notables ont été enregistrées dans le secteur social. Les secteurs de la santé et de l'éducation ont également enregistré des progrès substantiels avec un meilleur accès aux services. Le taux de mortalité infantile a également diminué, passant de 22 % en 2013 à 16 % en 2016, l'écart entre les sexes s'est réduit avec des performances louables dans l'accès à l'éducation et aux services de santé ainsi que dans les représentations politiques (*Rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD*).

En outre, malgré le fait que le taux de pauvreté reste élevé, les statistiques montrent qu'il a légèrement diminué, passant de 32 % en 2012 à 29 % en 2017 (*Rapport 2020 de l'IGAD sur l'état de la région*). Cependant, le soutien direct de l'IGAD aux personnes vulnérables, telles que les réfugiés et les personnes déplacées et le plaidoyer pour l'égalité des sexes dans les États membres ont permis qu'au moins 30% des populations urbaines vulnérables soient couvertes par des programmes de protection sociale. En outre, 20 % du secteur informel et de la main-d'œuvre rurale ont désormais accès à la sécurité sociale (*Rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD*). Ces interventions ont contribué à réduire le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire à environ 10% en 2019. Ce nombre a depuis augmenté à 12% en raison de l'impact négatif du COVID-19, de l'invasion de criquets pèlerins et des inondations excessives en 2020.



Bénéfices de la jeunesse

Avec une jeunesse représentant plus de 70 % de la population, la région devrait tirer des bénéfices de la main-d'œuvre pendant longtemps. Les jeunes sont une force positive pour le développement lorsqu'on leur fournit les connaissances, les compétences et les opportunités d'autonomisation économique dont ils ont besoin pour s'épanouir. La résilience de la jeunesse du continent peut être démontrée par le nombre moins élevé de décès liés au COVID 19 enregistré par rapport aux autres régions du monde.

2.2 FAIBLESSES

Une base naturelle abondante sous-utilisée conduisant à une base économique étroite

Malgré l'abondance des ressources naturelles dans la région, la région de l'IGAD est fortement dépendante de l'agriculture, du commerce du bétail sous forme de produits de base avec une valeur ajoutée minimale. En outre, un certain nombre de ressources, notamment les minéraux, la pêche et d'autres ressources liées à l'environnement, restent sous-exploitées. Cela a limité le commerce, la création d'emplois et de richesses.

Contraintes pour l'intégration en droit interne des cadres d'appui de l'IGAD

Un certain nombre de politiques régionales bien intentionnées de l'IGAD restent inappliquées par la plupart des États membres en raison de l'insuffisance des capacités nationales. Cette situation est plus prononcée dans les pays encore en conflit ou sortant d'un conflit. Au niveau régional, l'absence de planification de la relève et de mécanismes de soutien au bien-être des ressources humaines, notamment après la retraite, limite le suivi cohérent de la mise en œuvre des politiques dans les États membres.

Visibilité limitée

Malgré le large éventail et le succès des activités dans lesquelles l'IGAD s'est engagée pour soutenir les groupes vulnérables, la visibilité est insuffisante en termes de publicité et d'appréciation par les différentes parties prenantes des secteurs public et privé. Améliorer la visibilité est fondamental pour l'IGAD et le succès continu des activités qu'elle entreprend. La visibilité permet également de s'assurer que les ressources fournies par les parties prenantes de l'IGAD et les partenaires de développement sont perçues comme ayant un impact positif sur les communautés et ne sont pas englobées dans diverses initiatives au niveau national ou dans d'autres institutions. Il est donc important de trouver des mécanismes innovants pour améliorer la visibilité afin de permettre à l'IGAD de montrer son caractère unique et son impact, ainsi que d'être reconnue pour son rôle dans le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales.

2.3 MENACES ET DÉFIS

Malgré la possession de ressources naturelles et humaines susceptibles de propulser la région vers l'autonomie, la région de l'IGAD demeure pauvre. Les ressources disponibles ne sont pas exploitées pour l'amélioration des économies respectives. Il s'agit notamment des ressources halieutiques abondantes, des minéraux, de la lumière du soleil toute l'année qui restent inexploités pour l'alimentation, les opportunités d'emploi et l'accès à l'énergie.

Une base de ressources étroite pour soutenir efficacement les initiatives régionales

Alors que la consolidation et la standardisation des systèmes opérationnels financiers sont en cours d'harmonisation, la prédominance du financement par projet nécessite des systèmes de gestion et de rapports spécifiques à chaque projet. Les difficultés financières des marchés mondiaux, que ce soit dans de grands pays ou dans les petits pays en développement peuvent avoir des répercussions négatives sur l'ensemble du système financier mondial. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a entraîné un défi fiscal mondial qui réduira probablement le niveau d'accès aux financements externes. De même, d'autres défis tels que les invasions de criquets pèlerins, les inondations et les conflits vécus dans la région ont eu un impact important sur le flux régulier des contributions des États membres aux initiatives de développement régional de l'IGAD. À cet égard, les partenariats et les collaborations entre les institutions publiques et privées sont essentiels. Par conséquent, le faible engagement du secteur privé dans les programmes de l'IGAD limite également la base de ressources.

Dégradation des terres et insécurité alimentaire

La dégradation des terres et celle de l'environnement constituent les menaces les plus graves dans la région car les deux affectent la production agricole et la croissance économique. La dégradation contribue non seulement à l'insécurité alimentaire, à la famine et à la pauvreté, mais elle alimente également des tensions sociales, économiques et politiques qui pourraient facilement dégénérer en conflit. La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont donc essentielles si les États membres de l'IGAD veulent parvenir au développement durable, éradiquer la pauvreté et instaurer la paix et la sécurité. Cela est particulièrement vrai pour les ressources naturelles transfrontalières comme les eaux de surface et souterraines ainsi que pour les ressources forestières. En outre, la région peut exploiter les vastes potentiels de ressources minérales dont l'existence a été confirmée dans la région pour compléter les activités économiques existantes.

Des taux de croissance démographique élevés et un fort taux de chômage des jeunes

Le taux de croissance démographique élevé a donné naissance à une population jeune qui, malheureusement, n'est pas exploitée de manière optimale pour un développement efficace, ce qui entraîne des niveaux élevés de chômage. En outre, la pauvreté, le changement climatique, la faiblesse des bases économiques, les inégalités entre les sexes et l'insécurité ont contribué au chômage des jeunes. À ces défis s'ajoutent un accès limité des jeunes aux services financiers, la faible participation du secteur privé et le faible financement public des programmes destinés à la jeunesse.

Inégalité des sexes

Comme indiqué dans le rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD, la croissance et le développement durable de la région ont été étouffés par l'insécurité foncière des femmes, des jeunes, des éleveurs et des autres groupes vulnérables. Les inégalités entre les sexes sont omniprésentes dans la région lorsqu'il s'agit de l'accès à l'éducation, à l'information, à l'emploi, au crédit, à la terre, aux orientations politiques et au pouvoir de décision. Le statut économique, social et politique des femmes est relativement plus faible que celui de leurs homologues masculins. Dans la plupart des cas, les inégalités entre les sexes reflètent l'accès aux ressources et la propriété de celles-ci, elles émanent des pratiques culturelles et des croyances religieuses qui confèrent la propriété des biens aux ménages dirigés par des hommes et sont soutenues par des mécanismes administratifs. Cette situation fait que les femmes et les jeunes qui sont des potentiels acteurs clés du secteur agricole ne peuvent s'investir pleinement dans la gestion des terres et des ressources naturelles.

Variabilités et changements climatiques

La région de l'IGAD est très vulnérable aux variations climatiques avec de fréquentes périodes de sécheresse et d'inondations qui contribuent à la dégradation des terres. La variabilité et le changement climatiques, qui se manifestent par des événements extrêmes, ont entraîné une augmentation des maladies animales, humaines et des cultures, elle a également entraîné des mauvaises récoltes et des décès de bétail, une dégradation des terres et une réduction globale de la production agricole.

Des marchés régionaux fragmentés

Les marchés de la région restent extrêmement fragmentés, avec des infrastructures médiocres (bien qu'en voie d'amélioration) qui augmentent les coûts de transport entre les pays, et même à l'intérieur de ceux-ci. Dans certains États membres, les politiques fondées sur le marché n'ont pas été pleinement adoptées. Le commerce intra-régional ne représente que 5 %. La ratification et la mise en œuvre des protocoles convenus pour faciliter l'intégration économique, en particulier le commerce ainsi que la circulation des capitaux et des personnes à travers les frontières, ont été lentes. Toutefois, l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) permettra de rationaliser et d'harmoniser plusieurs protocoles et accords en matière de commerce et d'investissement, dont certains peuvent être le résultat de l'adhésion de plusieurs CER.

Incohérence des politiques

Malgré les cadres politiques et réglementaires ciblés de l'IGAD dans les secteurs, les États membres de l'IGAD appartiennent à de multiples CER souscrivant à des cadres politiques et réglementaires différents. Il en résulte des choix nationaux contradictoires quant au cadre politique à adopter dans l'intérêt de la communauté au sens large.

2.4 OPPORTUNITÉS

L'approche de gestion et de programmation de l'IGAD a permis de renforcer la résilience de la région grâce à la coopération et à l'intégration régionales. Il s'agit notamment de :

Une programmation holistique et intégrée

La Stratégie régionale de l'IGAD promeut une approche holistique et intégrée du développement durable de la région. Elle est fondée sur la compréhension de l'interdépendance étroite des régions respectives sur les questions de coopération économique, d'agriculture et d'environnement et de paix et sécurité pour la croissance économique et le développement. Les Piliers de la Stratégie de l'IGAD, leurs programmes respectifs ainsi que d'autres cadres et stratégies de l'IGAD sont étroitement liés.

Renforcer la résilience face aux catastrophes

L'IGAD met la résilience au cœur de son approche de gestion des risques de catastrophe. En effet, ils reconnaissent que les chocs et les tensions ne sont quelques-uns des nombreux facteurs de vulnérabilité des communautés. L'IGAD croit passionnément au développement de la résilience par le renforcement des capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation. Ceci est au cœur de leurs systèmes et programmes fondamentaux qui exploitent les structures écologiques, économiques ou sociales pour atténuer les chocs et les risques futurs, Ils ont également créé un lien crucial entre la réponse d'urgence, le redressement rapide et le développement à long terme, d'où la priorité accordée par l'IGAD à la sécurité alimentaire, à l'environnement et au changement climatique. La gouvernance, la paix et la sécurité ainsi que les affaires humanitaires devront jouer un rôle de plus en plus capital pour répondre aux différentes adversités auxquelles la région fait face.

Amélioration des performances économiques

La région a réalisé une performance économique remarquable grâce à l'amélioration de la transparence et la responsabilité, la décentralisation et l'autonomisation, l'inclusion sociale et la démocratisation. La performance économique globale est positive, ayant enregistré une croissance supérieure à 5% au cours du précédent plan stratégique 2016-2020. Outre l'agriculture, les secteurs des services de la région ont enregistré de bonnes performances, dont la majorité dans les secteurs du transport et des TIC ayant atteint une connectivité internationale. Les perspectives économiques prometteuses dans la région, sont ancrées sur l'amélioration globale de la gouvernance, ainsi qu'une classe moyenne émergente, soulevant des perspectives d'augmentation des revenus. La promotion de la libre mobilité par le biais des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et à la transhumance, la promotion de solutions durables pour



les populations déplacées et l'amélioration de la gouvernance des migrations devraient encore s'améliorer avec la libéralisation du marché continental dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). En outre, l'adoption de la technologie dans la production et la distribution, renforcée par la diffusion de COVID-19, continue de générer des modèles commerciaux plus efficaces.

Situation géographique et dotations naturelles sous-exploitées

La région de l'IGAD est stratégiquement située dans la Corne de l'Afrique. Elle bénéficie d'une population jeune avec un bon climat, un arrière-pays riche, une longue côte avec des ports naturels en eau profonde et se trouve sur les grands axes de trafic aérien qui sont favorables au tourisme et aux marchés de matières premières en Afrique, en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et en Europe. Elle regorge d'importantes ressources naturelles telles que les réserves de pétrole et de gaz, la faune, un grand potentiel touristique, la diversité des écosystèmes, les ressources d'énergie alternatives (hydroélectrique, solaire et géothermique), les ressources marines, hydriques et animales. Sa population de plus de 271 millions d'habitants et ses étendues territoriales constituent un marché important, qui a le potentiel d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers.

Amélioration de la gouvernance démocratique

La région s'oriente de plus en plus vers la gouvernance démocratique et a fait des progrès importants dans la mise en place d'une économie compétitive. La bonne gouvernance avec des structures et des institutions appropriées et favorables est un préalable important pour des résultats positifs du développement durable à tous les niveaux. Les États membres de l'IGAD prennent progressivement des mesures concrètes en vue d'améliorer leurs systèmes de gouvernance aux niveaux national et régional. Pour ce faire, ils passent par le renforcement des structures et des institutions dans tous les secteurs de développement ainsi que leurs interconnexions respectives en assurant la cohérence, en intégrant les politiques, en réduisant la duplication des efforts, le gaspillage des ressources et en renforçant les capacités institutionnelles.

Dispositions institutionnelles fonctionnelles

Le cadre de coordination et de gestion institutionnelle de l'IGAD est à plusieurs niveaux mais remplit des fonctions interdépendantes au centre. L'implantation des institutions spécialisées dans les États membres assure une coordination sans faille de la mise en œuvre des programmes du mandat des institutions en matière de paix, de prospérité et d'intégration régionale. Cela a été stimulé par des initiatives régulières et continues de renforcement institutionnel et de développement des capacités. Sur le plan opérationnel, l'IGAD travaillera avec ses États membres à travers des points focaux politiques et techniques désignés et dans certains cas, à travers des centres d'excellence ou des points focaux sectoriels.

Cohérence des priorités de l'IGAD avec celles de l'UA et des ODD

Les États membres continuent à faire des efforts pour aligner leurs politiques et programmes nationaux de développement sectoriel sur les priorités de l'IGAD, l'UA 2063 et l'ODD 2030. Au fil du temps, les États membres ont établi des politiques et des stratégies qui ont soutenu plusieurs projets transrégionaux dans le but d'améliorer l'harmonisation et la coordination des activités entre les CER voisines.

Les partenariats stratégiques et les alliances

Avec le soutien des États membres, l'IGAD a établi une forte participation communautaire dans la mise en œuvre de programmes transfrontaliers dans les domaines de l'élevage, de l'environnement, de la santé et du changement climatique, entre autres. Dans le processus de mise en œuvre des programmes et des projets, l'IGAD a poursuivi une consultation, une coordination et une collaboration étroites avec les organismes internationaux, les organisations non-gouvernementales et les entreprises du secteur privé pertinents au niveau sous-régional et régional seront assurées. L'IGAD a également établi des partenariats solides avec des donateurs, des agences multilatérales et d'autres partenaires de développement, ce qui a permis de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre des priorités identifiées dans la stratégie. En outre, le partenariat avec d'autres CER, l'UA et les institutions mondiales renforce la volonté de l'IGAD de s'acquitter de son mandat.

Cadres de facilitation de l'intégration régionale

Les politiques macro-économiques et les interventions de développement des infrastructures poursuivies par le Pilier sur la coopération et l'intégration économiques pourraient contribuer à l'harmonisation des politiques ainsi que la facilitation de la circulation des marchandises et des personnes dans la région. On peut espérer que cela profitera directement aux stratégies visant à réaliser la sécurité alimentaire. De même, la paix et la sécurité sont une condition préalable à tout effort de développement durable et donc les initiatives du Pilier « paix et sécurité » sont complémentaires avec celles du Pilier « agriculture et environnement ».

2.5 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES (2021-2025)

Au cours des cinq prochaines années, les priorités de développement de l'IGAD seront axées sur la transformation structurelle basée sur les ressources par le biais de la science, de la technologie et de l'innovation, afin de maximiser l'exploitation des ressources naturelles abondantes. Il s'agit notamment de la diversification, de la commercialisation et de l'expansion des économies vertes et bleues résilientes, de l'utilisation durable des ressources naturelles dans tous les secteurs de l'économie, avec un soutien à la recherche, à l'innovation et au développement du capital humain, des réformes juridiques et réglementaires pour une production et une productivité accrues dans une société en paix.

Grâce à des mécanismes et des systèmes régionaux intégrés, le développement régional stratégique des économies transformatrices de l'IGAD vise à favoriser et à mettre en œuvre des politiques communes pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable. L'objectif de l'IGAD est d'accroître le développement socio-économique, la transformation agricole et la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, l'investissement, la réduction des risques de catastrophe, la prévention et la gestion des conflits, l'adaptation et la résilience au climat, ainsi que le développement des infrastructures. En particulier, il s'agira de développer un consensus régional lorsqu'il s'agira de mettre en place des mécanismes pour la mise en œuvre d'interventions prioritaires sélectionnées visant à traiter les problèmes existants et émergents au niveau régional et mondial. Cela nécessitera la pleine participation et l'implication des États membres, tout en atteignant une intégration économique viable dans la région de l'IGAD.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES (ODS) À COURT TERME COUVRANT LA PÉRIODE DE PLANIFICATION 2021-2025 SONT LES SUIVANTS:

ODS 1 : Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région

Améliorer la disponibilité et la valeur nutritionnelle des aliments tout en minimisant les pertes alimentaires doit être réalisé par la modernisation et la transformation de l'agriculture en augmentant la production, la productivité et en étendant les terres irriguées. Parallèlement, l'exploitation de l'économie verte et bleue et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales grâce au développement durable garantiront la sécurité alimentaire dans la région.

ODS 2 : Améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et renforcer la résilience aux catastrophes et au changement/à la variabilité climatique.

L'amélioration de la préparation aux catastrophes, l'atténuation des risques liés au climat et l'adaptation au changement climatique seront étayées par la promotion de l'utilisation des résultats de la recherche et le renforcement du développement et de l'adoption des technologies dans la région de l'IGAD. Cela permettra de protéger, de restaurer et de promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, et l'arrêt et l'inversion de la dégradation des terres et l'arrêt de la perte de la biodiversité. Cela débouchera sur des économies et des collectivités résilientes au climat et durables du point de vue environnemental.

ODS 3 : Développer un marché régional unifié avec des infrastructures et une connectivité étendues.

Il convient de promouvoir le commerce, l'investissement, l'industrie et le tourisme et soutenir le développement d'infrastructures multimodales interconnectées dans les domaines du transport, de l'énergie et des TIC dans la région, un continent intégré basé sur le suivi rapide de l'accord de libre-échange africain (ZLECA). Des investissements diversifiés dans les secteurs productifs et l'expansion des secteurs de services, opérant à partir d'un cadre commercial commun, augmenteront les possibilités d'accroître le commerce intra-régional, l'industrie manufacturière régionale et le tourisme ainsi que l'intégration du secteur financier.

ODS 4 : Améliorer le bien-être social et la productivité humaine en vue d'un développement inclusif dans la région.

En ancrant le développement sur l'équité sociale, les programmes d'intervention doivent donner la priorité au développement du capital humain dans les dimensions sociales par le biais de l'IST dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la politique démographique, de la migration, de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et des sports. Ils mettront également l'accent en particulier sur les jeunes, les enfants, les femmes et les autres groupes de population vulnérables bénéficiant d'initiatives de protection et de sécurité sociales.

ODS 5 : Renforcer les capacités de transformation pour l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Construire des valeurs efficaces et démocratiques, y compris les droits de l'homme, des institutions responsables et inclusives à tous les niveaux, conformément à la tolérance zéro à l'égard de l'insécurité, comme le prévoient les aspirations de la Vision 2050 de l'IGAD et l'Agenda 2063 de l'UA. Par conséquent, l'IGAD poursuivra ses interventions en faveur du maintien de la paix et de la sécurité afin de réduire les conflits internes liés au changement climatique ou les conflits politiques et ceux liés aux ressources naturelles.

ODS 6 : Renforcer la capacité institutionnelle de l'IGAD à remplir son mandat de manière efficace et efficiente.

Cet objectif de développement stratégique relève des services de développement organisationnel en tant que catalyseur qui influencera directement l'efficacité et l'efficience avec lesquelles l'IGAD met en œuvre la stratégie.

DEUXIÈME PARTIE : STRATEGIE DE L'IGAD



3.0 INTRODUCTION

La stratégie 2021-2025 de l'IGAD renforce les cadres et programmes régionaux visant à créer des écosystèmes plus résistants et à stimuler une plus grande croissance économique. Il s'agit notamment des programmes de l'IGAD sur l'Initiative pour la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI), le Pacte régional du PDDAA, le programme d'action pour le renforcement institutionnel, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire. Les autres programmes sont les ressources naturelles et la protection de l'environnement, la coopération et l'intégration économiques régionales, le développement social, la paix et la sécurité, la parité, le CEWARN, ainsi que d'autres stratégies et documents d'orientation sous-tendent les programmes régionaux mis en œuvre au niveau national.

Étant donné que l'IGAD est un acteur régional, continental et mondial, sa stratégie régionale et sa matrice de mise en œuvre 2021-2025 tirent les leçons de la stratégie 2016-2020. Il s'appuie sur les engagements prioritaires connexes articulés sur le SDG 2030, l'UA 2063, d'autres cadres institutionnels de l'IGAD et des engagements régionaux et mondiaux similaires alignés sur les secteurs prioritaires de l'IGAD. La stratégie s'appuie également sur un certain nombre de cadres régionaux et de programmes en cours mis en place pour renforcer la résilience des écosystèmes et la croissance économique. Les principaux domaines d'intervention sont regroupés dans le contexte de la sécurité alimentaire, du développement socio-économique, de l'utilisation durable des ressources transfrontalières, du développement social, de la paix et de la sécurité et des principaux catalyseurs.

FIGURE 2: IGAD VISION 2050 INTERACTIONS DE HAUT NIVEAU AVEC L'UA 2063 ET LES ODD 2030

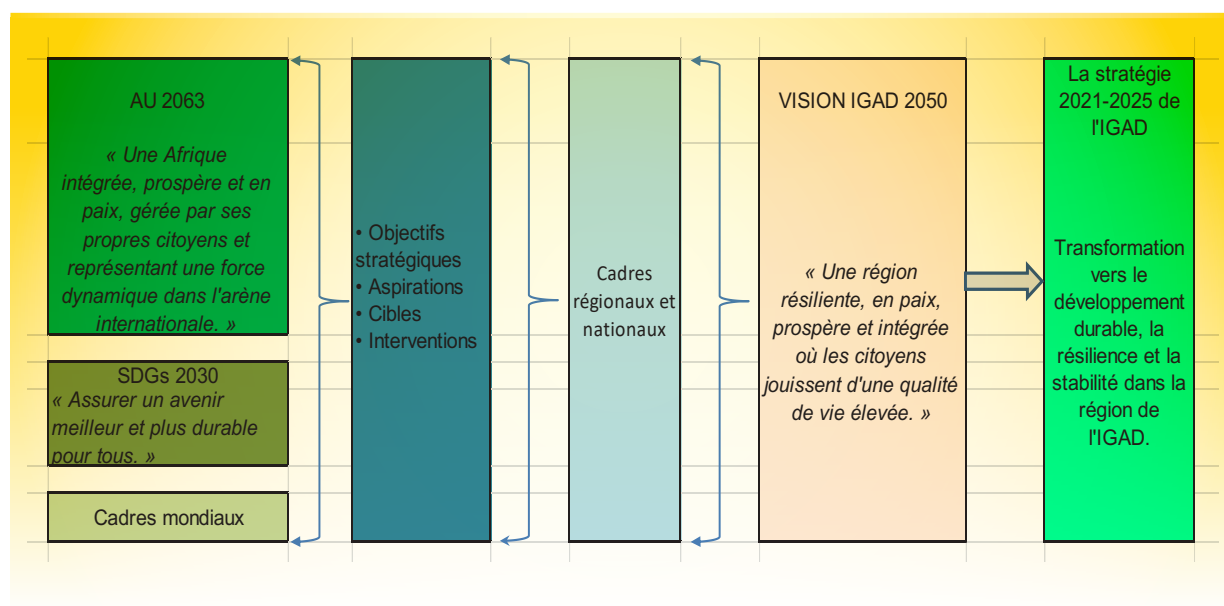
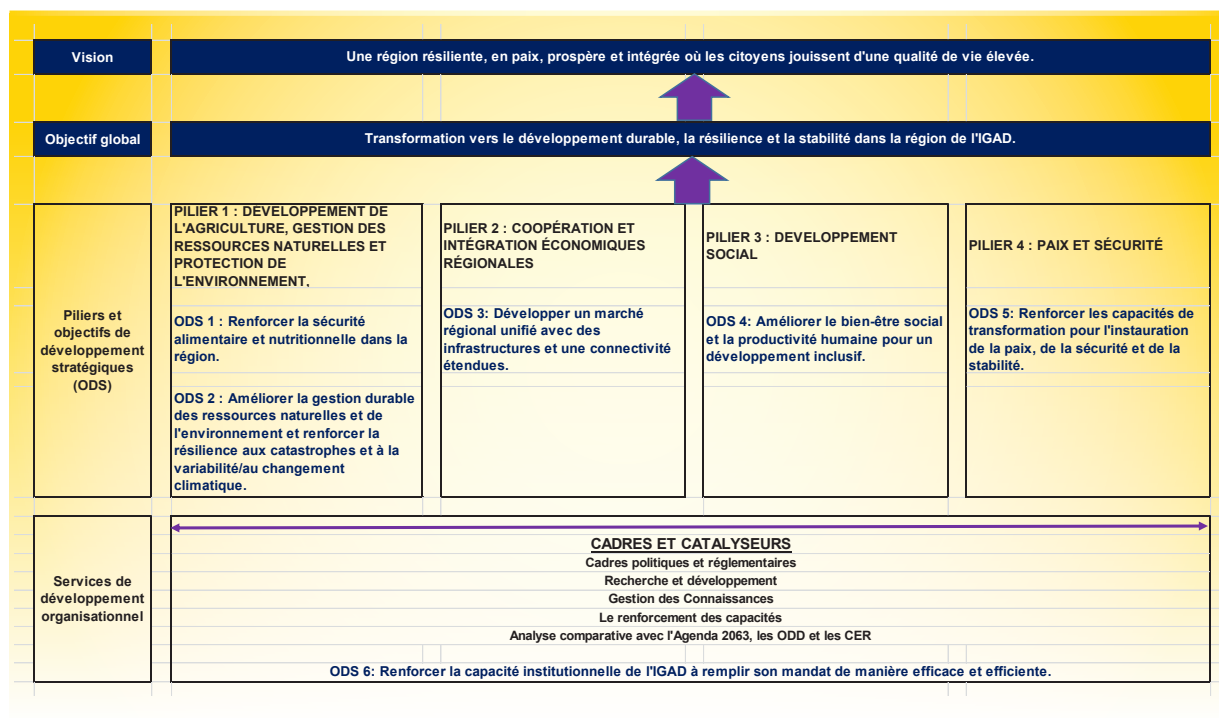


FIGURE 3: STRUCTURE DE LA STRATÉGIE 2021-2025



3.1 PILIER 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, VARIABILITÉ/CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Le pilier économique de la région repose sur les ressources naturelles et environnementales. L'agriculture est le fondement des économies de la région de emploi plus de 70% de la population et contribue à plus de 34% du produit intérieur brut (PIB). Outre la création d'emplois, l'agriculture fait également vivre directement plus de 80 % de la population et constitue la base de l'approvisionnement alimentaire et des recettes d'exportation. Elle est le moteur de la croissance économique de la région. Le développement du secteur agricole et la réalisation concomitante de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dépendent toutefois de la santé de l'environnement, des conditions climatiques et de la gestion durable des ressources naturelles dans la région.

Une évaluation des performances des cinq dernières années montre que l'agriculture a enregistré des progrès significatifs. La contribution de l'agriculture au PIB varie toutefois d'un État membre à l'autre. Alors que l'agriculture représentait 34 % du PIB au Kenya, elle en représentait 33 % et 24 % en Éthiopie et en Ouganda, respectivement. La contribution de l'agriculture au Soudan du Sud était toutefois inférieure à 10 %. La production alimentaire globale de la région a augmenté d'un modeste 2 %. Cette augmentation a été attribuée aux nouvelles initiatives prises pour promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies dans l'agriculture et l'adoption de pratiques agricoles intelligentes, entre autres facteurs. Il existe cependant un certain nombre de défis dans la production agricole qui doivent être relevés afin de réaliser une augmentation significative de la production. Il s'agit notamment de pratiques inadéquates de culture et d'élevage, les chocs climatiques et les coûts de production élevés.

Malgré l'augmentation marginale de la production alimentaire, l'insécurité alimentaire reste élevée dans la région, avec une estimation de 9% de la population en situation d'insécurité alimentaire. Le rapprochement entre les zones d'excédent et celles de pénurie alimentaire reste un défi en raison des débouchés limités pour le commerce transfrontalier des produits agricoles. D'autres facteurs tels que les conflits et l'insécurité

ont encore aggravé l'insécurité alimentaire dans la région. Les déplacements dus aux catastrophes semblent être en augmentation dans tous les États membres. Cela souligne la nécessité d'investir dans des systèmes de résilience et d'alerte précoce. Il est à noter cependant que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire passe de 25 millions en 2016 à 27 millions en 2020 dans la région de l'IGAD en raison des effets de la pandémie de COVID 19, de l'invasion de criquets pèlerins et des fortes inondations.

Avec un taux de croissance démographique de 3%, les ressources naturelles de la région sont continuellement limitées par la pression démographique. Cependant, la région n'a pas été en mesure d'optimiser les ressources disponibles en raison de lacunes dans les capacités et d'une utilisation inadéquate de la technologie. Les mauvaises pratiques de gestion des terres ont conduit à l'expansion des terres dégradées, les efforts de mise en valeur des terres ne montrant pas de progrès significatifs.

Les conclusions du rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD indiquent que la région de l'IGAD n'a pas optimisé l'utilisation des résultats de la recherche pour améliorer la production agricole, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Pour obtenir de meilleurs résultats dans le cadre de ce pilier, le rapport sur l'état de la région a recommandé de déployer des efforts concertés pour élaborer et mettre en œuvre de nouvelles initiatives en matière d'atténuation des risques climatiques, de réduire la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires en provenance de l'extérieur de la région, de soutenir largement le secteur de l'élevage en facilitant le commerce transfrontalier, de développer l'économie bleue et de renforcer les systèmes d'alerte précoce.

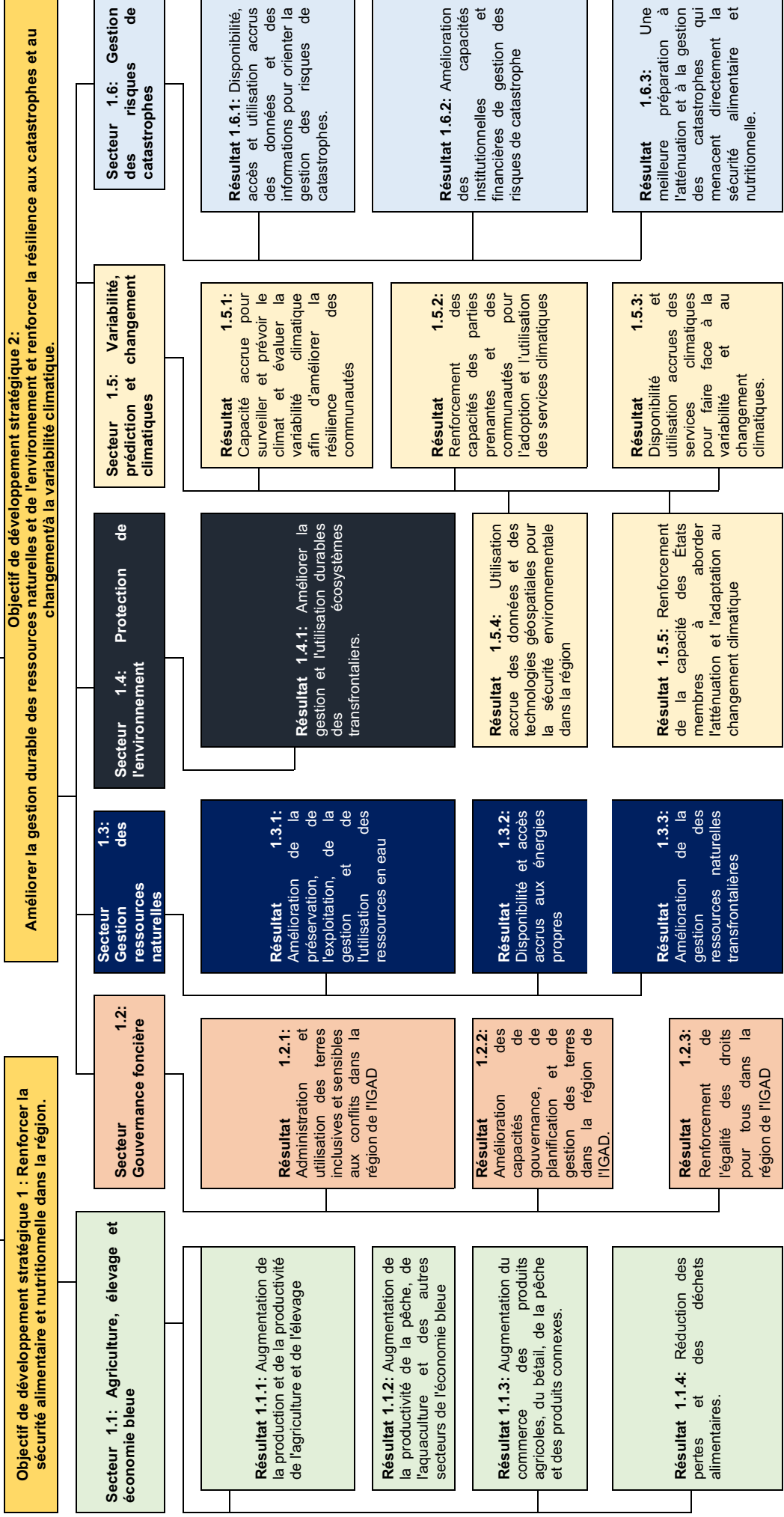
OBJECTIFS ET PRIORITÉS CONNEXES DANS LE CADRE DES ODD 2030 ET DE L'AGENDA 2063 DE L'UA

ODD et Aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA alignés (2014–2023)	Objectifs prioritaires des ODD et de l'UA
Objectifs de développement durable (ODD)	
Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de l'incidence de la faim à 20 % d'ici 2023 ● Réduction des retards de croissance chez les enfants ● Doublement de la productivité agricole ● Préservation d'au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et de 10 % des zones côtières et marines. ● 30 % d'agriculteurs, de pêcheurs et d'éleveurs pratiquant des systèmes de production résistants au climat
Objectif 6: Utilisation durable de l'eau et de l'assainissement pour tous	
Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines	
Objectif 13: Prendre des mesures urgentes pour la lutte contre le changement climatique et ses impacts.	
Aspirations de l'UA 2063 (2014–2023)	
Objectif 5: Une agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée accrues.	
Objectif 7: Des économies et des communautés écologiquement durables et résistantes au changement climatique.	
Objectif 6: Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée Ressources marines	
Objectif 15: Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, et l'arrêt et l'inversion de la dégradation des terres et l'arrêt de la perte de la biodiversité.	

À travers ce plan quinquennal, l'IGAD cherchera donc à atteindre deux objectifs stratégiques de développement dans le cadre de ce pilier : a) promouvoir la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; b) améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et renforcer la résilience aux catastrophes et au changement/variabilité climatique. Ces objectifs stratégiques de développement seront poursuivis à travers six secteurs.

CADRE STRATÉGIQUE POUR LE PILIER 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, VARIABILITÉ/CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

PILIER 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, VARIABILITÉ/CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE



OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 1.1: RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LA RÉGION.

3.1.1 Secteur 1.1: Agriculture, élevage et économie bleue

Le secteur agricole (cultures et élevage) continue d'être l'un des secteurs de développement prioritaires de l'IGAD mettant principalement l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en gérant de manière durable les ressources naturelles et en protégeant l'environnement. Le secteur est source de matières premières pour l'industrie, crée des emplois, génère des revenus et encourage les exportations. Plus de 80 % de la population de la région vit dans les zones rurales et tire ses moyens de subsistance principalement de l'agriculture de semi-subsistance et du pastoralisme. Ces pratiques agricoles sont sujettes à de fréquentes sécheresses dues au changement climatique, à la désertification et à la dégradation écologique.

L'objectif de ce secteur est ancré dans la volonté de l'IGAD d'aider les États membres et à compléter les efforts mis en place visant à assurer la paix, la prospérité et l'intégration régionale pour parvenir à la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, et de contribuer au maintien de la paix, la sécurité et les affaires humanitaires, la coopération et l'intégration économiques. Ce secteur s'appuie également sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de l'UA, qui est un programme continental pour la transformation de l'agriculture, de l'économie et de la société en Afrique. Quatre résultats intermédiaires seront poursuivis dans ce secteur par le biais des interventions décrites ci-dessous.

Objectif de programme 1.1: Compléter les efforts des États membres pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Résultat 1.1.1: Augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture et de l'élevage

Domaines d'intervention

- I. Soutenir la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses.
- II. Renforcer les capacités des ressources humaines dans les domaines de l'élevage et des terres arides.
- III. Renforcer l'adoption de technologies pour améliorer la production animale et agricole.
- IV. Renforcer le développement et l'intégration en droit interne des politiques régionales visant à améliorer la production et la productivité.
- V. Accroître les investissements des secteurs public et privé dans l'agriculture.
- VI. Augmenter les surfaces consacrées à l'agriculture irriguée et louée à petite échelle.
- VII. Améliorer la production de bétail dans les terres arides.

Résultat 1.1.2: Augmentation de la productivité de la pêche, de l'aquaculture et des autres secteurs de l'économie bleue

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la gestion des ressources aquatiques dans la région de l'IGAD.
- II. Renforcer l'utilisation durable des ressources halieutiques transfrontalières.
- III. Développer les secteurs de l'économie bleue (EB)
- IV. Développer les petites et moyennes entreprises (PME) en aquaculture
- V. Reprise du secteur de la pêche après le COVID-19, les inondations et autres effets liés au climat.
- VI. Développement de la chaîne de valeur et facilitation du commerce du poisson

Résultat 1.1.3: Augmentation du commerce des produits agricoles, du bétail, de la pêche et des produits connexes.

Domaines d'intervention

- I. Facilitation des échanges transfrontaliers de produits alimentaires
- II. Renforcer la disponibilité et l'accès aux informations sur les marchés régionaux.

- III. Améliorer les systèmes d'identification, de traçabilité et de certification sanitaire des animaux
- IV. Renforcer la surveillance et le contrôle des maladies
- V. Renforcer les chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage, notamment la valeur ajoutée industrielle.
- VI. Renforcer l'intégration en droit interne des politiques régionales visant à accroître le commerce des produits agricoles de base, du bétail et des produits connexes.
- VII. Développer les capacités en matière de protection des cultures (parasites, criquet pèlerin et autres) et tiques, moustiques et tsé-tsé.

Résultat 1.1.4: Réduction des pertes et des déchets alimentaires

Domaines d'intervention

- I. Développer les capacités de gestion après la récolte.
- II. Renforcer l'échange d'informations et la coordination dans la lutte contre les pertes après récolte.
- III. Renforcer l'intégration en droit interne des politiques régionales en matière de sécurité et de qualité des aliments.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 1.2: AMÉLIORER LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCER LA RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT/À LA VARIABILITÉ CLIMATIQUE.

3.1.2 Secteur 1.2: Gouvernance foncière

Il est communément admis que les pays membres de l'IGAD reconnaissent le rôle central que joue la gouvernance foncière dans la réalisation des objectifs de développement liés au développement socio-économique, à la transformation agricole et à la sécurité alimentaire, à la gestion durable des ressources naturelles, aux investissements, à la réduction des risques de catastrophes, à la prévention et à la gestion des conflits, au changement climatique et au développement des infrastructures. En particulier, l'insécurité foncière, l'insuffisance des capacités d'utilisation et de gestion des terres, ainsi que les capacités limitées de planification et d'application de la loi, entravent les efforts visant à promouvoir les investissements fonciers durables et l'utilisation et la gestion durables des terres et des ressources naturelles. Le programme de gouvernance foncière de l'IGAD espère mettre en œuvre les approches stratégiques suivantes au cours des cinq prochaines années.

Renforcer l'administration des droits fonciers : L'IGAD va s'efforcer de soutenir ses États membres dans la modernisation et le renforcement de leur administration foncière. L'objectif est de veiller à ce que les aspects clés du régime foncier, de la valeur, de l'utilisation et du développement des terres soient pris en compte de manière holistique tout en intégrant la dimension de genre.

Quantifier le rôle du foncier dans le développement économique : Le programme de gouvernance foncière vise à renforcer la capacité de l'IGAD à valoriser le rôle du foncier dans le développement socio-économique, en encourageant les pays membres à donner la priorité au financement du secteur et en utilisant de manière instrumentale les revenus générés pour le renforcer.

Droits égaux d'accès à la terre : L'IGAD va renforcer les droits d'accès à la terre pour les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires. L'IGAD estime que ce n'est qu'en renforçant l'accès, le contrôle et la propriété des femmes et des jeunes à la terre que l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes peuvent être réalisées.

Trois résultats intermédiaires seront poursuivis dans ce secteur par le biais des interventions décrites ci-dessous.

Objectif de programme 1.2: Renforcer la gouvernance, la gestion et l'utilisation des terres pour un développement inclusif et durable.

Résultat 1.2.1: Administration et utilisation des terres inclusives et sensibles aux conflits dans la région de l'IGAD

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la protection des droits à la terre pour les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires dans l'espace public et privé.
- II. Soutenir les États membres dans l'élaboration et/ou la révision de politiques foncières et de cadres réglementaires tenant compte des questions de genre
- III. Mettre en place et renforcer des plateformes multipartites pour une administration, une utilisation et une gestion des terres inclusives, durables et sensibles aux conflits.
- IV. Renforcer la capacité des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires à s'engager dans la gouvernance foncière dans la région de l'IGAD.
- V. Améliorer l'inclusion et l'accessibilité aux systèmes d'information sur la gestion des terres.
- VI. Harmoniser et renforcer les mécanismes de résolution des différends fonciers et de sensibilisation aux conflits en tenant compte de la dimension genre.
- VII. Renforcer la capacité des Institutions d'administration des terres et de gestion des conflits fonciers (formelles et informelles) en matière de gouvernance des terres.
- VIII. Appui aux États membres pour consolider les institutions d'administration foncière afin de fournir des services fonciers efficaces.
- IX. Elaborer et déployer la mise en œuvre d'outils d'administration foncière prenant en compte l'égalité des sexes et adaptés aux besoins des États membres de l'IGAD.
- X. Renforcement des capacités des acteurs fonciers en matière de résolution des différends fonciers et de sensibilité aux conflits en tenant compte de la dimension genre.
- XI. Cartographier et planifier les ressources en pâturages au sein du secteur pour une utilisation durable.

Résultat 1.2.2: Amélioration des capacités de gouvernance, de planification et de gestion des terres dans la région de l'IGAD.

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la capacité des États membres de l'IGAD à générer et à utiliser des données foncières.
- II. Convoquer les plates-formes multipartites sur le foncier pour la région de l'IGAD.
- III. Renforcer la création de connaissances et l'apprentissage au niveau régional sur les innovations en matière de gouvernance foncière.
- IV. Amélioration de l'utilisation et de la gestion transnationale, intégrée et participative des parcours pour un pastoralisme durable dans la région de l'IGAD
- V. Mener, intensifier et/ou reproduire les actions menées par les communautés pour la gestion et la protection des pâturages.
- VI. Renforcer le partage de la gouvernance pour l'écosystème des pâturages au sein des secteurs de l'IGAD.
- VII. Cartographier et planifier les ressources en pâturages au sein du secteur pour une utilisation durable.
- VIII. Renforcer la capacité des femmes à s'engager dans la gouvernance foncière dans la région de l'IGAD.
- IX. Renforcer la gestion intégrée des ressources foncières transfrontalières pour une sécurité alimentaire et des revenus durables dans la région de l'IGAD

Résultat 1.2.3: Renforcement de l'égalité des droits pour tous dans la région de l'IGAD

Domaines d'intervention

- I. Renforcement de la capacité des femmes à s'engager dans la gouvernance foncière et à se soutenir mutuellement aux niveaux local, national et régional
- II. Amélioration de la capacité du système à lever les obstacles à l'accès des femmes à la terre et à leurs droits de contrôle.

- III. Les innovations en matière de prévention qui permettent la participation des femmes dans le secteur foncier
- IV. Renforcement de la capacité des jeunes à s'engager dans la gouvernance foncière et à se soutenir mutuellement aux niveaux local, national et régional.

3.1.3 Secteur 1.3: Gestion des ressources naturelles

La région de l'IGAD regorge d'importantes ressources naturelles. Il s'agit notamment de réserves en pétrole et en gaz, une faune variée, une diversité d'écosystèmes, des ressources en énergies alternatives (hydroélectrique, solaire et géothermique), une vaste faune marine et d'importantes ressources hydriques et animales. Cependant, la gestion et l'utilisation durables de ces stocks de ressources naturelles restent un défi majeur pour la région. Hormis le Soudan du Sud, qui exploite de manière significative ses ressources pétrolières, les autres États membres n'ont pas encore mis en valeur leurs ressources naturelles, notamment les minéraux, qui sont en abondance. Djibouti semble également exploiter son littoral grâce à des services portuaires modernes. De même, la Somalie et le Kenya, tardent à développer leurs littoraux qui sont plus longs. Dans l'ensemble, le secteur de la pêche est sous-développé dans toute la région. En outre, la détérioration de l'environnement et des ressources naturelles s'est poursuivie sans relâche.

L'IGAD reconnaît qu'un environnement propre et salubre est une condition préalable à la gestion durable des ressources naturelles, d'où ce secteur. Le programme se concentre sur la gestion des ressources naturelles, y compris les plans d'eau douce, et les ressources naturelles transfrontalières (forêts, mines, énergies renouvelables, pétrole et gaz) qui sont de nature sous-régionale. L'IGAD s'engage à promouvoir la préservation et la gestion des ressources naturelles transfrontalières partagées. Dans le cadre de cette stratégie, l'IGAD cherchera à maximiser le rendement des investissements dans la gestion des ressources naturelles en renforçant la capacité des parties prenantes à utiliser judicieusement les ressources naturelles de la région de manière durable.

Objectif de programme 1.3: Améliorer la gestion (utilisation, préservation, etc.) des ressources naturelles.

Résultat 1.3.1: Amélioration de la préservation, de l'exploitation, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau transfrontalières.

Domaines d'intervention

- I. Élargir la base de connaissances sur les ressources régionales en eaux souterraines.
- II. Renforcer les capacités de développement et de gestion des eaux souterraines dans les pays membres de l'IGAD.
- III. Maximiser les avantages des eaux souterraines pour renforcer la résilience à la sécheresse et le développement économique de la région.
- IV. Etablir un cadre régional pour la collaboration, la planification et la gestion efficaces de l'approvisionnement en eau transfrontalière et de l'assainissement.
- V. Développer et/ou mettre à l'échelle des options pour la collecte durable de l'eau dans la région de l'IGAD.
- VI. Renforcer la capacité des communautés participantes à gérer les projets de collecte d'eau.

Résultat 1.3.2: Disponibilité et accès accrus aux énergies propres

Domaines d'intervention

- I. Elaborer la politique et la stratégie de l'IGAD en matière d'énergies renouvelables

Résultat 1.3.3: Amélioration de la gestion des ressources naturelles transfrontalières

Domaines d'intervention

- I. Mettre en œuvre la Stratégie forestière de l'IGAD

- II. Améliorer la gestion durable des pâturages transfrontaliers.
- III. Renforcer les approches bilatérales et trilatérales dans la gestion des ressources naturelles transfrontalières

3.1.4 Secteur 1.4: Protection de l'environnement

Les conditions environnementales dans la région de l'IGAD sont fortement dégradées en raison de pratiques agricoles inappropriées, de la déforestation et de l'érosion des sols et de l'eau. Certaines des causes sous-jacentes de cette dégradation sont l'extrême pauvreté, la croissance démographique rapide, l'utilisation inappropriée des terres et des régimes fonciers et la mauvaise exploitation des ressources énergétiques, qui dépendent principalement de l'énergie de la biomasse. Cela a conduit à l'aggravation de la détérioration de l'environnement et à la diminution des biens et services des écosystèmes dans l'ensemble de la région. La protection de l'environnement est l'un des objectifs majeurs à long terme de l'IGAD depuis 1986. L'IGAD entreprend des mesures appropriées de protection de l'environnement au niveau régional afin de compléter les efforts des États membres pour inverser la dégradation de l'environnement. Les efforts de l'IGAD portent sur l'élaboration et l'harmonisation des politiques, le renforcement des capacités, l'échange d'expériences et d'informations, la mobilisation des ressources ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de projets et de programmes régionaux. Au départ, l'IGAD a élaboré plusieurs politiques et stratégies régionales sectorielles visant à réduire l'impact négatif du développement économique sur l'environnement ainsi que sur la gestion des ressources naturelles et le développement des énergies renouvelables de la région. Il s'agit notamment de la Stratégie sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement 2016-2020 de l'IGAD, le Protocole régional de l'IGAD sur la biodiversité, la Stratégie régionale de contrôle et de gestion des espèces envahissantes, la Stratégie régionale sur la gestion de la faune, la gestion transfrontalière



des ressources en eau, le renforcement des capacités en matière de gestion internationale de l'eau, la loi pour la gestion transfrontalière de l'eau, entre autres. De même, elle a formulé et mis en œuvre plusieurs programmes et projets régionaux afin de contribuer aux efforts pour enrayer la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la région.

Ce secteur est axé sur la promotion de la coopération et de la coordination régionales entre les États membres pour la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi que sur la gestion des préoccupations environnementales et des défis transfrontaliers communs. Un résultat intermédiaire sera poursuivi dans ce secteur par le biais de plusieurs interventions visant à accroître la transparence, la prise de responsabilité et améliorer la circulation de l'information en matière de gestion et de protection de l'environnement ainsi que renforcer la capacité des communautés locales à faire face aux effets du changement climatique.

Objectif de programme 1.4: Améliorer la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes transfrontaliers.

Résultat 1.4.1: Améliorer la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes transfrontaliers.

Domaines d'intervention

- I. Développer une stratégie régionale pour la promotion de l'économie verte.
- II. Renforcer la restauration des terres et des écosystèmes transfrontaliers dégradés.
- III. Renforcer la coopération pour la gestion durable des zones protégées transfrontalières.
- IV. Rendre opérationnel le secrétariat du Réseau de la faune de la Corne de l'Afrique (HAWEN)
- V. Rendre opérationnels les bases de données et les systèmes d'information régionaux et nationaux sur la biodiversité.

3.1.5 Secteur 1.5: Variabilité, prédiction et changement climatiques

La région de l'IGAD est confrontée à des phénomènes climatiques et hydrométéorologiques extrêmes qui entraînent des catastrophes récurrentes. La région est l'une des plus vulnérables aux risques naturels et humains qui provoquent des catastrophes à l'échelle mondiale. Les économies et les moyens de subsistance des populations de la région sont tributaires de l'agriculture pluviale qui est extrêmement sensible aux conditions météorologiques ainsi qu'à la variabilité et aux changements climatiques.

Ce secteur s'attachera à fournir des informations climatiques régionales fiables et détaillées, y compris des évaluations actuelles et futures de la variabilité et du changement climatiques. Le programme vise à contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique global du pilier 1, à savoir promouvoir la sécurité alimentaire et la gestion durable de l'environnement ainsi que des ressources naturelles. Les résultats escomptés et les interventions dans ce secteur sont décrits ci-dessous.

Objectif de programme 1.5: Améliorer la préparation et l'atténuation des risques climatiques ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Résultat 1.5.1: Capacité accrue pour surveiller et prévoir le climat et évaluer la variabilité climatique afin d'améliorer la résilience des communautés

Domaines d'intervention

- I. Renforcer les capacités nationales et régionales de surveillance, de collecte, de stockage et d'analyse des données météorologiques et climatiques.
- II. Mettre en œuvre des approches de prévision objectives et mettre en route la modélisation et la prévision de la surface terrestre pour l'humidité du sol, l'évapotranspiration et les variables de végétation.
- III. Renforcer la recherche opérationnelle afin d'évaluer la variabilité du climat, identifier les risques climatiques et mettre en œuvre des modèles d'impact.

- IV. Elaborer un système intégré pour la prévision de la sécheresse.
- V. Améliorer un modèle de prévision des cyclones tropicaux.

Résultat 1.5.2: Renforcement des capacités des parties prenantes et des communautés pour l'adoption et l'utilisation des services climatiques

Domaines d'intervention

- I. Former les services météorologiques nationaux au système de modélisation et de prévision le plus moderne.
- II. Renforcer la capacité des utilisateurs, des représentants des communautés et des décideurs nationaux et régionaux à utiliser les informations climatiques.
- III. Établir un cadre régional pour les services climatiques (RFCS) et soutenir la mise en place d'un cadre national pour les services climatiques (RFCS).
- IV. Renforcer les interactions entre les utilisateurs, les producteurs de prévisions climatiques et les chercheurs pour assurer une utilisation efficace des services climatiques au niveau communautaire.

Résultat 1.5.3: Disponibilité et utilisation accrues des services climatiques pour faire face à la variabilité et au changement climatiques.

Domaines d'intervention

- I. Améliorer la surveillance, les prévisions et les produits d'échelle réduite du climat à l'échelon régional.
- II. Fournir des prévisions de routine des indicateurs de risque, des prévisions du modèle d'impact, des prévisions de sécheresse et d'autres prévisions personnalisées.
- III. Mettre en œuvre des salles de cartes de l'Initiative pour l'amélioration des services climatiques nationaux (ENACTS) adaptées aux secteurs de l'agriculture et de l'eau.
- IV. Améliorer l'accès aux données climatiques, aux informations ainsi qu'aux produits de la modélisation et des prévisions climatiques dans la région.
- V. Élaborer des produits et des avis transfrontaliers améliorés sur le climat au niveau sous-régional et organiser des forums sous-régionaux sur le climat.
- VI. Améliorer l'utilisation des informations et des produits climatiques par les secteurs clés.

Résultat 1.5.4: Utilisation accrue des données et des technologies géospatiales pour la sécurité environnementale dans la région

Domaines d'intervention

- I. Améliorer l'accès aux données d'observation de la terre et aux données géospatiales.
- II. Développer des services de géo-information en utilisant la technologie géospatiale.

Résultat 1.5.5: Renforcement des capacités des États membres à aborder l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Domaines d'intervention

- I. Fournir des capacités humaines et techniques pour les négociations sur le changement climatique et la mise en œuvre de l'accord de Paris.
- II. Renforcer la capacité des institutions techniques nationales à entreprendre l'inventaire des gaz à effet de serre afin d'atténuer les effets du changement climatique.
- III. Améliorer la connaissance du changement climatique dans la région de l'IGAD.
- IV. Renforcer l'interaction sur le changement climatique dans la région de l'IGAD.

3.1.6 Secteur 1.6: Gestion des risques de catastrophes

La région de l'IGAD est l'une des plus vulnérables aux risques naturels et humains qui provoquent des catastrophes. Cela entraîne une forte proportion de décès et touchent un grand nombre de personnes dans

la région. Le nombre de catastrophes déclenchées par des événements hydro-météorologiques extrêmes, signalées dans la région de l'IGAD, a augmenté au cours des trente dernières années. L'IGAD possède une stratégie régionale de GRC qui est alignée sur les cadres mondiaux et continentaux pour la réduction des risques de catastrophes (RRC). La stratégie de GRC guidera la mise en œuvre du Programme en mettant l'accent sur l'amélioration de la compréhension des risques de catastrophe, la promotion de l'investissement pour la résilience aux catastrophes, ainsi que le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe pour une meilleure préparation et une meilleure réponse humanitaire. Le Programme de GRC s'efforcera de renforcer la résilience des populations de la région de l'IGAD. Pour réaliser les objectifs du programme, un certain nombre d'interventions ont été définies dans le but d'atteindre les résultats intermédiaires suivants :

Objectif de programme 1.6: Renforcer la préparation, l'atténuation et la résilience aux catastrophes dans la région de l'IGAD.

Résultat 1.6.1: Disponibilité, accès et utilisation accrus des données et des informations pour orienter la gestion des risques de catastrophes.

Domaines d'intervention

- I. Élaborer des données et des profils de risque régionaux et nationaux afin d'informer les décideurs pour qu'ils puissent agir rapidement.
- II. Mettre en place un centre régional d'opérations en cas de catastrophe afin de fournir un système d'alerte précoce multi-aléas.
- III. Renforcer les capacités analytiques et les mécanismes institutionnels des États membres de l'IGAD en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience.
- IV. Améliorer la gestion des connaissances, la mise en réseau et l'apprentissage en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience.
- V. Suivre la situation humanitaire régionale et fournir des informations à l'IGAD et aux autres parties prenantes.
- VI. Adopter une approche commune de mesure de la résilience pour l'IDDRSI et des lignes directrices pour évaluer l'état de la résilience à la sécheresse dans la région de l'IGAD.

Résultat 1.6.2: Amélioration des capacités institutionnelles et financières de gestion des risques de catastrophe

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la capacité des institutions de GRC des États membres à promouvoir une gestion communautaire des risques de catastrophes.
- II. Rendre opérationnel le Fonds de réponse aux catastrophes de l'IGAD (IDRF) et mobiliser des ressources pour la GRC.
- III. Promouvoir les systèmes de transfert de risques dans la région.
- IV. Renforcer l'efficacité du Centre d'analyse de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience de l'IGAD (IFRAH) afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience dans la région. Renforcer les capacités humaines et infrastructurelles de l'IFRAH en vue de la mise en œuvre des interventions prévues.
- V. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophes pour améliorer la préparation et la réponse aux catastrophes ; intégrer la GRC dans les secteurs pertinents (éducation, eau, agriculture, environnement, etc.).
- VI. Mettre en place et rendre opérationnel un Comité Technique Régional et une Communauté de pratique sur les mécanismes de transfert de risque et de micro-assurance dans la région de l'IGAD.

Résultat 1.6.3: Une meilleure préparation à l'atténuation et à la gestion des catastrophes qui menacent directement la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



Domaines d'intervention

- I. Améliorer la gestion des connaissances, la mise en réseau et l'apprentissage pour la prise de décision en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience.
- II. Renforcer les politiques et les pratiques fondées sur des données probantes dans la région de l'IGAD pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience.
- III. Renforcer la capacité des institutions de GRC des États membres à promouvoir une gestion communautaire des risques de catastrophes et une agriculture résistante au climat.
- IV. Renforcer la gestion des connaissances, notamment par le biais du groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition (FSN WG) et des institutions régionales de recherche sur la résilience existant dans la région de l'IGAD.
- V. Élaborer et mettre en œuvre un bilan alimentaire régional
- VI. Élaborer un système d'alerte précoce et d'action rapide pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience.
- VII. Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de coordination sur le criquet pèlerin.
- VIII. Renforcer les politiques et les pratiques fondées sur des données probantes en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience (mesure de la résilience)

3.2 PILIER 2 : COOPÉRATION ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Le rôle stratégique central de l'IGAD consiste à promouvoir la coopération et l'intégration régionales entre ses États membres. Le mandat de l'IGAD en matière de coopération et d'intégration économique est reconnu par la vision globale de l'intégration africaine, dont l'IGAD est l'un des piliers. Le rôle de l'IGAD en tant que CER découle de l'objectif stratégique de l'UA, qui est d'accélérer l'intégration économique et sociale des membres du continent grâce aux efforts d'intégration des CER et des États membres. Ce rôle implique l'harmonisation et la coordination des politiques et des programmes entre les États membres de l'IGAD et avec les autres CER. Il est également chargé de s'aligner sur les politiques et les stratégies de l'UA qui s'imposent à toutes les CER. L'IGAD cherche à atteindre ses objectifs de coopération et d'intégration économiques par son travail dans deux secteurs, à savoir : 1) le commerce, l'industrie et le tourisme ; 2) le développement des infrastructures.

Les données disponibles suggèrent que l'IGAD, à l'instar des autres CER du continent, a peut-être mis davantage l'accent sur l'élimination des barrières commerciales, et moins sur le développement des capacités productives nécessaires au commerce. Cette tendance se manifeste, par exemple, par la présence de chaînes de valeur non fonctionnelles, bien qu'il s'agisse d'une priorité dans le cadre des aspirations de développement industriel de l'UA 2063. Les principales entraves au progrès de la coopération et de l'intégration régionales ont été identifiées comme étant la lenteur et la faiblesse de la mise en œuvre du plan d'intégration minimum (PIM), l'absence d'un régime de libre circulation régionale, l'espace limité du secteur privé et l'insuffisance des capacités de production. De même, le manque d'études sur les avantages concurrentiels et comparatifs des États membres au sein de la région, l'accès inadéquat au financement, le manque d'offres touristiques attrayantes et la lenteur de la ratification ainsi que de la mise en œuvre des programmes de l'IGAD viennent s'ajouter à la liste. Le manque de financement est, cependant, le facteur le plus important qui a ralenti la mise en œuvre de plusieurs initiatives d'intégration régionale.

OBJECTIFS ET PRIORITÉS CONNEXES AU TITRE DE L'ODD 2030 ET DE L'AGENDA 2063 DE L'UA

ODD et Aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA alignés (2014-2023)	Objectifs prioritaires des ODD et de l'UA
Objectifs de développement durable (ODD)	<ul style="list-style-type: none"> • Libre circulation des biens et des services • Le commerce intra-continentale est multiplié par trois • Une union douanière africaine, un marché commun africain et une union monétaire africaine soient opérationnels d'ici 2023 • Augmentation des revenus par habitant de 33 % par rapport au niveau de 2013 d'ici 2023 • Création d'emplois • Protection de la sécurité sociale • Augmenter les exportations mondiales africaines de 20% d'ici 2023
Objectif 7: Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous	
Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation	
Aspirations et projets/programmes phares de l'UA 2063 (2014-2023)	
Objectif 4: Economies transformées	
Objectif 9: Infrastructures de classe mondiale qui sillonnent l'Afrique	
Objectif 17: L'Afrique, un partenaire majeur sur la scène mondiale	

Le rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD recommande une série de domaines prioritaires au niveau régional / de la ZLECA. Il s'agit notamment de la libéralisation du commerce intra-régional des marchandises, du renforcement des investissements nationaux, transfrontaliers et étrangers, et de la diversification de l'industrialisation des États membres. De même, les recommandations du rapport au niveau national suggèrent d'éliminer les barrières qui empêchent la région de l'IGAD d'être une zone de libre-échange pour construire des économies de marché émergentes, reposant sur des cadres politiques et institutionnels

modernes ; l'expansion de l'industrialisation tout en investissant davantage dans les catalyseurs clés, à savoir l'énergie, le transport et le commerce.

Dans le cadre de cette stratégie, l'IGAD poursuivra l'unification du marché régional ainsi que l'expansion de l'infrastructure et de la connectivité. L'objectif de ce pilier est de parvenir à un marché unique ouvert à la concurrence et bien intégré dans les économies continentale et mondiale. Cela nécessite une infrastructure régionale ainsi que l'harmonisation progressive des politiques en vue de l'élimination des obstacles aux communications entre Etats. L'accent sera mis sur l'amélioration de la connectivité et de la mobilité des biens et des services afin qu'ils puissent circuler plus facilement par-delà des frontières, sur les transports, l'énergie et les télécommunications afin de relier davantage de personnes au-delà d'un plus grand nombre de frontières, sur les personnes afin qu'elles puissent circuler plus librement par-delà les frontières, et sur le capital et la production afin qu'ils puissent circuler et se développer au-delà des limites nationales, afin de parvenir à terme à l'intégration régionale.

CADRE STRATÉGIQUE DU PILIER 2 : INTÉGRATION ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

PILIER 2 : COOPÉRATION ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Objectif de développement stratégique 3 : Développer un marché régional unifié avec une infrastructure et une connectivité étendues.

Secteur 2.1 : Commerce, industrie et tourisme

Résultat 2.1.1 :
Accroissement du commerce intrarégional de produits bruts et de produits industriels à valeur ajoutée

Résultat 2.1.2 :
Augmentation des investissements dans le commerce, l'industrie et le tourisme, et amélioration de leur contribution à la croissance économique régionale

Secteur 2.2 : Développement des infrastructures

Résultat 2.2.1 : Un meilleur accès à des services de TIC abordables et sûrs
Interventions

Résultat 2.2.2 :
Développement des infrastructures de transport
Interventions

Résultat 2.2.3 :
Amélioration durable de l'accès à l'énergie

Résultat 2.2.4 :
Disponibilité, accès et utilisation accrue d'informations fiables sur les infrastructures

OBJECTIF STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 3: DÉVELOPPER UN MARCHÉ RÉGIONAL UNIFIÉ DOTÉ D'UNE INFRASTRUCTURE ET D'UNE CONNECTIVITÉ ÉTENDUES.

3.2.1 Secteur 2.1: Commerce, industrie et tourisme

Ce secteur vise à promouvoir le commerce, l'investissement, l'industrie et le tourisme dans la région en collaborant avec les États membres et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et les acteurs non étatiques. Conformément à son plan d'action pour la facilitation des échanges, l'IGAD a continuellement mis l'accent sur la mise en œuvre d'initiatives de facilitation des échanges pour les petits agroproducteurs et commerçants, en développant les capacités des États membres en matière de développement des ressources minérales, d'industrialisation et de valeur ajoutée. Le commerce régional intra-IGAD est cependant resté faible, s'établissant à 5% en 2018, les exportations représentant 11% tandis que les importations représentaient 3%. La majeure partie (95 %) des échanges a eu lieu en dehors de la région de l'IGAD. La région n'a pas mis en œuvre de ZLE de l'IGAD et, dans l'intervalle, soutient les cadres commerciaux des autres CER de l'UA auxquelles appartiennent ses États membres. Dans une large mesure, ces cadres ont contribué à faciliter la circulation des personnes, des biens et des services dans la région. Des initiatives telles que la création d'OSBP ont également facilité la circulation des marchandises. Les infrastructures spécifiques au bétail complémentaires aux services d'élevage et, dans une certaine mesure, les informations de commercialisation du bétail ont également été développées dans plusieurs des États membres de l'IGAD.

Peu de progrès ont été réalisés en matière de valeur ajoutée industrielle au fil des ans. Dans le cadre du précédent PSMT, le développement industriel est resté constant dans tous les États membres. La facilitation du commerce et des investissements reste une contrainte majeure pour les économies de la région.

Dans le sous-secteur du tourisme, l'IGAD a aidé les États membres à mettre en œuvre le plan directeur du tourisme durable (STMP) et à déployer la mise en œuvre de leurs plans directeurs du tourisme respectifs. La circulation des personnes est limitée par les exigences de visa pour les citoyens de la région dans certains États membres, la faible demande des tour-opérateurs internationaux et des agences de voyage ainsi que la faible capacité des principaux tour-opérateurs nationaux. Parmi les autres facteurs, citons la faiblesse des chaînes d'approvisionnement desservant le secteur du tourisme, la faiblesse des structures de gestion et de coordination opérationnelles dans ce sous-secteur, la faiblesse des produits d'attraction touristique, les capacités institutionnelles non ciblées pour produire des politiques, régler les questions sectorielles et définir des stratégies, et également la négligence du tourisme intérieur en tant que segment.

Objectif de programme 2.1: Promouvoir le commerce, l'investissement, l'industrie et le tourisme dans la région.

Résultat 2.1.1: Accroissement du commerce intrarégional de produits bruts et de produits industriels à valeur ajoutée.

Domaines d'intervention

- I. Développer une politique commerciale régionale
- II. Promouvoir des stratégies nationales pour la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).
- III. Renforcement des capacités de coordination d'IBF
- IV. Promouvoir l'utilisation des systèmes de réception d'entrepôt.
- V. Elaborer un plan directeur pour les PME.
- VI. Améliorer l'environnement de la facilitation des échanges dans la région de l'IGAD par la génération de connaissances et le renforcement des capacités (ITFE).
- VII. Renforcer l'utilisation de la recherche pour éclairer les interventions visant à améliorer l'intégration commerciale.
- VIII. Promouvoir la valeur ajoutée.
- IX. Soutenir les PME - élaborer et mettre en œuvre un plan directeur celles-ci.

Résultat 2.1.2: Augmentation des investissements dans le commerce, l'industrie et le tourisme, et amélioration de leur contribution à la croissance économique régionale.

Domaines d'intervention

- I. Harmoniser le code des investissements dans la région.
- II. Renforcer la coopération avec la communauté des affaires de l'IGAD.
- III. Entreprendre une étude de l'environnement des entreprises.
- IV. Révision du plan directeur du tourisme
- V. Aider les États membres à mettre en œuvre le plan directeur régional du tourisme.

3.2.2 Secteur 2.2: Développement des infrastructures

Ce secteur vise à soutenir le développement des infrastructures dans la région. Les infrastructures comprennent les transports, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'énergie. Le développement des infrastructures vise à soutenir le développement économique de la région en facilitant la circulation des biens et des services, en améliorant la disponibilité et l'accès à une énergie abordable et en élargissant l'accès à des TIC abordables et sûres.

Dans le sous-secteur du transport et des infrastructures, les interventions de l'IGAD sont basées sur le Plan directeur régional de l'IGAD sur les infrastructures (IRMP), qui a été conçue pour fournir à la région la connectivité nécessaire et cruciale. Le plan directeur intègre les priorités en matière d'infrastructures dans d'autres cadres régionaux et continentaux tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et l'Initiative pour la Corne de l'Afrique (HOAI). Les infrastructures visées par le Plan directeur régional de l'IGAD sur les infrastructures sont l'énergie, les transports, les TIC et les ressources en eau transfrontalières. Bien qu'il y ait des signes d'amélioration, le développement des infrastructures dans la région reste faible si l'on se réfère à l'indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI). L'utilisation de la téléphonie mobile a maintenu une tendance à la hausse dans les États membres de l'IGAD. Les TIC ont permis de fournir un large éventail de solutions dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'autres services socioéconomiques. La connectivité des TIC est toutefois restée insuffisante dans certaines régions, sans compter les problèmes de prix et d'accessibilité. La mise en place de cadres politiques relatifs au financement numérique, l'évolution des systèmes de lutte contre la cybercriminalité et la rationalisation du sous-secteur des TIC ont été identifiés comme des domaines potentiels à fort impact.

Objectif de programme 2.2: Soutenir le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de TIC dans la région.

Résultat 2.2.1: Accès élargi à des services TIC abordables et sûrs

Domaines d'intervention

- I. Appui à la connexion TIC haut débit/Dorsale de la Corne de l'Afrique
- II. Mise en place de points d'échange Internet régionaux
- III. Renforcement des capacités et installation d'équipements de cybersécurité

Résultat 2.2.2: Développement des infrastructures de transport

Domaines d'intervention

- I. Développement de corridors de transport et de postes frontaliers prioritaires
- II. Création de l'association des camionneurs.
- III. Facilitation des échanges pour la route transafricaine TAH 4
- IV. Études de faisabilité détaillée du chemin de fer LaPSSSET

Résultat 2.2.3: Amélioration durable de l'accès à l'énergie

Domaines d'intervention

- I. Harmonisation de la politique énergétique

- II. Soutien aux transmissions énergétiques régionales
- III. Identification et cartographie des sources des énergies renouvelables dans la région de l'IGAD.

Résultat 2.2.4: Disponibilité, accès et utilisation accrues d'informations fiables sur les infrastructures.

Domaines d'intervention

- I. Création d'une unité de préparation des infrastructures.
- II. Mise en œuvre du Plan directeur régional de l'IGAD sur les infrastructures (IRIMP)
- III. Mobilisation de fonds pour le développement des infrastructures
- IV. Création d'une base de données régionale sur les infrastructures.

3.3 PILIER 3 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social consiste à placer les personnes au cœur du développement et à leur donner la possibilité d'améliorer leur vie. Il faut pour cela s'engager à ce que les processus de développement profitent aux personnes en respectant la manière dont elles interagissent dans les groupes et la société, et en soutenant les normes qui facilitent cette interaction.

Face à tous les défis (économiques, sociaux, environnementaux, sécuritaires et institutionnels), le développement social stratégique de l'IGAD vise à encourager les mécanismes et systèmes régionaux intégrés par le biais des services de développement organisationnel de l'IGAD et à mettre en œuvre des politiques communes visant à améliorer le développement social et ses aspects connexes. Le mandat de l'IGAD sur le développement social couvre la santé, l'éducation nutritionnelle, la politique démographique, la migration, l'emploi, la protection sociale, la jeunesse, la culture et les sports, en mettant l'accent sur les jeunes, les enfants, les femmes et les autres groupes de population vulnérables. Le secteur du développement social a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des populations de la région, notamment en vue d'une meilleure espérance de vie et de la prospérité. L'IGAD vise à atteindre cet objectif en mettant en œuvre des initiatives qui renforcent les mécanismes régionaux afin d'améliorer la santé et le développement social.

Le rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD relève que la plupart des indicateurs relatifs au développement social se sont améliorés au fil des ans. Cette situation est attribuée aux stratégies adoptées par les États membres. Un impact significatif a été enregistré dans la réduction de la pauvreté qui est passée d'un maximum de 43% à un minimum de 15% entre 2012 et 2017. Cela s'ajoute aux améliorations enregistrées dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Toutefois, la croissance de l'emploi a été minime, avec un taux de chômage disproportionné chez les jeunes, allant jusqu'à 28 %, alors que le taux global ne dépasse pas 14 %. Le dénuement était également disproportionnellement plus élevé dans les États en conflit par rapport aux États membres plus stables.

L'IGAD a enregistré une amélioration positive de certains indicateurs de santé dans tous ses États membres. Il s'agit notamment de la mortalité infantile, de la mortalité maternelle, des personnes vivant avec le VIH/sida et de la tuberculose. Dans l'ensemble, cependant, les performances des indicateurs de santé sont restées faibles. La disponibilité inadéquate des installations sanitaires et du personnel de santé correspondant a été identifiée comme un facteur limitant majeur pour le développement social dans les États membres de l'IGAD. Le défi supplémentaire que représente la maladie à COVID 19 risque d'annuler les progrès réalisés dans le secteur de la santé.

Le taux élevé de migration dans la région constitue une menace majeure pour le développement social. Les migrants sont vulnérables au trafic ou à la contrebande. En outre, les pays d'accueil des migrants continuent de répondre aux besoins de base, en fonction de leurs dépenses. Les interventions stratégiques de l'IGAD ont toutefois visé en priorité la santé et l'éducation afin de préparer les jeunes populations

migrantes aux besoins futurs. Les principales avancées dans le cadre du précédent PSMT sont notamment l'adoption par les Etats membres de politiques ouvertes sur les réfugiés.

La migration dans la région est à la fois une opportunité et une préoccupation pour le développement. S'ils sont bien gérés, les migrants fournissent de la main-d'œuvre et transfèrent des compétences aux régions/pays de transit et de destination, et renvoient de l'argent aux pays ou régions d'origine. Cependant, les migrants sont confrontés à d'importantes vulnérabilités au cours de leur voyage migratoire, notamment un accès limité aux services de base tels que la santé, la protection sociale et des faibles possibilités d'inclusion dans le marché du travail formel. En outre, en raison des possibilités limitées de mobilité régulière, les migrants ont recours à la mobilité irrégulière et sont soumis à la traite ou au trafic, ce qui intensifie encore leur vulnérabilité. Les interventions stratégiques de l'IGAD ont toutefois donné la priorité à la promotion de la libre circulation des personnes, y compris la transhumance, la qualification et l'emploi des jeunes et la fourniture de services de base tels que la santé et l'éducation, afin d'exploiter pleinement le potentiel de la migration en tant que force de développement.

Si la population jeune offre une opportunité importante sous la forme d'une main-d'œuvre active pour la région, les inégalités entre les sexes, les taux de chômage et de pauvreté élevés, les fréquentes catastrophes et les déplacements de population résultant des conflits et de l'insécurité constituent des défis importants. Au cours des cinq prochaines années, l'IGAD va intensifier ses interventions dans le domaine du développement social, tout en tenant compte du fait que le programme de ce pilier est étroitement lié à l'intégration économique de la région, à la croissance agricole et au programme sur la paix et la sécurité.

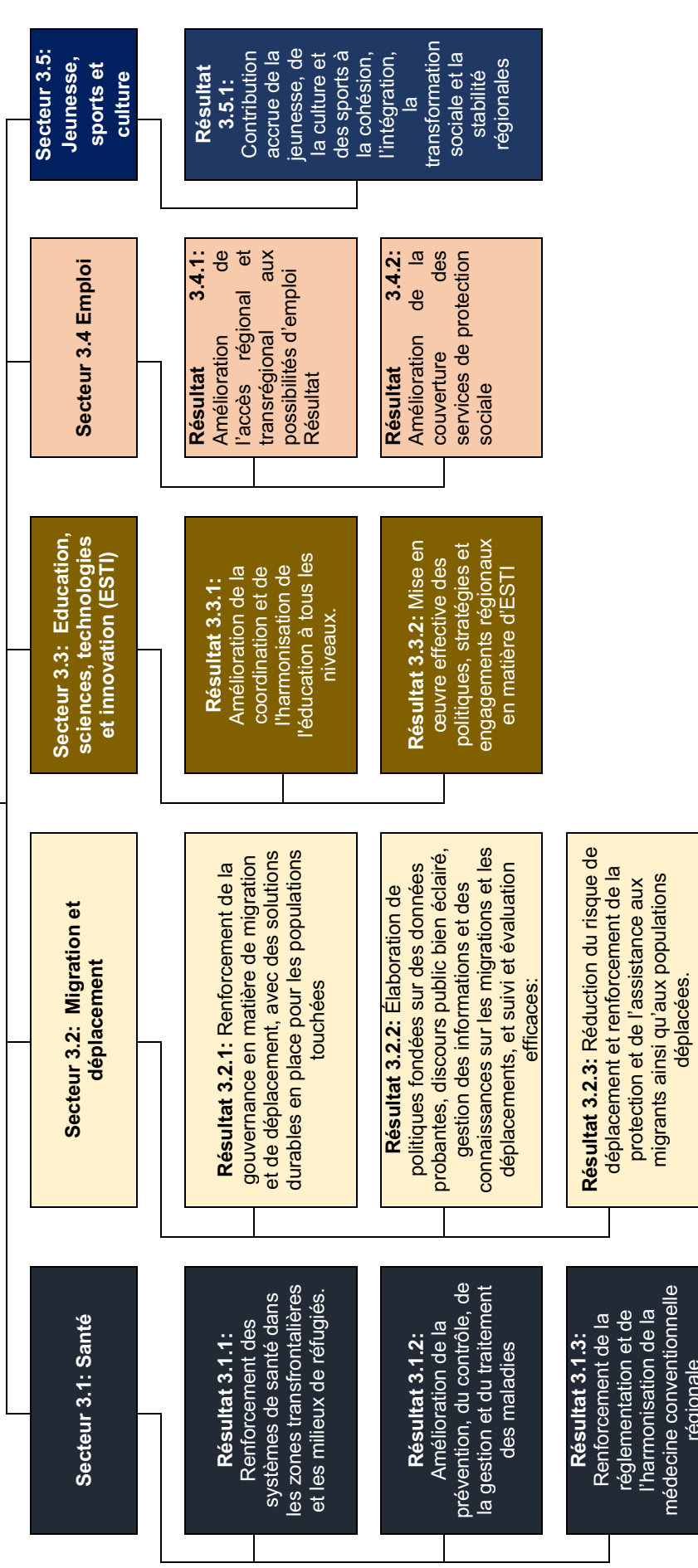
OBJECTIFS ET PRIORITÉS CONNEXES AU TITRE DE L'ODD 2030 ET DE L'AGENDA 2063 DE L'UA

ODD et Aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA alignés (2014-2023)	Objectifs prioritaires des ODD et de l'UA
Objectifs de développement durable (ODD)	<ul style="list-style-type: none"> • Elimination des discriminations et des violences à l'égard des femmes d'ici 2023 • Les femmes sont propriétaires de 25% des actifs productifs • Elimination du phénomène du travail des enfants, de la traite des êtres humains, des mariages précoces et des enfants soldats d'ici 2023 • Doublement de la contribution des entreprises d'arts créatifs au PIB
Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
Objectif 2: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	
Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
Objectif 4: Garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous	
Objectif 5: Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	
Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
Aspirations et projets/programmes phares de l'UA 2063 (2014-2023)	
Objectif 1: un niveau de vie élevé, une bonne qualité de vie et un bien-être pour tous les citoyens	
Objectif 2: des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences étayée par la science, la technologie et l'innovation	
Objectif 3: des citoyens en bonne santé et bien nourris	
Objectif 4: des habitats modernes et vivables et des services de base de qualité	
Objectif 5: des économies et des emplois transformés	
Objectif 17: pleine égalité des sexes dans tous les domaines de la vie.	
Objectif 18: Des jeunes et des enfants engagés et autonomes	

CADRE STRATÉGIQUE DU PILIER 3 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PILIER 3 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Objectif de développement stratégique 4: Améliorer le bien-être social et la productivité humaine pour un développement inclusif dans la région



OBJECTIF STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 4: AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE SOCIAL ET LA PRODUCTIVITÉ HUMAINE POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF DANS LA RÉGION

3.3.1 Secteur 3.1: Santé

La région de l'IGAD a connu des bouleversements politiques, sociaux et économiques complexes qui ont entraîné des migrations et des mouvements de population, notamment dans les zones transfrontalières. Cette augmentation rapide des mouvements de population a exercé une pression sur la santé publique. Il est donc nécessaire que le secteur de la santé réagisse de manière adéquate pour relever le défi de l'accès aux services de santé pour les populations migrantes, les réfugiés, les personnes déplacées et les populations mobiles transfrontalières.

Le programme de l'IGAD sur la Santé a été créé pour répondre aux besoins en matière de santé et de services sociaux de base dans les Etats de l'IGAD. Depuis 2008, le programme a commencé à créer un accès aux services de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida dans 14 sites de réfugiés et 34 sites de populations mobiles transfrontalières (PMT), respectivement. Petit à petit, le programme a commencé à intégrer les services de santé reproductive, maternelle et infantile, de tuberculose et de VIH, la réglementation et l'harmonisation des médicaments, etc.

Les domaines prioritaires du programme Santé de l'IGAD sont le renforcement du système de santé, la surveillance des maladies, la préparation et la réponse aux urgences, y compris la pandémie COVID 19 en cours, la réglementation et l'harmonisation des médicaments, le contrôle intégré des maladies transmissibles et non-transmissibles, l'amélioration de la prestation des services de soins de santé primaires (santé maternelle et infantile, nutrition, vaccination et santé mentale).

Objectif de programme : Soutenir les efforts des autorités sanitaires nationales visant à renforcer les systèmes de santé dans la région.

Résultat 3.1.1: Renforcement des systèmes de santé dans les zones transfrontalières et les milieux de réfugiés.

Domaines d'intervention

- I. Développer la capacité des ressources humaines pour la santé dans la région.
- II. Renforcer la surveillance des maladies et la préparation aux situations d'urgence.
- III. Améliorer les décisions fondées sur les données pour la santé transfrontalière en mettant en place un système de santé numérique pour la santé transfrontalière, y compris pour les réfugiés, etc.
- IV. Rendre opérationnelles les études sur la santé chez les réfugiés et les PMT.
- V. Renforcer la coopération transfrontalière, la supervision conjointe et les réunions de révision.
- VI. Renforcer la disponibilité et l'accès à la planification familiale pour les populations dans les zones transfrontalières et les camps de réfugiés

Résultat 3.1.2: Amélioration de la prévention, du contrôle, de la gestion et du traitement des maladies

Domaines d'intervention

- I. Améliorer l'accès aux services de lutte contre la tuberculose, le VIH et le paludisme.
- II. Renforcer l'intégration dans la lutte contre les maladies non-transmissibles, par exemple la lutte contre le cancer et sa prévention.
- III. Renforcer l'accès et l'utilisation de services de soins de santé primaires de qualité : santé reproductive, infantile et adolescente ; vaccination ; nutrition, etc.



Résultat 3.1.3: Renforcement de la réglementation et de l'harmonisation de la médecine conventionnelle régionale.

Interventions

- I. Renforcement des systèmes de réglementation au niveau national et régional
- II. Mettre en œuvre des directives techniques et opérationnelles harmonisées.
- III. Mettre en œuvre la convergence des activités par la communication, l'information et le partage du travail.
- IV. Renforcer les capacités en matière de conformité réglementaire

3.3.2 Secteur 3.2: Migration et déplacement

Les migrations et les déplacements au sein et au départ de la région de l'IGAD sont déterminés par divers facteurs politiques, socio-économiques et environnementaux. Les flux migratoires comprennent des personnes ayant des profils et des niveaux de vulnérabilité différents. Les travailleurs migrants (en situation régulière et irrégulière), les réfugiés, les migrants clandestins, les personnes victimes de la traite, les enfants non accompagnés, les personnes déplacées à la suite d'une catastrophe, les migrants bloqués et les victimes d'exploitation et d'abus. Certains utilisent des voies irrégulières pour fuir les troubles politiques, les persécutions et les conflits, tandis que d'autres cherchent à échapper à des situations de pénurie extrême de ressources, notamment la sécheresse, les mauvaises récoltes, l'insécurité alimentaire et la grande pauvreté. La région de l'IGAD compte l'une des plus fortes concentrations de populations déplacées au monde. Selon le rapport 2019 sur les tendances mondiales en matière de déplacements forcés du HCR, la région comptait plus de 12 millions de personnes déplacées, dont environ 8 millions de déplacés internes et 4 millions de réfugiés. En outre, la région de l'IGAD est l'une des régions les plus vulnérables aux événements climatiques et météorologiques extrêmes, principalement les sécheresses et les inondations. Contrairement aux réfugiés, les personnes déplacées à travers les frontières dans le

contexte de catastrophes et d'effets néfastes du changement climatique, notamment les sécheresses, ne jouissent pas d'un cadre de protection normatif ou politique spécifique.

Objectif de programme : Promouvoir des solutions durables aux déplacements forcés et favoriser une migration sûre, ordonnée et régulière.

Résultat 3.2.1: Renforcement de la gouvernance en matière de migration et de déplacement, avec des solutions durables en place pour les populations touchées.

Domaines d'intervention

- I. Élaborer des cadres politiques nationaux complets, des réglementations et des procédures opérationnelles standard pour les migrations et les déplacements.
- II. Promouvoir une approche pangouvernementale dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de pratiques efficaces en matière de migration et de déplacement.
- III. Améliorer la disponibilité et la flexibilité des voies de migration sûre, ordonnée et régulière.

Résultat 3.2.2: Élaboration de politiques fondées sur des données probantes, discours public bien éclairé, gestion des informations et des connaissances sur les migrations et les déplacements, et suivi et évaluation efficaces :

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la base de données mondiale sur les migrations et les déplacements en améliorant et en investissant dans la recherche, la collecte, l'analyse et la diffusion des données.
- II. Statistiques sur la migration des travailleurs
- III. Produire un rapport sur l'état de la région en matière de migration et de déplacement.

Résultat 3.2.3: Réduction du risque de déplacement et renforcement de la protection et de l'assistance aux migrants ainsi qu'aux populations déplacées.

Domaines d'intervention

- I. Améliorer la préparation, la réponse et les solutions aux déplacements liés aux catastrophes et au changement climatique.
- II. Assurer une protection contre le trafic et la contrebande de migrants et de personnes déplacées.

3.3.3 Secteur 3.3: Education, sciences, technologies et innovation (ESTI)

L'éducation est un droit fondamental pour la majorité des pays de l'IGAD. L'enseignement primaire est gratuit dans la plupart des États membres de l'IGAD. Cela a permis d'augmenter considérablement le taux de scolarisation au niveau primaire. Toutefois, cette augmentation des effectifs, bien qu'elle soit un indicateur positif, a affecté la qualité de l'éducation. L'amélioration des taux nets de scolarisation dans le primaire (TNS) a bénéficié des progrès importants réalisés dans la quasi-parité des sexes en matière de scolarisation dans le primaire.

Le programme d'éducation de l'IGAD est guidé par des cadres régionaux, continentaux et mondiaux : l'Agenda 2063 de l'Union africaine en général et les stratégies du secteur de l'éducation telles que la Stratégie continentale en matière d'éducation en Afrique (CESA); la Stratégie de l'UA pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA); la Stratégie de l'UA pour l'EFTP; la Charte de l'UA sur les droits et le bien-être de l'enfant en Afrique; le Cadre d'action global des Nations Unies pour les réfugiés; les Objectifs de développement durable (ODD4) des Nations Unies; l'engagement mondial en faveur de l'Éducation pour tous (EPT); et les engagements en matière d'éducation du Forum mondial des réfugiés sur l'éducation et les moyens de subsistance.

Objectif de programme : Promouvoir un accès équitable à une éducation et à des compétences de qualité et pertinentes dans la région de l'IGAD.

Résultat 3.3.1: Amélioration de la coordination et de l'harmonisation de l'éducation à tous les niveaux.

Domaines d'intervention

- I. Mettre en œuvre la déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil.
- II. Finaliser et mettre en œuvre le Cadre régional de l'IGAD pour les qualifications (RQF).
- III. Créer le Conseil de l'IGAD pour l'enseignement supérieur et le réseau des universités de l'IGAD.

Résultat 3.3.2: Mise en œuvre effective des politiques, stratégies et engagements régionaux en matière d'ESTI

Domaines d'intervention

- I. Mettre en œuvre le cadre de politique éducative de l'IGAD (enseignement primaire, secondaire, tertiaire et professionnel).
- II. Mettre en œuvre la stratégie de l'IGAD en matière d'EFTP.

3.3.4 Secteur 3.4: Emploi

Le taux de chômage élevé de l'IGAD reflète celui du continent dans son ensemble. Le rapport 2020 sur l'état de la région de l'IGAD a révélé des inégalités omniprésentes entre les sexes en matière d'emploi et des inégalités flagrantes entre les populations rurales et urbaines. La région de l'IGAD reflète une urbanisation importante, avec un grand nombre d'habitants des zones rurales qui migrent vers les grands centres urbains en quête d'un emploi et de meilleurs revenus. L'emploi ne peut à lui seul résoudre le problème de l'accès insuffisant aux moyens de subsistance pour les citoyens de la région de l'IGAD. L'intégration du développement social est en tête de l'agenda de l'IGAD. L'objectif est de favoriser le développement à long terme en créant les conditions et le capital humain nécessaires à la création d'emplois décents, en développant les capacités de mise en œuvre de régimes de protection sociale novateurs et en créant et améliorant les institutions de gouvernance par le renforcement du dialogue social.

À cette fin, l'IGAD s'efforcera d'atteindre deux résultats clés dans ce secteur : 1) Amélioration de l'accès transfrontalier aux opportunités d'emploi ; 2) Augmentation de la couverture des services de protection sociale.

Objectif de programme : Promouvoir un travail et un emploi décents pour les citoyens de l'IGAD et étendre la protection sociale aux populations vulnérables.

Résultat 3.4.1: Amélioration de l'accès régional et transrégional aux possibilités d'emploi.

Domaines d'intervention

- I. Mettre en œuvre la feuille de route du protocole pour la libre circulation des personnes.
- II. Plaider en faveur d'une souplesse des canaux de migration des travailleurs.
- III. Renforcer l'environnement politique régional sur les questions clés du travail décent et de l'emploi:
- IV. Mener des programmes de création d'emplois et une meilleure intégration du marché du travail régional.
- V. Promouvoir les stratégies de développement d'entreprise, notamment l'esprit d'entreprise, l'innovation et l'utilisation optimale de la technologie.
- VI. Promouvoir les possibilités d'emploi pour les femmes, compte tenu des statistiques dans la région de l'IGAD.

Résultat 3.4.2: Augmentation de la couverture des services de protection sociale

Domaines d'intervention

- I. Rendre opérationnelle la Stratégie régionale de protection sociale de l'IGAD.
- II. Promouvoir des systèmes de protection sociale complets et l'extension de la protection sociale aux travailleurs vulnérables.

3.3.5 Secteur 3.5: Jeunesse, sports et culture

La région de l'IGAD connaît une explosion de la jeunesse. Plus de 65 à 70 % de la population est jeune et productive. Cependant, cet énorme potentiel de transformation sociale n'a pas été correctement exploité. Il est impératif d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes appropriés pour répondre aux besoins de la jeunesse et d'utiliser son énergie inexploitée en vue d'un développement équitable, durable et inclusif. La région de l'IGAD est également riche en ressources culturelles, en systèmes de croyances, en connaissances et en pratiques autochtones qui peuvent servir de matériau de base pour la transformation de la région. Les responsables politiques et les décideurs à tous les niveaux doivent prendre conscience de l'importance de la culture dans le développement. Toute action qui ne s'appuie pas sur les ressources culturelles de l'ensemble des habitants d'un pays ou d'une région n'apporte pas de changement significatif et ne dure pas longtemps. La région est également réputée pour ses activités sportives, notamment l'athlétisme. Certaines des plus grandes figures de l'athlétisme mondial sont originaires de la région et en projettent une image extrêmement positive. Ces trois éléments ont une relation étroite avec l'éducation, la science, la technologie et l'innovation.

Le mandat de l'IGAD sur la jeunesse, la culture et les sports émane de la Charte de la jeunesse de l'UA, de la Charte pour la renaissance culturelle de l'Afrique, de l'Agenda 2063, des ODD, de l'Accord portant création de l'IGAD, du projet de Traité actualisé de l'IGAD et de la Charte des jeux de l'IGAD. Dans le cadre de ce secteur, l'IGAD vise à atteindre un résultat clé : une contribution accrue de la jeunesse, de la culture et des sports à la cohésion régionale, à l'intégration, à la transformation sociale et à la stabilité.

Objectif de programme : Accroître le rôle des jeunes dans le développement régional et renforcer l'utilisation de la culture et des sports comme vecteur de cohésion sociale et d'intégration régionale.

Résultat 3.5.1: Contribution accrue de la jeunesse, de la culture et des sports à la cohésion, l'intégration, la transformation sociale et la stabilité régionales

Domaines d'intervention

- I. Renforcer l'environnement politique pour l'engagement des jeunes dans le développement régional et dans l'utilisation de la culture et des sports comme vecteur de cohésion sociale et d'intégration régionale.
- II. Mettre en œuvre la charte des sports et des jeux de l'IGAD et organiser des événements sportifs périodiques en tant que plateformes importantes de l'intégration régionale.



3.4 PILIER 4 : PAIX ET SÉCURITÉ

Les déterminants politiques, économiques et sociaux internes et externes de la paix et de la sécurité dans la région de l'IGAD ont pour origine les conflits qui découlent de l'accès aux ressources naturelles, de l'extrême pauvreté, de l'inégalité des revenus, des problèmes de gouvernance, de l'inadéquation entre la légitimité des performances et la légitimité populaire. Les autres enjeux sont notamment la corruption, les conflits et la violence liés aux élections, la radicalisation et l'extrémisme violent, les menaces pour la sécurité transnationale et les activités criminelles organisées, ainsi que les migrations, la contrebande et le trafic d'êtres humains.

La situation politique et économique de la région présente différents scénarios, certains pays connaissant une relative stabilité interne et une croissance économique tandis que d'autres sont caractérisés par de violents conflits internes. L'incapacité institutionnelle à prévenir, atténuer et résoudre les conflits ou à faire face aux menaces sécuritaires émergentes a empêché la région de réaliser l'intégration régionale envisagée. C'est dans ce contexte que la région de l'IGAD est toujours considérée comme l'une des zones les plus sujettes aux conflits et les plus ravagées d'Afrique, principalement en proie à des conflits violents intra-étatiques prolongés avec d'énormes conséquences de catastrophes humanitaires qui menacent la paix, la sécurité, le développement et l'intégration régionale. Les autres menaces pour la sécurité qui continuent de miner les efforts de paix, de sécurité et d'intégration régionale sont le terrorisme, le crime organisé transfrontalier et la circulation d'armes légères et de petit calibre.

En dépit de ces défis, des progrès louables ont été réalisés dans la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration régionale, notamment les processus de paix en cours dans la région, qui nécessitent encore des efforts soutenus. À en juger par le nombre de nouveaux déplacements, il semble y avoir un retour général à la paix dans la région. Moins de cinq millions de personnes ont été nouvellement déplacées à la suite de conflits, contre environ dix millions de personnes déplacées précédemment à la suite de conflits civils. L'héritage historique de l'IGAD en matière de médiation, les efforts en cours visant à mettre en œuvre le processus de paix au Soudan du Sud et les interventions de plusieurs décennies en Somalie occupent une place importante dans les expériences passées et présentes de la région en matière de gestion des conflits et de consolidation de la paix. Dans ce contexte, l'IGAD a joué un rôle particulièrement important en soutenant les processus de paix et les efforts en vue d'un règlement politique dans la région de la Somalie, principalement dans les processus de formation de l'État, la réconciliation nationale entre les différents groupes par le dialogue et le développement des capacités pour une mise en œuvre efficace. En outre, l'IGAD a soutenu la Somalie dans des domaines clés tels que le rétablissement des structures administratives par un processus inclusif, les dispositions en matière de sécurité et la réintégration des forces de sécurité: afin de contribuer à la consolidation et au maintien des progrès réalisés sur le plan militaire, ainsi que la réconciliation et la stabilisation, où des efforts accrus sont nécessaires pour réconcilier les communautés en guerre aux niveaux local, national et régional.

Malgré les progrès réalisés à ce jour, l'extrême pauvreté et les effets potentiels du changement climatique, les niveaux élevés de chômage, en particulier chez les jeunes, et l'instabilité politique, entre autres, constituent toujours un énorme défi pour la paix et la sécurité.

Dans le cadre de ce pilier, l'IGAD poursuivra la recherche d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables en tant qu'effort complémentaire pour parvenir à l'intégration et au développement économiques conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et aux engagements des États membres de l'IGAD dans le cadre des Objectifs de développement durable 2030. Cette poursuite se fera à travers cinq secteurs visant à atteindre dix résultats clés décrits ci-dessous

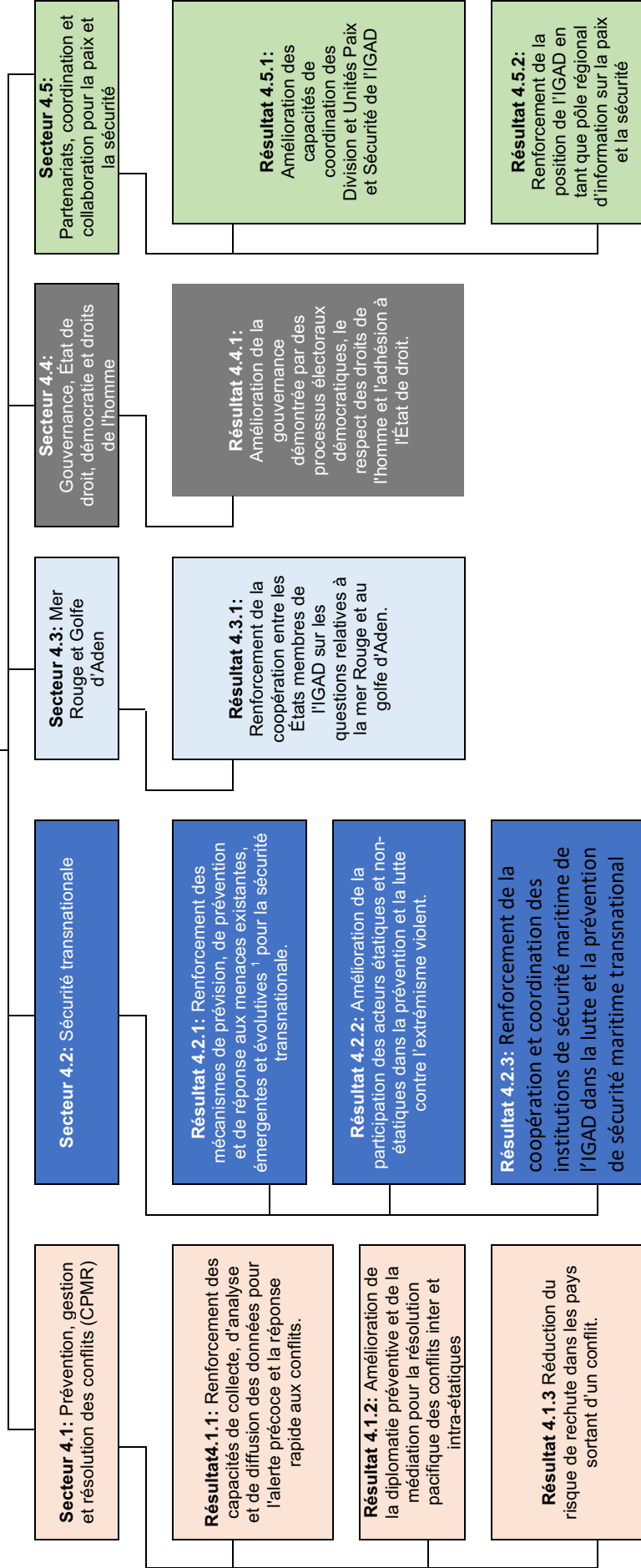
OBJECTIFS ET PRIORITÉS CONNEXES AU TITRE DE L'ODD 2030 ET DE L'AGENDA 2063 DE L'UA

ODD et Aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA alignés (2014-2023)	Objectifs prioritaires des ODD et de l'UA
Objectifs de développement durable (ODD)	<ul style="list-style-type: none"> • La libre circulation des biens, des services et des capitaux, ainsi que des personnes se rendant dans un État membre • Ancrage des valeurs et de la culture démocratique telles qu'inscrites dans l'Architecture de gouvernance africaine. • Cadre et institutions pour une Afrique Unie • Développement participatif et gouvernance locale • Maintien et préservation de la paix ainsi que de la sécurité • Démocratie et bonne gouvernance • Droits de l'Homme, justice et État de droit • Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés en paix et inclusives pour un développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.	
Aspirations et projets/programmes phares de l'UA 2063 (2014-2023)	
Objectif 8: Une Afrique Unie (fédérée ou confédérée)	
Objectif 12: Des institutions compétentes et un leadership transformateur en place à tous les niveaux	
Objectif 14: Une Afrique stable et en paix.	
Objectif 15: Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	

CADRE STRATÉGIQUE DU PILIER 4 : PAIX ET SÉCURITÉ

PILIER 4 : PAIX ET SECURITE

OBJECTIF STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 5: RENFORCER LES CAPACITES DE TRANSFORMATION POUR L'INSTAURATION DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE.



1 Menaces transnationales liées à la sécurité : Terrorisme, crime organisé transnational, sécurité maritime.

OBJECTIF STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 5: RENFORCER LES CAPACITES DE TRANSFORMATION POUR L'INSTAURATION DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE.

3.4.1 Secteur 4.1: Prévention, gestion et résolution des conflits (CPMR)

Le Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits de l'IGAD est mandaté pour « recevoir et partager les informations concernant les conflits potentiellement violents ainsi que leur déclenchement et leur escalade dans la région de l'IGAD, entreprendre l'analyse des informations et élaborer des scénarios et formuler des options de réponse » (Protocole CEWARN IGAD 2002). Par conséquent, la tâche principale du mécanisme d'alerte précoce est de contribuer à la réduction des risques de conflits violents inter- et intra-étatiques dans la région de l'IGAD par des activités structurées et cohérentes d'alerte précoce et de réponse rapide. Pour ce faire, le mécanisme met en œuvre un système d'alerte précoce et de réponse ascendant, libre, axé sur les données et multi-acteurs, qui intègre des institutions gouvernementales et non-gouvernementales. A l'échelon national, CEWARN fonctionne à travers des centres d'alerte précoce et de réponse appelés unités nationales d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWERU). Ces centres coordonnent les mesures d'alerte précoce et de réponse à l'échelle nationale et supervisent le travail des observateurs sur le terrain ainsi que des comités de paix locaux. Les analystes nationaux basés dans les instituts nationaux de recherche (INR) soutiennent le travail analytique des CEWERU en menant des analyses sectorielles approfondies et en élaborant des recommandations sur les options de réponse.

À l'avenir, le système d'alerte précoce se concentrera sur la couverture de divers types de conflits et sur l'amélioration de la collecte de données ainsi que des capacités analytiques. L'objectif principal est d'améliorer la collecte d'informations, d'analyses de haute qualité et crédibles sur les menaces de conflits et de fournir des rapports d'alerte précoce aux États membres et aux organes décisionnels de l'IGAD. Le mécanisme d'alerte précoce contribue également à renforcer le volet réponse avec son financement de départ pour des actions concrètes opportunes basées sur les rapports d'alerte précoce visant à assurer la coexistence pacifique des communautés locales et transfrontalières.

Trois objectifs de programme et leurs résultats respectifs seront poursuivis dans le cadre de ce secteur, comme indiqué ci-dessous.

Objectif de programme 1 : Améliorer les systèmes d'alerte précoce et de réponse aux conflits et renforcer les structures connexes aux niveaux local, national et régional.

Résultat 4.1.1: Renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données pour l'alerte précoce des conflits et les actions de réponse rapide.

Domaines d'intervention

- I. Renforcer les mécanismes d'alerte précoce en améliorant et en accélérant la collecte, l'analyse et l'anticipation des données, ainsi que la diffusion des produits d'aide à la décision du CEWARN.
- II. Renforcer la capacité d'analyse des conflits
- III. Renforcer les capacités opérationnelles des unités nationales d'alerte précoce en cas de conflit (CEWERU) et de l'unité CEWARN.
- IV. Mettre en œuvre des initiatives d'intervention à l'appui de l'alerte précoce.
- V. Renforcer le partenariat, la collaboration et la mise en réseau pour l'alerte précoce et la réaction.
- VI. Renforcer la recherche sur les conflits dans l'ensemble du mécanisme

Objectif de programme 2: Renforcer les capacités de l'IGAD en matière de diplomatie préventive, de médiation et de consolidation de la paix pour une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région.

Résultat 4.1.2: Renforcement des capacités en matière de diplomatie préventive, de médiation et de consolidation de la paix.

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la capacité de l'IGAD à professionnaliser et à institutionnaliser la médiation.
- II. Renforcer les institutions nationales de la région de l'IGAD pour qu'elles s'engagent dans la médiation.
- III. Créer et rendre opérationnel le Forum des jeunes de l'IGAD pour la paix.
- IV. Mettre en œuvre des processus de paix pour renforcer la paix et la stabilité.
- V. Promouvoir le rôle des femmes et des enfants dans les processus de paix, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et à d'autres instruments connexes.

Résultat 4.1.3: Réduction du risque de rechute dans les pays sortant d'un conflit.

Domaines d'intervention

- I. Assurer le suivi et faciliter la mise en œuvre des accords de paix.
- II. Fournir des plateformes de dialogue interne pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix.
- III. Contribuer au rétablissement des structures administratives par un processus inclusif,
- IV. Contribuer à l'élaboration de plans de stabilisation et de stratégies de mise en œuvre.
- V. Renforcer la gouvernance, les institutions et les systèmes par le biais du renforcement des capacités et des formations.
- VI. Soutenir les efforts dans le domaine des réformes du secteur de la sécurité,

3.4.2 Secteur 4.2: Sécurité transnationale

L'IGAD aborde la menace de sécurité transnationale (MST) comme un défi criminel transfrontalier posé par des acteurs criminels non-étatiques et leurs réseaux qui ne sont pas nécessairement classés comme des menaces militaires. Les menaces de sécurité transnationales comprennent un éventail de défis de sécurité existants, évolutifs et émergents (EEE) des actes criminels transnationaux. Compte tenu de la gravité de ces menaces dans la région, l'IGAD a identifié la menace de sécurité transnationale comme l'un de ses domaines programmatiques dans le cadre de la Stratégie de paix et de sécurité et a confié ce mandat au Programme du secteur de la sécurité de l'IGAD (ISSP). L'objectif stratégique est de se concentrer sur l'amélioration des capacités de prévision, de prévention, de réponse et d'adaptation des États membres pour faire face aux menaces de sécurité transnationales (MST) émergentes, évolutives et existantes (EEE) telles que le terrorisme, les crimes transnationaux organisés (TOC), et les crimes d'origine maritime dans la région, et ainsi favoriser un environnement propice au développement économique et à l'intégration régionale.

La conclusion générale est que les tentatives de lutte contre l'insécurité nécessiteront la mise en œuvre d'une grande stratégie s'articulant autour d'engagements au niveau des États, des régions et des communautés locales. Le point de départ est le renforcement de la coopération et de la coordination d'autres initiatives visant à prévoir, prévenir et contrer ces menaces. Les interventions visent à mettre en œuvre la conception précédente. Ceux-ci visent à leur tour à transformer l'architecture (situation) de sécurité de la région en mettant en place un solide programme du secteur de la sécurité (SSP) et en renforçant la capacité et la collaboration des acteurs étatiques afin de fournir des services de sécurité efficaces. Dans cette optique, les quatre domaines d'intervention privilégiés sont les suivants : la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, 3) la sécurité maritime et 4) le renforcement des capacités des institutions de sécurité.

Objectif de programme 3 : Renforcer les capacités de prévision, de prévention, de réponse et d'adaptation de l'IGAD ainsi que de ses États membres afin de faire face aux menaces de sécurité transnationales.

Résultat 4.2.1: Renforcement des mécanismes de prévision, de prévention et de réponse aux menaces de sécurité transnationales existantes, émergentes et évolutives (MST-EEE).

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la coopération et la coordination régionales contre les MST-EEE.
- II. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des États membres et de l'IGAD pour faire face aux MST-EEE.
- III. Promouvoir et soutenir la signature, la ratification et la domestication des instruments régionaux et internationaux pertinents pour prévenir et contrer les EEE-TST.

Résultat 4.2.2: Amélioration de la participation des acteurs étatiques et non-étatiques dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

Domaines d'intervention

- I. Renforcer le partage et l'utilisation des informations pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.
- II. Harmoniser les politiques de lutte contre l'extrémisme violent (CVE) dans la région de l'IGAD.
- III. L'ICEPCVE renforce la capacité des groupes cibles directs (États membres et acteurs de l'IGAD, chercheurs et instituts de recherche, acteurs de la société civile) à mettre en œuvre des initiatives conformes à la stratégie régionale de l'IGAD en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE)
- IV. Renforcer la capacité des groupes cibles (acteurs de la société civile, États membres et IGAD) à appliquer efficacement les pratiques exemplaires en matière de stratégies, d'outils et de méthodes de prévention.
- V. Améliorer les informations et les résultats fondés sur des données probantes à l'ICEPCVE.

Résultat 4.2.3: Renforcement de la coopération et coordination des institutions de sécurité maritime de l'IGAD dans la lutte et la prévention de sécurité maritime transnational

Domaines d'intervention

- I. Promouvoir le développement d'initiatives et de cadres régionaux dans la lutte et la prévention de la criminalité multiforme affectant le domaine maritime de l'IGAD
- II. Renforcer les capacités des États Membres dans la lutte et la prévention des menaces transnationales de sécurité affectant le domaine maritime régionale
- III. Rehausser la résilience et les capacités des communautés et groupes de la société civile de l'IGAD dans la lutte et la prévention des menaces et défis maritimes transnationaux

3.4.3 Secteur 4.3: Mer Rouge et golfe d'Aden.

Objectif de programme : Promouvoir l'engagement de l'IGAD dans la Mer Rouge et le golfe d'Aden en vue d'une meilleure coopération et des actions collectives.

Résultat 4.3.1: Amélioration de l'interaction des États membres de l'IGAD sur la mer Rouge et le golfe d'Aden

Domaines d'intervention

- I. Renforcer la synergie, le dialogue, la coopération et la coordination sur la mer Rouge et le golfe d'Aden
- II. Renforcer la sensibilisation aux initiatives de l'IGAD concernant la mer Rouge et le golfe d'Aden
- III. Coordonner les travaux du groupe de travail de l'IGAD sur la mer Rouge et le golfe d'Aden.

3.4.4 Secteur 4.4: Gouvernance, État de droit, démocratie et droits de l'homme

La région de l'IGAD est sujette aux conflits émanant de facteurs associés aux lacunes de la gouvernance démocratique, au manque de culture politique, à la tolérance, à la violation des droits de l'Homme et de l'État de droit, ainsi qu'à la gestion inefficace de la diversité régionale et au faible niveau de développement durable. Malgré les efforts des États membres de l'IGAD pour améliorer les systèmes de gouvernance aux niveaux national et régional, la région est toujours confrontée à de graves problèmes de gouvernance, à une

corruption endémique, à des violences électorales et à une faible participation des femmes et des groupes de la société civile dans l'espace politique. Ce programme se concentre sur l'assistance aux États membres dans le domaine de la démocratie, de la bonne gouvernance, des élections, de l'État de droit et des droits de l'Homme.

Objectif de programme : Aider les États membres de l'IGAD dans leur action visant à instaurer la démocratie, la bonne gouvernance, la tenue d'élections crédibles et le respect des droits de l'Homme.

Résultat 4.4.1: Amélioration de la gouvernance démontrée par des processus électoraux démocratiques, le respect des droits de l'homme et l'adhésion à l'État de droit.

Domaines d'intervention

- I. Promouvoir l'adoption de cadres et d'instruments juridiques régionaux et continentaux relatifs à la démocratie, aux élections, à la gouvernance et aux droits de l'homme.
- II. Mettre en place des mécanismes régionaux pour aider à la promotion de la démocratie, des élections, de la gouvernance et des droits de l'homme.
- III. Renforcer la capacité des institutions nationales à promouvoir la bonne gouvernance, l'État de droit, la démocratie et les droits de l'Homme.

3.4.5 Secteur 4.5: Partenariats, coordination et collaboration pour la paix et la sécurité

Étroitement aligné sur d'autres efforts de renforcement institutionnel menés par le siège de l'IGAD, notamment l'ISAP, l'initiative de collaboration en matière de paix et de sécurité se concentre sur une coordination efficace et des processus durables pour des prestations de qualité ; l'amélioration de la coordination interne et des synergies ainsi que la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'évaluation solides. Elle examine également la mise en place et le développement de partenariats avec des organisations internationales et régionales ; le renforcement des relations entre la Division Paix et Sécurité de l'IGAD et d'autres programmes de l'IGAD tels que la migration. Parmi les autres domaines figurent le soutien à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et des résolutions de suivi, ainsi que le renforcement de la communication et de la visibilité de l'IGAD. Une attention particulière devrait être accordée aux liens entre les programmes, à l'intégration de la dimension genre et au renforcement du rôle de l'IGAD en tant que source majeure d'information sur la paix et la sécurité dans la région. Les relations avec l'UA ont été renforcées par la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) depuis 2008, mais la division mettra davantage l'accent sur les liens thématiques par le biais du bureau de liaison de l'UA.

Objectif de programme : Renforcer l'efficacité de la Division Paix et Sécurité de l'IGAD pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie de paix et de sécurité.

Résultat 4.5.1: Amélioration des capacités de coordination des Division et Unités Paix et Sécurité de l'IGAD

Domaines d'intervention

- I. Renforcer les partenariats et la coordination dans le domaine de la paix et de la sécurité de l'IGAD.
- II. Rationaliser les fonctions opérationnelles et administratives de la division et améliorer la responsabilité des résultats.
- III. Prise en compte et intégration des questions transversales d'intérêt organisationnel et régional.

Résultat 4.5.2: Renforcement de la position de l'IGAD en tant que pôle régional d'information sur les questions de paix et de sécurité

Domaines d'intervention

- I. S'engager avec le département des statistiques pour identifier les ensembles de données prioritaires et élaborer une base de données régionale sur les indicateurs de paix et de sécurité.
- II. Établir et renforcer les partenariats avec les institutions de recherche et les autres dépositaires de données sur la paix et la sécurité dans la région.
- III. Renforcer les rapports des États membres sur les ensembles de données prioritaires d'intérêt régional.

3.5 SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL



Les services de développement organisationnel sont définis comme le « catalyseur » de la Stratégie visant à mettre en œuvre les interventions définies dans les quatre (4) piliers thématiques. Les catalyseurs vont permettre à l'IGAD de remplir son mandat de coopération et d'intégration régionales de manière efficace et efficiente. Les principaux services organisationnels sont de nature transversale et soutiennent directement l'exécution du mandat de l'IGAD à travers ses programmes et projets au niveau régional et national. Depuis 2019, l'IGAD a connu d'importantes réformes institutionnelles qui ont vu l'amélioration des capacités du personnel, des systèmes et procédures de gestion et la reprise des réunions régulières des organes directeurs - qui ont entériné la nouvelle structure de l'IGAD et nommé un nouveau secrétaire exécutif ainsi qu'un nouveau président de l'organisation, pour n'en citer que quelques-uns.

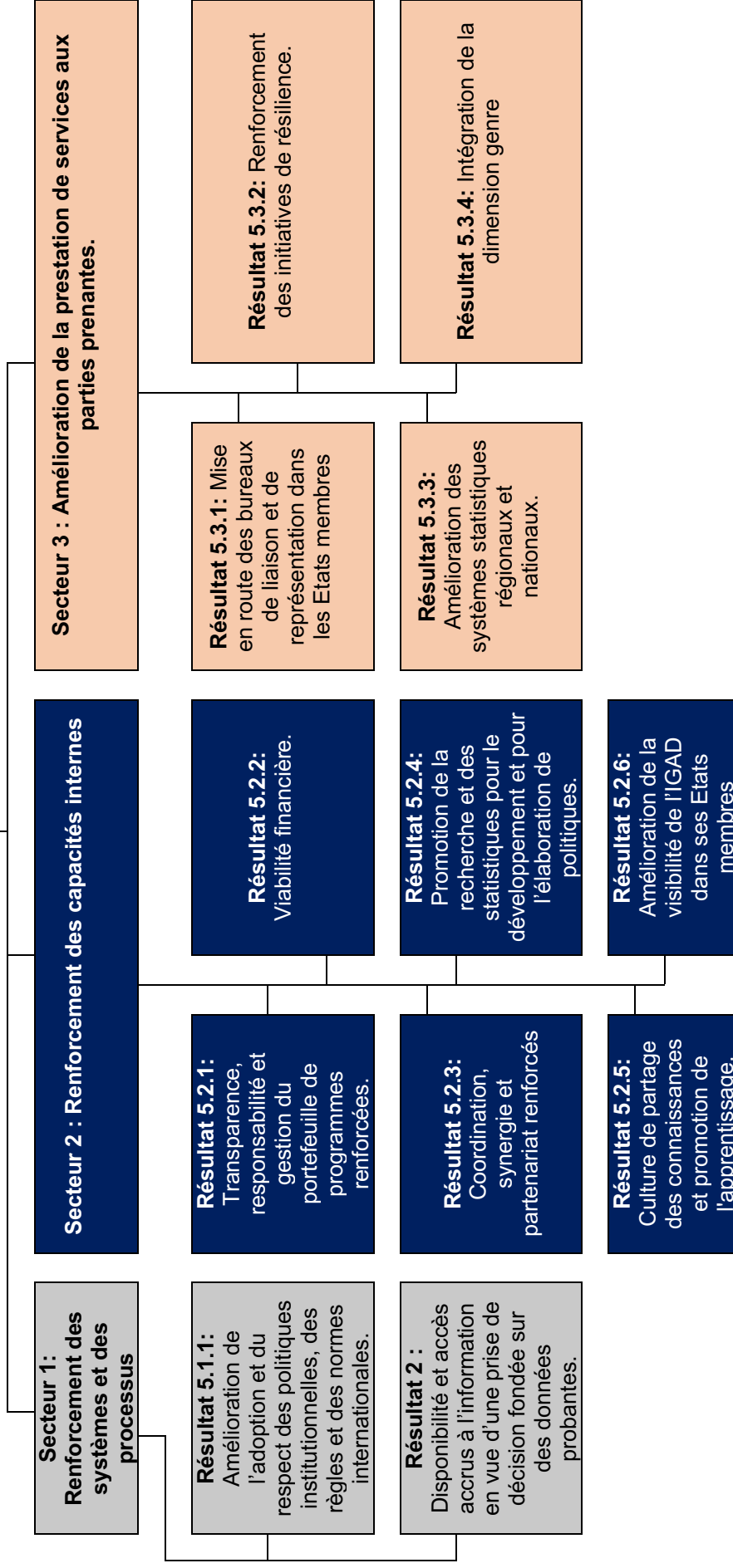
Bien que l'élan des réformes institutionnelles ait été initialement ralenti par la pandémie de COVID-19 en 2020/2021, l'IGAD a considéré cette menace comme une occasion d'explorer de nouvelles voies, notamment le lancement de son programme de numérisation visant à transformer l'IGAD en une institution sans papier dans l'ensemble du Secrétariat et de ses institutions spécialisées grâce à une solution en un clic. Cette initiative figurait en bonne place dans l'initiative des 100 jours du Secrétaire exécutif peu après sa prise de fonction en octobre 2019.

L'IGAD reconnaît pleinement que pour remplir son mandat régional de manière efficace et efficiente, des réunions régulières de ses organes directeurs doivent se tenir afin que sa branche exécutive puisse prendre des décisions stratégiques, encourager les contributions financières en temps opportun des États membres et des partenaires au développement, un personnel compétent et des processus institutionnels efficaces permettent de traduire les priorités régionales en résultats et avantages tangibles pour les citoyens et les communautés de la région.

CADRE STRATÉGIQUE DES SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL (CATALYSEURS)

OBJECTIF STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 6: RENFORCER LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'IGAD À S'ACQUITTER EFFICACEMENT DE SON MANDAT



OBJECTIF STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 6: RENFORCER LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'IGAD À S'ACQUITTER EFFICACEMENT DE SON MANDAT

3.5.1 Secteur 5.1: Renforcement des systèmes et des processus.

L'IGAD doit améliorer en permanence ses principaux systèmes et processus internes. Cela permettra d'apporter une valeur ajoutée à ses principales parties prenantes grâce à une meilleure performance organisationnelle et de préserver sa pertinence dans la région et au-delà. Ces systèmes et processus sont les technologies de l'information et de la communication, les systèmes de développement des ressources humaines, les systèmes financiers et comptables, les systèmes de budgétisation et la production de rapports, les systèmes de gestion des risques et d'audit. Les autres sont le système juridique, l'assurance qualité et les procédures standard, le système d'approvisionnement, les systèmes de communication et de gestion des connaissances, les systèmes de planification, de suivi et d'évaluation. En outre, l'IGAD doit harmoniser ses politiques et procédures sur diverses questions transversales telles que le genre, le bien-être du personnel, la sécurité et la santé.

L'objectif de ce programme est donc de perfectionner et d'intégrer les systèmes et processus existants, et de mettre en œuvre de nouveaux processus qui influent sur la performance organisationnelle de l'IGAD à tous les niveaux. À cet égard, beaucoup d'efforts seront consacrés à l'harmonisation des processus et des capacités internes, notamment en ce qui concerne l'adéquation entre les personnes, la culture organisationnelle et les technologies, afin d'exécuter les mandats de l'IGAD.

Tout en se concentrant sur des interventions qui garantiront l'efficacité des processus opérationnels internes de l'IGAD, notamment le contrôle et la conformité aux règles, aux règlements et aux normes internationales, ce secteur conduira également le programme de numérisation de l'IGAD. La numérisation impliquera la mise à jour des systèmes et des processus afin de renforcer leur efficacité. L'activité s'accompagnera de mécanismes de coordination solides en interne à l'échelle du Secrétariat de l'IGAD et de ses institutions spécialisées avec les institutions des États membres ainsi qu'en partenariat avec les différents partenaires au développement. La coordination avec les États membres devrait se concentrer sur l'adoption d'une approche holistique d'une seule IGAD dans les États membres en rapprochant l'IGAD des populations. Ces interventions intégrées permettront de renforcer la capacité institutionnelle de l'IGAD à remplir son mandat de manière efficace et efficiente.

Objectif de programme : Mettre en place des systèmes et des processus opérationnels efficaces, efficaces et réactifs.

Résultat 1 : Amélioration de l'adoption et du respect des politiques institutionnelles, des règles et des normes internationales.

Domaines d'intervention

- I. Mettre en place et promouvoir des systèmes, des politiques, des procédures et des normes.
- II. Appliquer des systèmes de contrôle interne sur la base d'un cadre de responsabilité clair pour fournir des services de qualité.
- III. Institutionnaliser le système de gestion des risques.
- IV. Renforcer les systèmes, politiques, processus et procédures de l'IGAD en matière de ressources humaines et d'administration.

Résultat 2 : Disponibilité et accès accrus à l'information en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes.

Domaines d'intervention

- I. Déployer la feuille de route de l'IGAD en matière de numérisation.
- II. Mettre en place des systèmes d'information intégrés.
- III. Institutionnaliser la diffusion des données et des informations pour la prise de décision.
- IV. Renforcer les systèmes de planification, de suivi et d'évaluation.

3.5.2 Secteur 5.2: Renforcement des capacités internes

Ce secteur est le principal moteur et catalyseur de la stratégie de l'IGAD car il répondra aux besoins de capacités internes à tous les niveaux. Le programme vise à mettre en place les bons processus internes et de faciliter la prestation de services améliorés aux parties prenantes. A ce titre, il peut être considéré comme un « générateur » qui va assurer la disponibilité d'un capital humain possédant l'attitude, les connaissances et les compétences nécessaires ainsi que les technologies appropriées pour une exécution efficace de la stratégie. Ce programme va également encourager le développement des capacités au niveau individuel, des équipes, des divisions, des centres spécialisés et de l'organisation de manière systémique et par une approche d'apprentissage par la pratique.

Les domaines d'intérêt de ce programme sont la culture organisationnelle, le travail d'équipe, la gestion des connaissances, les technologies qui soutiennent le partage des connaissances et les processus internes, la coordination et le développement de partenariats, les statistiques, la gestion des bases de données, la mobilisation des ressources, la recherche et l'innovation, la planification, le suivi et l'évaluation.

Les interventions formulées dans le cadre de ce secteur viseront à garantir le perfectionnement des capacités des personnes afin que les tâches soient exécutées avec compétence. Il faut également veiller à ce que les compétences soient soutenues et améliorées par des mesures d'amélioration continue des performances et que la culture de la performance, de la collaboration et de l'apprentissage soit encouragée. Il s'agira de mettre en place une structure qui permette la coordination et une fourniture efficace et rapide de services aux États membres. Dans cette optique, l'IGAD accordera une attention particulière au renforcement de ses récents chefs de mission pour en faire des représentants à part entière dans les États membres, afin de renforcer la coordination et la capacité à fournir des services à la population. Cette approche innovante et non éprouvée de l'IGAD, au cours de son existence de plus de trois décennies, nécessitera un équilibre de son personnel technique entre le siège et les États membres.

Objectif de programme : Améliorer le rendement organisationnel ainsi que l'efficacité et l'efficacité opérationnelles.

Résultat 1 : Transparence, responsabilité et gestion du portefeuille de programmes renforcés.

Domaines d'intervention

- I. Mettre en œuvre des systèmes solides de gestion des performances.
- II. Intégration et inclusion de la dimension de genre dans les politiques et les programmes

Résultat 2 : Viabilité financière.

Domaines d'intervention

- I. Déploiement et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de l'IGAD
- II. Soutenir l'élaboration, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des initiatives/programmes phares de la Vision 2050 de l'IGAD et de ses plans stratégiques.

Résultat 3 : Coordination, synergie et partenariat renforcés.

Domaines d'intervention

- I. Améliorer les mécanismes de coordination interne et externe.
- II. Promouvoir le partenariat et la mise en réseau pour le développement des connaissances.

Résultat 4 : Promotion de la recherche et des statistiques pour le développement et pour l'élaboration de politiques.

Domaines d'intervention

- I. Fournir des données et des indicateurs pour répondre aux besoins statistiques des politiques, programmes, projets et interventions de développement de la région IGAD.
- II. Promouvoir un programme de recherche pour le développement.

Résultat 5 : Culture de partage des connaissances et promotion de l'apprentissage.

Domaines d'intervention

- I. Déployer la stratégie de gestion des connaissances de l'IGAD
- II. Renforcer l'action de la direction visant à promouvoir des pratiques positives de gestion des connaissances.

Résultat 6 : Amélioration de la visibilité de l'IGAD dans ses Etats membres

Domaines d'intervention

- I. Améliorer les services de communication et de relations publiques
- II. Promouvoir et renforcer la marque et la visibilité de l'IGAD dans les États membres.

3.5.3 Secteur 5.3: Amélioration de la prestation de services aux parties prenantes.

Le programme vise à améliorer la qualité des services fournis aux principales parties prenantes de l'IGAD. Il s'agit des institutions des États membres aux niveaux national, infranational et frontalier, le secteur privé, les acteurs non-étatiques et les partenaires au développement. Les services de l'IGAD suivent les principes de subsidiarité, de valeur ajoutée et de complémentarité des efforts de développement des États membres, tout en reconnaissant les divers paysages économiques et institutionnels de la région. L'amélioration de la prestation de services aux parties prenantes permettra de rehausser la pertinence de l'IGAD dans la région en ce qui concerne les développements sociopolitiques, institutionnels et socio-économiques. Un tel engagement avec les parties prenantes nécessite une approche équilibrée entre l'élaboration de politiques, de stratégies, de modèles commerciaux et la mise en œuvre sur le terrain. La révision des modalités des services aux parties prenantes permettrait de garantir que les programmes et projets de l'IGAD aient des impacts tangibles au niveau des populations dans tous les domaines de son mandat. Cela nécessite une forte présence de l'IGAD dans ses États membres. Désormais, le programme rapprochera l'IGAD de la population en fournissant des services de qualité qui répondent aux besoins et aux attentes des diverses parties prenantes de manière durable, en optimisant les ressources et en respectant les délais fixés.

En outre, ce secteur se concentrera sur des interventions qui permettent de répondre de manière satisfaisante aux attentes des parties prenantes. La qualité du dialogue entre l'IGAD et ses parties prenantes sera renforcée afin de garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des engagements régionaux aux niveaux régional, national et infranational.

Objectif de programme : Le mécanisme de prestation de services de l'IGAD aux parties prenantes est solide et opérationnel au niveau national.

Résultat 1 : Mise en route des bureaux de liaison et de représentation dans les Etats membres

Domaines d'intervention

- I. Soutenir le dialogue sur les politiques régionales avec les États membres (domestication des politiques régionales, des accords, des protocoles, etc.)
- II. Soutenir les prix d'honneur, bourses et stages de l'IGAD
- III. Soutien aux comités de personnes éminentes de l'IGAD

Résultat 2 : Renforcement des initiatives de résilience.

Domaines d'intervention

- I. Renforcer les plateformes régionales et nationales de l'IDDRSI
- II. Renforcer la coopération interétatique pour la mise en œuvre de l'IDDRSI dans les zones transfrontalières et étendre le modèle d'unité de facilitation du développement transfrontalier à tous les groupes de l'IGAD.
- III. Renforcer les capacités du personnel des institutions nationales concernées / collaboratrices en matière d'applications logicielles en ligne pour soutenir la gestion du cycle des programmes et projets de renforcement de la résilience.
- IV. Intégrer les composantes des cadres de programmation de l'IDDRSI en vue d'une mise en œuvre dans les plans de développement nationaux.
- V. Promouvoir des plateformes pour le développement et la mise à l'échelle de technologies et d'innovations favorisant la résilience.

Résultat 3 : Amélioration des systèmes statistiques régionaux et nationaux.

Domaines d'intervention

- I. Mettre en place des structures de coordination et de collaboration efficaces pour favoriser la production de statistiques, la diffusion et/ou l'accès aux données et leur archivage dans l'ensemble du système statistique régional, y compris les États membres.
- II. Soutenir le renforcement des capacités statistiques dans la région de l'IGAD (y compris les États membres)

Résultat 4 : Renforcement de la promotion et protection des droits humains des femmes.

Domaines d'intervention

- I. Assurer le suivi et rendre compte des engagements internationaux, continentaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes (GEWE)
- II. Renforcer la coordination et la cohérence des priorités en matière de GEWE dans la région de l'IGAD avec l'UA, l'ONU et d'autres agendas pertinents.

TABLEAU 1: CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E)

Objectif/ Résultat	Programme/ Programme	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
PILIER I : DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
Objectif de développement stratégique 1 : Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.		Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par type (émaciation et surpoids) et par lieu (ZASA)	Réduction de 5%	Ministère de la santé et des services sociaux
		Prévalence du retard de croissance	Réduction de 10%	Sources nationales ; Ministère de la santé et des services sociaux
		Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population, selon l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES).	Réduction de 20%	Sources nationales ;
Secteur 1.1: Agriculture, élevage et économie bleue				
Objectif de programme 1.1.1 : Compléter les efforts des États membres pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.				
Augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture et de l'élevage		Taux de croissance de la productivité totale des facteurs agricoles (PTF) (pêche, production végétale, production animale)	Tous les États membres de l'IGAD atteignent une augmentation d'au moins 6 % par an.	Sources nationales ; FAOSTAT ; WDI
		Pourcentage des terres agricoles faisant l'objet d'une pratique de gestion durable.	Augmentation de 10%.	Sources nationales
		Dépenses publiques annuelles pour l'agriculture en % des dépenses publiques totales	Tous les États membres de l'IGAD affectent au moins 10 % de leur budget national à l'agriculture.	Sources nationales
		Taux de croissance des rendements pour les cinq produits de base prioritaires nationaux, respectivement.	Doublement du taux de croissance des rendements pour les cinq produits de base prioritaires nationaux respectivement.	Sources nationales
		Augmentation de l'emploi dans les industries liées aux chaînes de valeur agricoles	Augmentation de 15 %.	Sources nationales
		Terres agricoles irriguées	Augmentation de 30%.	Sources nationales
		Réduction en % des décès d'animaux résultant de maladies animales transfrontalières	Réduction de 30% des décès d'animaux résultant de maladies	Sources nationales

Objectif/ Résultat	Programme/	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
Augmentation de la productivité de la pêche, de l'aquaculture et des autres secteurs de l'économie bleue		Augmentation de la production de poisson (valeurs absolues)	animaux transfrontalières Augmentation de la production de poisson de 30 %.	Sources nationales
		Augmentation en % de la production de poissons d'aquaculture durable	Augmentation de la production de poissons d'aquaculture durable de 30 %.	Sources nationales
		Nombre d'États membres compilant des comptes satellitaires sur l'océan / la pêche	Tous (7)	Sources nationales
Augmentation du commerce des produits agricoles, du bétail, de la pêche et des produits connexes.		Pourcentage de États membres qui incluent BE dans leurs « contributions déterminées au niveau national (CDN) ».	Tous (7)	Sources nationales
		Augmentation en % de la Valeur des exportations d'animaux vivants et des produits d'élevage.	Augmentation de 20% des exportations d'animaux vivants et de produits animaux ;	Sources nationales
		Valeur absolue des exportations intrarégionales de produits agricoles de base	Augmentation de 30% de la valeur absolue des exportations intrarégionales de produits agricoles	Sources nationales
Réduction des pertes et des déchets alimentaires		Augmentation en % de la Valeur du commerce intra IGAD des produits agricoles et d'élevage.	Augmentation de 15% de la valeur du commerce intra-IGAD des produits agricoles et d'élevage.	Sources nationales
		Réduction de % des pertes post-récolte dans les chaînes de valeur stratégiques prioritaires dans la région de l'IGAD.	Réduction de 50% des PPR dans les chaînes de valeur stratégiques prioritaires	Sources nationales
		Augmentation des investissements dans la réduction des PPR	Augmentation de 20 % des investissements	Sources nationales
		Augmentation de la capacité de stockage des réserves alimentaires pour les denrées alimentaires prioritaires	Augmentation de 20% de la capacité de stockage des réserves alimentaires pour les denrées alimentaires prioritaires	Sources nationales



Objectif/ Résultat	Programme/	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
		Nombre de méthodologies et d'outils d'évaluation de PPR adoptés à la suite des formations dispensées par l'IGAD.	Adoption d'au moins 5 méthodologies/outils d'évaluation des PPR	Sources nationales
Objectif de développement stratégique 2: Améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et renforcer la résilience aux catastrophes et au changement/à la variabilité climatique.		% d'espaces terrestres et d'eaux intérieures préservés	Au moins 17%.	WDI ; Sources nationales
		% de zones côtières et marines préservées	Au moins 10%.	WDI ; Sources nationales
		% d'augmentation du couvert forestier dans la région de l'IGAD	Augmentation de 10%.	Sources nationales
Secteur 2: Gouvernance foncière				
Objectif de programme 1.2.1 : Renforcer la gouvernance, la gestion et l'utilisation des terres pour un développement inclusif et durable.				
		Réduction de % des conflits fonciers dans la région de l'IGAD.	Réduction d'au moins 30 %.	Sources nationales
Administration et utilisation des terres inclusives et sensibles aux conflits dans la région de l'IGAD		Nombre d'EM ayant des institutions d'administration foncière consolidées	Tous (7)	Sources nationales
		Nombre d'États membres disposant d'une capacité accrue pour mettre en œuvre une gestion et un aménagement du territoire qui soient inclusifs et adaptés	Au moins 3	Sources nationales
Amélioration des capacités de gouvernance, de planification et de gestion des terres dans la région de l'IGAD.		Nombre d'États membres mettant en œuvre le plan d'utilisation durable des ressources en pâturages, élaboré par l'IGAD. Pourcentage de la superficie des terres du groupe pilote faisant l'objet d'une utilisation et d'une gestion intégrées et participatives des pâturages.	A déterminer	Sources nationales
		Nombre d'innovations en matière de gouvernance foncière mises au point par l'IGAD et adoptées dans >=1 EM	Au moins trois (3)	Sources nationales

Objectif/ Résultat	Programme/ Programme	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV	
Élaboration de politiques foncières et de cadres réglementaires sensibles au genre.		Nombre d'États membres révisant et/ou formulant des politiques et des lois foncières sensibles au genre.	Au moins 5	Sources nationales	
		Pourcentage de femmes formées qui sont impliquées dans les processus décisionnels de la gouvernance foncière.	Au moins 30%.	Sources nationales	
Secteur 3: Gestion des ressources naturelles					
Objectif de programme 1.3.1 : Améliorer la gestion (utilisation, préservation, etc.) des ressources naturelles transfrontalières ;					
Amélioration de la préservation, de l'exploitation, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau		Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	A déterminer	Sources nationales	
		Augmentation en % de la collecte d'eau	Augmentation d'au moins 10 %.	Sources nationales	
		Proportion de la zone du bassin transfrontalier disposant d'un dispositif opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau	Augmentation de 10%.	Sources nationales	
		Indice de transposition locale des politiques (politiques régionales et cadres juridiques sur la gestion des ressources en eau) (0-1)	Un indice de 1	Sources nationales/calculs régionaux	
		Part des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique, bio et géothermique) dans la production totale d'énergie	Augmentation de 20%.	WDI ; Sources nationales	
		Pourcentage de la population qui dépend principalement de combustibles et de technologies propres	Augmentation de 10%.	WDI ; Sources nationales	
		Nombre de mégawatts d'énergie propre ajoutés au réseau national	Augmentation de 40%.	Sources nationales	
		Part des énergies renouvelables dans la consommation	Augmentation de 20%.	Sources nationales	

.....
2 Les activités/interventions décrites pour ce résultat sont limitées. L'équipe doit le renforcer si c'est un domaine d'intérêt pour l'IGAD

Objectif/ Résultat	Programme/	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV		
Amélioration de la gestion des ressources naturelles transfrontalières		totale d'énergie finale				
		Proportion de la biodiversité transfrontalière importante (terres/paysages marins) qui est protégée.	Augmentation de 5%.	Sources nationales/calculs régionaux		
		Augmentation en % de la couverture arborée et forestière dans les bassins versants transfrontaliers	Augmentation d'au moins 10 %.	Sources nationales		
		Nombre d'accords transfrontaliers signés	A déterminer	Sources nationales		
Secteur 4: Protection de l'environnement						
Objectif de programme 1.4.1 : Améliorer la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes transfrontaliers						
Améliorer la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes transfrontaliers.		Proportion de la biodiversité transfrontalière importante (terres/paysages marins) qui est couverte par des aires protégées, par type d'écosystème	Augmentation de 30%.	Sources nationales		
		Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres	Réduction de 10%	Sources nationales		
Secteur 5: Variabilité, prédiction et changement climatiques						
Objectif de programme 1.5.1 : Améliorer la préparation et l'atténuation des risques climatiques et l'adaptation au changement climatique.						
Capacité accrue pour surveiller et prévoir le climat et évaluer la variabilité climatique afin d'améliorer la résilience des communautés		Nombre de personnes déplacées en raison de catastrophes liées au climat.	Réduction de 30%	Sources nationales		
		Valeur estimée des pertes dues aux catastrophes météorologiques/climatiques	Réduction de 50%	Sources nationales		
		Nombre de décès résultant de catastrophes liées au temps ou au climat	Réduction de 50%	Sources nationales		
		Nombre d'États membres déclarant avoir établi ou mis en œuvre un(e) politique/stratégie/plan intégré(e) sur le changement climatique afin de favoriser le changement climatique	Tous (7)	Sources nationales		
		Nombre d'utilisateurs de produits climatiques améliorés	Augmentation de 20% des utilisateurs de produits climatiques améliorés	Sources nationales		
		Renforcement des capacités des parties prenantes et des				

Objectif/ Résultat	Programme/ Indicateur	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV	
communautés pour l'adoption et l'utilisation des services climatiques dans la région.					
Disponibilité et utilisation accrues des services climatiques pour faire face à la variabilité et au changement climatiques.		A déterminer			
Utilisation accrue des données et des technologies géospatiales pour la sécurité environnementale dans la région.		Augmentation du pourcentage national et régionales qui ont accès aux données géospatiales	Augmentation de 20% du nombre d'institutions nationales et régionales ayant accès aux données géospatiales	Rapport d'évaluation des utilisateurs/ Enquêtes et données fournies.	
Renforcement de la capacité des États membres à aborder l'atténuation et l'adaptation au changement climatique		Nombre d'institutions disposant d'experts formés à l'inventaire des gaz à effet de serre et à l'évaluation des mesures d'atténuation.	Au moins 5 institutions	Suivi des indicateurs	
Secteur 6: Gestion des risques de catastrophes					
Objectif de programme : Renforcer la préparation, l'atténuation et la résilience aux catastrophes dans la région de l'IGAD.					
Disponibilité, accès et utilisation accrues des données et des informations pour orienter la gestion des risques de catastrophes	conformes au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe sur la période 2015-2030.		Tous (7)	Sources nationales	
	Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes touchées par une catastrophe pour 100 000 personnes		Réduction de 20%	Sources nationales	
	Moyenne sur cinq ans du nombre de personnes touchées par des catastrophes		A déterminer	Réduction de 30%	Revue annuelle des statistiques sur les catastrophes ; Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED)
	Nombre d'États membres utilisant des systèmes d'alerte précoce et de réponse aux catastrophes.		Tous (7)	Sources nationales	

Objectif/ Résultat	Programme/ Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
financières de gestion des risques de catastrophe	Valeur moyenne en USD des ressources financières allouées à la gestion des risques de catastrophes dans les EM de l'IGAD.	S.O.	Sources nationales
Une meilleure préparation à l'atténuation et à la gestion des catastrophes qui menacent directement la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	Etats membres disposant de programmes d'assistance et de protection sociales Nombre de menaces pour la sécurité alimentaire identifiées et évitées grâce à des systèmes harmonisés d'alerte précoce et de réponse multirisques.	Tous (7) S.O.	Sources nationales ; base de données ASPIRE (BM) Sources nationales: des systèmes d'alerte précoce et de réponse multirisques
PILIER 2 : COOPÉRATION ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUES RÉGIONALES			
Objectif de développement stratégique 3: Développer un marché régional unifié avec une infrastructure et une connectivité étendues.	Taux de croissance du PIB	Taux de croissance annuel d'au moins 7 %.	Sources nationales
	Contribution du tourisme au PIB en termes réels	Augmentation de 10%.	Sources nationales
	Indice composite de développement des infrastructures	Au moins 30,0	Rapport sur l'indice de développement des infrastructures en Afrique, Banque africaine de développement
	Valeur ajoutée manufacturière en % du PIB	Augmentation de 10%.	Sources nationales
	Valeur des revenus générés par le tourisme % d'augmentation de l'afflux de touristes dans la région	Augmentation de 30%. Augmentation de 50%.	Sources nationales Sources nationales
Secteur 2.1: Commerce, industrie et tourisme			
Objectif de programme 1 : Promouvoir le commerce, l'investissement, l'industrie et le tourisme dans la région.			
Accroissement du commerce intrarégional de produits bruts et de produits industriels à valeur ajoutée	Commerce intrarégional en % du commerce total	Augmentation d'au moins 15%.	Sources nationales
	Valeur ajoutée en proportion du PIB (commerce, industries et tourisme)	Augmentation d'au moins 5%.	Sources nationales
	Exportations de biens et services en % du PIB	Augmentation d'au moins 5%.	Sources nationales
	Nombre d'États membres mettant en œuvre le protocole de la zone de libre-échange (ZLE) dans la région de l'IGAD	Tous (7)	Sources nationales
	Exportations intra-régionales de produits manufacturés	Augmentation de 15 %.	Sources nationales

Objectif/ Résultat	Programme/	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
		par rapport aux importations totales de produits manufacturés dans la région		
		Indice de transposition locale des politiques (pour les politiques liées au commerce régional) (0-1)	Un indice de 1	Sources nationales/calculs régionaux
		Pourcentage des barrières non tarifaires identifiées et des mesures supprimées pour faciliter le commerce transfrontalier dans la région grâce au soutien de l'IGAD.	100%	Données sur le commerce ; sources nationales
		Investissements publics dans le commerce, l'industrie et le tourisme	Augmentation d'au moins 30%.	Sources nationales
		Investissement du secteur privé dans le commerce, l'industrie et le tourisme	Augmentation d'au moins 50%.	Sources nationales
		Investissements directs étrangers (IDE) dans le commerce, l'industrie et le tourisme	Augmentation d'au moins 50%.	Sources nationales
		Nombre d'États membres mettant en œuvre le plan directeur régional pour les PME de la région de l'IGAD	Tous (7)	Sources nationales
Secteur : Développement des infrastructures				
Objectif de programme 1 : Soutenir le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de TIC dans la région				
Un meilleur accès élargi à des services TIC abordables et sûrs		Valeur (en USD) des ressources mobilisées pour le développement des TIC grâce au soutien de l'IGAD	Au moins USD (à déterminer)	Dossiers/rapports financiers ; rapports sur la mobilisation des ressources
Développement des infrastructures de transport		Utilisateurs d'Internet / Pénétration.	Augmentation de 30%.	Statistiques nationales/régionales sur les TIC collectées par l'UIT
		%Valeur des ressources mobilisées pour le développement des infrastructures de transport grâce au soutien de l'IGAD	Au moins USD (à déterminer)	Dossiers/rapports financiers ; rapports sur la mobilisation des ressources
		% de l'avancement de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures de transport dans la région de l'IGAD	Réalisation à 100%.	Rapports de mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport
Amélioration durable de l'accès à l'énergie		PourcentageValeur des ressources mobilisées pour le développement énergétique grâce au soutien de l'IGAD	Au moins USD (à déterminer)	Dossiers/rapports financiers ; rapports sur la mobilisation des ressources

Objectif/ Résultat	Programme/	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
Capacité accrue pour la mise en œuvre de projets d'infrastructure		Accès à l'électricité (% de la population)	Augmentation de 30%.	Sources nationales
		Nombre d'EM compilant des statistiques de transport sur la base de recommandations internationales	Tous (7)	Sources nationales
PILIER 3 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL				
Objectif de développement stratégique 4: Améliorer le bien-être social et la productivité humaine pour un développement inclusif dans la région		Réduction en % du TMM Taux de mortalité maternelle (TMR)		
		Taux de chômage	Réduction de 20%	Sources nationales
		Taux net de scolarisation dans l'enseignement de base par sexe, âge et localisation géographique (ZASA & zones transfrontalières)	Augmentation de 40% (A déterminer)	Sources nationales
		Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont pas dans l'enseignement, en emploi ou en formation		
Secteur 3.1: Santé				
Objectif de programme : Soutenir les efforts des autorités sanitaires nationales pour renforcer les systèmes de santé dans la région.				
Renforcement des systèmes de santé dans les zones transfrontalières et les milieux de réfugiés.		Pourcentage de centres de santé dans les camps de réfugiés et les sites transfrontaliers ne signalant aucune rupture de stock de médicaments antituberculeux et de produits de PF pendant la période considérée.	(A déterminer) Tous les centres de santé (100%)	Enquête ; données de suivi ; registres des établissements de santé sur l'approvisionnement en produits.
Amélioration de la prévention, du contrôle, de la gestion et du traitement des maladies		Nombre de sites CBC fonctionnels pour la continuité de traitement et la surveillance intégrée des maladies et la réponse (TB, HRM, COVID)	(A déterminer) 25.	Enquête ; données de suivi ; Suivi des indicateurs
		Nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1 000 personnes non infectées, par sexe, âge et populations clés (populations transfrontalières et mobiles)	Réduction de 40%	Enquêtes ; DHIS
		Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants par sexe, âge et populations clés (populations transfrontalières et mobiles)	Réduction de 40%	Enquêtes ; DHIS
		Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait par des méthodes modernes (populations transfrontalières et mobiles)	Réduction de 40%	Enquêtes ; DHIS

Objectif/ Résultat	Programme/ Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants par sexe, âge et populations clés (populations transfrontalières et mobiles)	Réduction de 40%	Enquêtes ; DHIS
Renforcement de la réglementation et de l'harmonisation de la médecine conventionnelle régionale.	Pourcentage de médicaments de qualité inférieure et falsifiés dans certains sites transfrontaliers de l'IGAD.	(À déterminer) Réduction de 10%	Enquête de base ; Rapports d'analyse d'échantillons ; Suivi des indicateurs ; Sources nationales
Secteur 3.2: Migration et déplacement			
Objectif de programme : Promouvoir des solutions durables aux déplacements forcés et faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière.			
Renforcement de la gouvernance en matière de migration et de déplacement, avec des solutions durables en place pour les populations touchées.	Nombre d'États membres ayant mis en œuvre des politiques de migration bien gérées	Tous (7)	Sources nationales
	Nombre d'États membres établissant des statistiques sur la migration de la main-d'œuvre conformément aux directives de l'OIT.	Tous (7)	Sources nationales
Élaboration de politiques fondées sur des données probantes, discours public bien informé sur les migrations et les déplacements guidés par une gestion efficace des informations et des connaissances, suivi et évaluation	A déterminer Nombre d'EM montrant une amélioration de la programmation et des rapports basés sur les résultats en matière de déplacement et de migration grâce au soutien de l'IGAD.	Tous (7)	Évaluation avant et après l'intervention
Réduction du risque de déplacement et le renforcement de la protection et de l'assistance aux migrants et aux populations déplacées.	Nombre de politiques régionales en matière de migration et de déplacement élaborées ou révisées sur la base d'éléments probants issus des produits de gestion des connaissances, de suivi et d'évaluation de l'IGAD.	Au moins 3	Équipe du programme
	A déterminer Nombre de personnes déplacées en raison de catastrophes	Réduction de 20%	Sources nationales
	Nombre d'EM montrant de meilleures pratiques en matière de protection contre le trafic et la traite des migrants et des populations déplacées, grâce à	Au moins 4	Sources nationales



Objectif/ Résultat	Programme/ Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
	l'assistance de l'IGAD.		
Secteur 3.3: Education, sciences, technologies et innovation (ESTI)			
Objectif de programme : Promouvoir un accès équitable à une éducation et à des compétences de qualité et pertinentes dans la région de l'IGAD.			
Amélioration de la coordination et de l'harmonisation de l'éducation à tous les niveaux.	Augmentation de %Nombre de rapatriés et de réfugiés bénéficiant de services éducatifs, conformément à la déclaration de Djibouti.	Augmentation d'au moins 40%.	Sources nationales
	Nombre d'Etats membres adoptant et respectant les qualifications régionales de l'IGAD	Tous (7)	Sources nationales
Mise en œuvre effective des politiques, stratégies et engagements régionaux en matière d'ESTI	Nombre de projets de recherche entrepris conjointement par au moins deux universités membres du réseau des universités de l'IGAD.	Au moins trois (3)	Rapports du réseau des universités de l'IGAD ; Indicateur de suivi
	Nombre d'EM réalisant des enquêtes sur l'innovation	Tous (7)	Sources nationales ; rapports d'enquête sur l'innovation
	Indice de transposition locale des politiques (politiques régionales sur l'ESTI) (0-1)	Un indice de 1	Sources nationales ; calcul régional
	Niveau de mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine des droits de la jeunesse par les États membres de l'IGAD	100%	Sources nationales
Secteur 3.4: Emploi			
Objectif de programme : Promouvoir le travail et l'emploi décent dans la région de l'IGAD et étendre la protection sociale des populations vulnérables.			
Amélioration de l'accès aux possibilités d'emploi	Augmentation en % du nombre de citoyens travaillant dans la région de l'IGAD dans des Etats autres que ceux dont ils sont ressortissants.	Augmentation de 30%.	Sources nationales
	Proportion de la population active ne percevant pas un salaire décent	Réduction de 30%	Sources nationales ; OIT
Augmentation de la	Parité hommes-femmes dans l'emploi	Augmentation de 10%.	OIT ; Sources nationales
	Nombre d'Etats membres ayant ratifié/adopté le protocole régional sur la libre circulation des personnes, des biens et des services.	Tous (7)	
	% de travailleurs vulnérables bénéficiant d'une	100%	Sources nationales

Objectif/ Résultat	Programme/	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
couverture des services de protection sociale		protection sociale dans les institutions bénéficiant de l'intervention de l'IGAD		
		Montant des ressources publiques allouées aux filets de sécurité de la protection sociale par Etat membre	Augmentation de 30%.	Sources nationales
Secteur 3.5: Jeunesse, sports et culture				
Objectif de programme : Accroître le rôle des jeunes dans le développement régional et renforcer l'utilisation de la culture et des sports comme vecteur de cohésion sociale et d'intégration régionale.				
jeunesse, de la culture et des sports à la cohésion, l'intégration, la transformation sociale et la stabilité régionales		Contribution accrue de la % de jeunes aux postes électifs	Augmentation de 30%.	Sources nationales
		Indice de transposition locale de la politique (politique de promotion de la culture et des connaissances/pratiques autochtones) (0-1)	Un indice de 1	Sources nationales ; calcul régional
PILIER 4 : PAIX ET SÉCURITÉ				
Objectif de développement stratégique 5: Renforcer les capacités de transformation pour l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité.		Décès liés à des conflits pour 100 000 habitants dans la région IGAD, par sexe, âge et cause	Réduction de 70%	Baromètre des conflits
		Indice de paix régionale (moyenne des États membres de l'IGAD)	A déterminer	Baromètre des conflits
		Total des décès liés aux combats dans la région de l'IGAD	Réduction de 60%	World Bank/ Uppsala Data Conflict Programme/SDG/https://sdg-tracker.org/peace-justice;www.unodc.org
		Indice mondial du terrorisme - IGAD	A déterminer	Institut de l'économie et de la paix
		Indice de sécurité interne moyen sur quatre ans pour les EM de l'IGAD	A déterminer	Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED)
		Nombre de personnes déplacées par le conflit (réfugiés)	Réduction de 40%	Fonds pour la paix
Secteur 1: Prévention, gestion et résolution des conflits (CPMR)				
Objectif de programme : Améliorer les systèmes d'alerte précoce et de réponse aux conflits et renforcer les structures connexes aux niveaux				

Objectif/ Résultat	Programme/ local, national et régional.	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
Renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données pour l'alerte précoce et la réponse rapide aux conflits.	<p>Nombre de conflits armés résolus grâce aux mécanismes de soutien de l'IGAD</p> <p># Nombre d'États membres de l'IGAD disposant de systèmes fonctionnels d'alerte précoce et de réponse aux conflits à tous les niveaux.</p>	S.O.	Rapports d'avancement du CEWERU ; rapports du programme CEWARN ; rapports d'évaluation.	
	<p>Nombre de menaces de sécurité transnationales émergentes entraînant un conflit Pourcentage d'outils d'aide à la décision du CEWARN utilisés par les structures de gouvernance cibles pour formuler/mettre en œuvre des options de réponse et/ou dans la prise de décision.</p>	Zéro (0) Au moins 5	Suivi des menaces de sécurité transnationales Rapports d'évaluation ; rapports du programme CEWARN ; rapports des États de l'IGAD ; rapports d'évaluation.	
Objectif de programme 2 : Renforcer les capacités de l'IGAD en matière de diplomatie préventive, de médiation et de consolidation de la paix pour une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région.				
Amélioration de la diplomatie préventive et de la médiation pour la résolution pacifique des conflits inter et intra-étatiques.	<p>Nombre d'États membres mettant en œuvre le cadre politique harmonisé IGAD/UA pour la RDPC</p> <p>Indice de transposition locale du cadre politique harmonisé IGAD/AU PCRD (0-1)</p> <p>Nombre de décisions politiques régionales reflétant des perspectives d'inclusion (jeunes, femmes, personnes handicapées).</p>	Tous (7) Un indice de 1 A déterminer	Sources nationales Sources nationales ; calcul régional Suivi des indicateurs ; Décisions politiques	
Réduction du risque de rechute dans les pays sortant d'un conflit.	A déterminer Consensus entre les parties soudanaises sur les questions litigieuses au cours de la mise en œuvre de la R- ARCSS.	Conduite de processus de paix inclusifs au Sud-Soudan Achèvement de toutes les tâches de l'accord de paix par le gouvernement intérimaire du Sud-Soudan.	Rapports des mécanismes de suivi et d'évaluation, (JMEC) et mécanisme de surveillance du cessez-le-feu (CTSAMVM) Rapports d'avancement/de suivi	

Objectif/ Résultat	Programme/ Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
		Les non-signataires de l'accord R_ARCSS déclarent leur intention de maintenir la paix au Sud-Soudan.	Déclaration de principes - ou accords de subsidiarité à R-ARCSS
Secteur 2: Sécurité transnationale			
Objectif de programme 3 : Renforcer les capacités de prévision, de prévention, de réponse et d'adaptation de l'IGAD ainsi que de ses États membres afin de faire face aux menaces de sécurité transnationales.			
Renforcement des mécanismes de prévision, de prévention et de réponse aux menaces de sécurité transnationales existantes, émergentes et évolutives (MST-EEE)	<p>Nombre d'États membres concernés mettant en œuvre au moins 80 % des recommandations adoptées lors des réunions régionales de l'IGAD sur les menaces à la sécurité transnationale.</p>	Tous les EM (7)	Sources nationales
Amélioration de l'engagement de l'État et des acteurs non étatiques dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.	<p>Réduction de % du nombre d'incidents de sécurité dans les voies navigables et dans l'océan Indien.</p> <p>Indice de transposition locale de la politique CVE (0-1)</p>	<p>Réduction d'au moins 20%.</p> <p>Un indice de 1</p> <p>S.O.</p>	<p>Sources nationales ; Suivi des indicateurs ; Enquêtes</p> <p>Sources nationales ; calcul régional</p> <p>Sources nationales</p>
Renforcement de la coopération et de la coordination des Institutions de sécurité des EM de l'IGAD dans la lutte et la prévention contre la criminalité maritime transnationale	<p>Nombre d'opérations de sécurité maritime entreprises conjointement par deux ou plusieurs États membres de l'IGAD.</p> <p>Incidences de l'extrémisme violent dans la région de l'IGAD</p> <p>Nombre d'institutions de sécurité des États Membres engagés dans la mise en place de mécanismes de coordination dans la lutte contre la criminalité maritime transnationale</p> <p>Degré de mise en œuvre des instruments et mécanismes de lutte et de prévention de la criminalité maritime transnationale</p> <p>Nombre d'opérations transfrontalières conjointes d'application de la loi menées par les États Membres</p>	<p>Réduction de 60%</p> <p>Au moins trois États Membres</p> <p>Au moins trois États Membres</p> <p>Au moins trois États Membres</p>	<p>Sources nationales</p> <p>Sources nationales, régionales et internationales</p> <p>UN/ AU & National Sources Nations Unies, Union Africaine, et Sources Nationales</p> <p>National & Régional</p>

Objectif/ Résultat	Programme/ Résultat	Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
Secteur 4.3: Mer Rouge et Golfe d'Aden				
Renforcement de la coopération des EM de l'IGAD sur les questions relatives à la Mer Rouge et au Golfe d'Aden.	A déterminer	Pourcentage de mise en œuvre des résolutions du 46e Conseil des ministres de l'IGAD sur la mer Rouge et le golfe d'Aden	90%	Communiqué des organes politiques de l'IGAD, rapports internationaux, continentaux, régionaux et nationaux, rapport des institutions de contrepartie.
Secteur 3: Gouvernance, État de droit, démocratie et droits de l'homme				
Objectif de programme : Aider les États membres de l'IGAD dans leur action visant à instaurer la démocratie, la bonne gouvernance, la tenue d'élections crédibles et le respect des droits de l'Homme.				
Amélioration de la gouvernance démontrée par des processus électoraux démocratiques, le respect des droits de l'homme et l'adhésion à l'État de droit.	A déterminer	Score moyen sur les processus électoraux	(A déterminer)	Freedom House FIW sur les processus électoraux
	A déterminer	Score moyen sur le pluralisme politique et la participation dans les États membres	(A déterminer)	Freedom House FIW sur les processus électoraux
	A déterminer	Pourcentage de personnes qui pensent qu'il existe des mécanismes et des institutions de contrôle efficaces pour demander des comptes à leurs dirigeants.	Au moins 80%.	Enquête
	A déterminer	Nombre d'États membres qui ont entrepris des réformes électorales par le biais de processus consultatifs nationaux au cours des 3 à 5 dernières années.	Tous (7)	Sources nationales
Secteur 4: Partenariats, coordination et collaboration pour la paix et la sécurité				
Objectif de programme : Améliorer les partenariats, la collaboration et la coordination dans la mise en œuvre des initiatives de paix et de sécurité.				
Amélioration des capacités de coordination des Division et Unités Paix et Sécurité de l'IGAD	A déterminer	Niveau de mise en œuvre des programmes et projets de l'IGAD dans le cadre du pilier Paix et Sécurité (échelle 0-100%)	Au moins 80%.	PBMS ; Rapports de programmes et de projets
Amélioration/Renforcement de la position de l'IGAD en tant que pôle régional d'information	A déterminer	Pourcentage du personnel du pilier "paix et sécurité" qui se déclare satisfait du niveau de coordination, de collaboration et de gestion des partenariats dans le cadre du pilier.	Au moins 80%.	Enquête auprès du personnel
	A déterminer	Nombre de parties prenantes (institutions/organisations) accédant aux produits d'analyse de l'IGAD, qui se concentrent sur le développement politique.	Indicateur de suivi ; Dossiers des utilisateurs ;	Équipe du programme

Objectif/ Résultat	Programme/ Indicateur	Cible de l'indicateur	Source de données/ MOV
sur les questions de paix et de sécurité	la paix et la sécurité dans la région de l'IGAD.		
PILIER 5 – SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL			
Objectif de développement stratégique 6: Renforcer la capacité institutionnelle de l'IGAD à remplir son mandat de manière efficace et efficiente.	Indice de performance organisationnelle (OPI)	L'IGAD atteint et maintient un OPI de 3,8+.	Évaluation de l'OPI
	Réduction en % du nombre de questions d'audit posées par les auditeurs externes/indépendants.	>=50%	Rapports d'audit
Secteur : Renforcement des systèmes et processus internes			
Objectif de programme : Mettre en place des systèmes et des processus opérationnels efficaces, efficaces, efficaces et réactifs			
Structures institutionnelles, politiques, réglementations et normes internationales adoptées et respectées	Niveau de mise en œuvre de la nouvelle structure / du nouvel organigramme approuvé (e) de l'IGAD (échelle 0-100%)	100%	Évaluation / rapport de mise en
	Niveau de mise en œuvre de la politique de TIC de l'IGAD au sein du Secrétariat de l'IGAD et des bureaux spécialisés.	100%	Rapports d'évaluation de la mise en œuvre
	Pourcentage de postes pourvus conformément à la nouvelle structure ou au nouvel organigramme de l'IGAD.	100%	Dossiers/rapports RH
Amélioration de l'accès à l'information pour une prise de décision fondée sur des données probantes	Pourcentage de rapports annuels de suivi et d'évaluation et d'informations statistiques prioritaires qui sont publiés et diffusés dans les délais prévus	100%	Plan et registres de diffusion.
Secteur : Renforcement des capacités internes			
Objectif de programme : Améliorer le rendement organisationnel ainsi que l'efficacité et l'efficacité opérationnelles			
Augmentation durable des ressources financières pour l'IGAD	% des ressources mobilisées pour la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de l'IGAD (par les EM et les partenaires au développement)	100%	Dossiers/rapports financiers
	Taux d'absorption des fonds mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie de l'IGAD	100%	Dossiers/rapports financiers
	Ratio coûts/revenus		Suivi budgétaire
	Variation du budget		Suivi budgétaire
Amélioration de la capacité à respecter les engagements de l'IGAD de manière transparente, inclusive et responsable.	Niveau de mise en œuvre du programme et des projets de l'IGAD (échelle 0-100%)	100%	Rapports sur la mise en œuvre du programme
	Pourcentage de projets de l'IGAD atteignant le seuil d'intégration de la dimension genre conformément à la politique.	100%	Rapports d'évaluation du projet ; Indicateur de suivi
	Pourcentage des programmes et institutions de l'IGAD qui complètent et partagent des rapports conformément à leurs plans de suivi et d'évaluation respectifs.	100%	Suivi des indicateurs ; rapports de suivi et d'évaluation
	Indice de transposition locale de la politique de recherche régionale (0-1)	Un indice de 1	Sources nationales ; calcul régional

PARTIES III :

MODALITES DE MISE EN OEUVRE



4.0 DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

4.1 SOURCES ACTUELLES DE FINANCEMENT DE L'IGAD

L'IGAD est actuellement financé par des sources intérieures et extérieures. Le financement intérieur provenant des contributions des États membres représentent environ 12 % du budget total de l'IGAD et couvrent généralement l'intégralité des dépenses récurrentes du Secrétariat.

Les principaux donateurs de l'IGAD (extérieur) sont l'UE, l'USAID, la Suisse, la BAD, la Banque mondiale, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Italie et l'Allemagne - qui fournissent 81,5% du financement total des programmes. L'UE et l'USAID contribuant à elles seules à hauteur de 53,5%. Néanmoins, l'on constate l'émergence de donateurs non traditionnels, comme la Chine, la Turquie et les pays du Moyen-Orient, qui soutiennent les programmes de l'IGAD. Parmi les autres soutiens figurent le Fonds mondial, le Canada, l'Australie, le Japon, la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et le PNUD, entre autres.

En faisant appel aux partenaires traditionnels et non traditionnels, un total de **586,552,759** de Dollars US sera nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie régionale (2021-2025), avec un total de **105,543,533** de Dollars US disponibles. Par rapport au financement requis pour le programme, il se dégage un déficit de **82,0%** qui devra être comblé par des efforts de mobilisation de ressources complémentaires (Tableau 2).

TABLEAU 2: PROGRAMMES ET FINANCEMENT REQUIS (EN USD)

Programme	Besoin total en fonds	Fonds disponibles	Fonds	Pourcentage de fonds à mobiliser
Pilier 1	156,509,927	27,690,633	128,819,294	82.3
Pilier 2	58,650,000	10,307,000	48,343,000	82.4
Pilier 3	223,736,920	24,372,500	199,364,420	89.1
Pilier 4	69,630,534	20,861,400	48,769,134	70.0
Services organisationnels	78,025,378	22,312,000	55,713,378	71.4
Total	586,552,759	105,543,533	481,009,226	82.0%

4.2 NOUVELLES APPROCHES POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Compte tenu des difficultés budgétaires mondiales actuelles, en partie à cause de l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'économie, le niveau de disponibilité des ressources pour le financement du programme régional sera réduit. Selon les spéculations, après l'apparition de la Covid-19 en 2020, l'APD devrait reculer de 8 % et rebondir, si tout va bien, à ses niveaux d'avant Covid-19 en 2024. De même, on s'attend à une baisse des investissements directs étrangers (IDE) et des envois de fonds. À l'exception de la santé, les fonds mondiaux dédiés ne seront pas non plus épargnés par ce recul. Il convient donc d'explorer des dispositifs plus innovantes pour financer les programmes régionaux. Outre l'utilisation de financements mixtes, les options permettant un meilleur alignement sur l'APD pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) seront privilégiées. Par conséquent, la relance doit permettre de mettre en place des économies et des sociétés plus propres, plus saines, plus inclusives et plus résilientes, qui accélèrent les progrès au titre de l'Agenda 2030 pour les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris, sans laisser personne pour compte.

En outre, l'IGAD devrait également se positionner en tant qu'acteur et partenaire mondial stratégique afin de tirer parti de la nouvelle évolution de l'assistance des donateurs. L'IGAD devrait adopter des initiatives visant à intensifier le lobbying auprès de ses États membres afin d'augmenter le financement des programmes, ce qui se traduira ultérieurement par une réduction du niveau de l'aide extérieure. Par conséquent, tous les financements, qu'ils soient nationaux ou externes, s'articule autour de l'aide et du développement définis comme suit : i) appropriation locale, ii) transparence et responsabilité, iii) concentration sur les résultats, et iv) partenariats de développement inclusifs.

5.0 DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

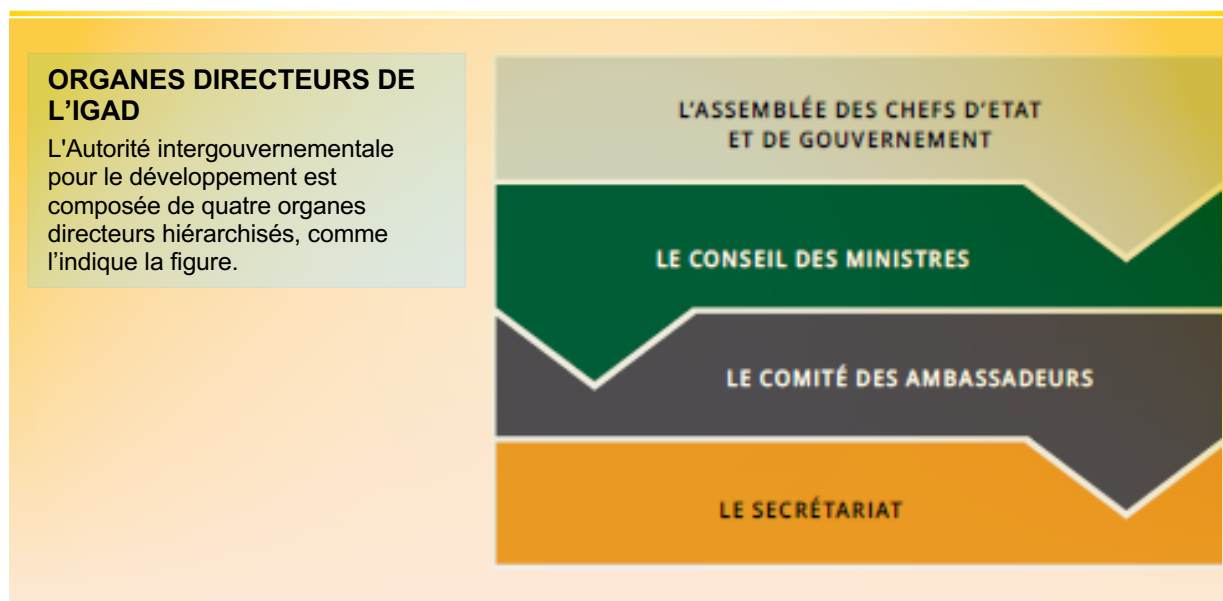
5.1 LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE L'IGAD

La structure de gouvernance de l'Autorité intergouvernementale pour le développement conserve sa structure opérationnelle et hiérarchique, comme résumé ci-dessous :

TABLEAU 3: FONCTIONS DE GOUVERNANCE DE L'IGAD

Institution	Fonction
L'Assemblée des Chefs d'état et de gouvernement	Est l'organe suprême de décision et de régulation de l'IGAD de l'IGAD. Elle détermine les objectifs, les orientations et les programmes de l'IGAD et se réunit une fois par an. Un président est élu parmi les États membres selon le principe de la rotation.
Le conseil des ministres	Composé des ministres des Affaires étrangères et d'un autre ministre de référence désigné par chaque État membre. Le Conseil élabore la politique, approuve le programme de travail et le budget annuel du secrétariat au cours de ses sessions biennales.
Le Comité des Ambassadeurs	Est composé des Ambassadeurs ou plénipotentiaires des États membres de l'IGAD accrédités dans le pays du siège de l'IGAD. Il se réunit aussi souvent que le besoin s'en fait sentir pour conseiller et guider le Secrétaire exécutif.
Le Secrétariat	Est dirigé par un Secrétaire exécutif nommé par l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Le Secrétariat assiste les États membres dans l'élaboration de projets régionaux dans les domaines prioritaires, facilite la coordination et l'harmonisation des politiques de développement, mobilise des ressources pour la mise en œuvre des projets régionaux et des programmes approuvés par le Conseil et renforce les infrastructures nationales nécessaires à la mise en œuvre des projets régionaux et politiques.

FIGURE 4: LES ORGANES DIRECTEURS DE L'IGAD



5.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le cadre de coordination et de gestion institutionnelle de l'IGAD comporte plusieurs niveaux mais présente des fonctions interdépendantes au niveau central, des États membres et des partenaires de développement. L'IGAD s'acquitte de son mandat qui consiste à promouvoir la coopération et l'intégration régionales et à apporter une valeur ajoutée à l'action des États membres visant la paix, la sécurité et la prospérité, y compris l'égalité des sexes dans la région, en mettant en œuvre des stratégies quinquennales. Vu les mutations continues dans l'environnement externe et interne, il est crucial de renforcer les capacités institutionnelles de l'IGAD afin de permettre au Secrétariat et aux institutions spécialisées d'interagir de manière efficace et efficiente avec les États membres, les partenaires au développement et les autres parties prenantes en tant qu'organisation axée sur les résultats. Dans la mise en œuvre de la stratégie, l'organisation pourrait mettre en place des dispositions institutionnelles et de mise en œuvre pour exécuter ses programmes et projets de manière efficace et efficiente. Une nouvelle structure organisationnelle a été approuvée en 2019 pour permettre à l'IGAD d'exécuter son mandat de manière efficace et efficiente. Il est actuellement en cours de mise en œuvre selon une approche par étapes.

5.3 APPROCHE DES PROGRAMMES

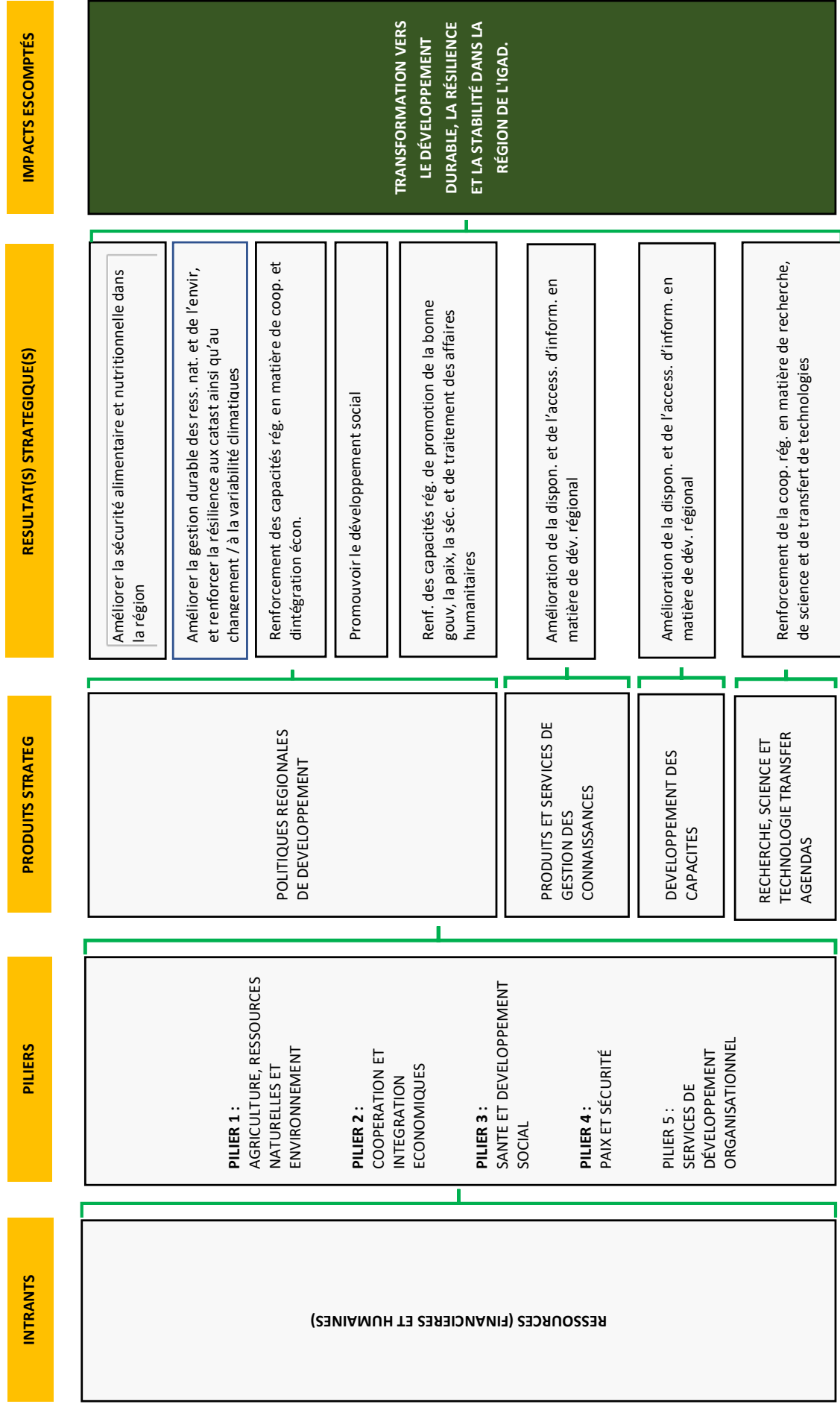
L'IGAD poursuit une approche pragmatique et progressive. Ce style se concentre sur ce qui est stratégiquement efficace, faisable politiquement, économiquement, socialement et techniquement à l'échelle régionale, nationale et internationale avec les ressources humaines et financières disponibles. Au niveau opérationnel, les interventions clés de la stratégie 2021-2025 seront organisées en piliers relevant des différentes directions et institutions spécialisées. Pour faciliter cette transformation et améliorer sa performance, son efficacité et son efficacité, l'IGAD a mis en place un système de gestion axée sur les résultats (RBM).

Le principe sous-jacent du cadre stratégique de l'IGAD est que l'IGAD reste concentrée sur les interventions à l'échelon régional et le développement de concepts de nature transfrontalière ayant une pertinence régionale et en surveillera la mise en œuvre.

À cet égard, l'IGAD s'efforce de mettre en œuvre une stratégie axée sur la promotion de la coopération régionale afin de parvenir à un développement durable, à la paix et à la sécurité dans la région. Le cadre régional reconnaît les diversités socio-économiques des structures politiques et économiques des États membres, leurs dotations en ressources, leurs priorités en matière de commerce et de développement, et leurs affiliations institutionnelles. Elle reconnaît également l'appropriation locale comme un élément crucial et décisif dans la création d'une vision et d'une stratégie communes, la définition de l'agenda et des priorités, ainsi que l'établissement d'un plan d'action. Les décisions sont largement prises de manière consensuelle.

S'agissant des piliers, l'élaboration de la Stratégie sera guidée par le cadre logique décrit dans la figure 4, qui associe chaque pilier de développement aux résultats stratégiques respectifs auxquels contribuent les produits escomptés. Ce cadre servira de base à la conception des programmes et des projets au cours des cinq prochaines années.

FIGURE 5: MODÈLE LOGIQUE D'INTERVENTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025 DE L'IGAD



5.4 COORDINATION ET COLLABORATION

Les liens sectoriels globaux s'appuient sur la mise en œuvre réussie (condition préalable) du mandat de l'IGAD à travers la Vision 2050 de l'IGAD et de la Stratégie régionale (2021-2025). Un certain nombre d'activités transversales seront éminentes au niveau opérationnel. Plutôt que de programmer en silo, le Secrétariat a introduit la flexibilité d'une mise en œuvre conjointe des activités sectorielles transversales par plusieurs directions. Cela nécessite une intégration équilibrée des piliers du développement durable, à savoir des sphères environnementale, sociale, économique et de la sécurité alimentaire ancrées sur la gouvernance, élément essentiel pour garantir une utilisation appropriée des ressources. Les politiques et les stratégies adoptées sont la programmation transnationale, le commerce régional et les obligations des agences multilatérales conduisant à des interconnexions et des synergies au niveau de l'IGAD, alignées sur les engagements mondiaux et les priorités connexes des CER. Leur transposition à l'échelon national garantit que toutes les parties opèrent à partir de la même plateforme. Cependant, les questions transversales primordiales sont celles des services organisationnels.

Parmi les questions cruciales nécessitant une coordination sont l'harmonisation des politiques, les systèmes de gestion des connaissances, y compris le plaidoyer, la sensibilisation, la communication et le partage d'informations, les partenariats et les réseaux compatibles avec les structures administratives des pays hôtes. La numérisation des systèmes et des opérations sur des plateformes en ligne facilite l'accès à l'information à différents niveaux, les partenariats dans des domaines d'intérêt commun, la simplification des opérations commerciales, des activités institutionnelles et de la prestation de services par le biais de plateformes virtuelles, afin de permettre à la région de s'engager sur la voie de la prospérité. L'efficacité opérationnelle s'en trouvera améliorée.

5.4.1 Coordination et collaboration inter- et intra-départementale

Les mécanismes de coordination et de collaboration de l'IGAD se situent à deux niveaux (interne et externe) entre les différents organes de soutien et d'exécution. Outre la collaboration entre les programmes des piliers de l'IGAD dans des domaines transversaux communs, ils coordonneront également ces efforts afin de réduire le gaspillage des ressources, la duplication des efforts et la lassitude des parties prenantes. Il est donc prudent pour les directions d'identifier les questions communes nécessitant une synergie pendant la mise en œuvre. Celles-ci peuvent être intégrées dans les plans de travail annuels.

Sur le plan opérationnel, l'IGAD travaillera avec ses États membres à travers des points focaux politiques et techniques désignés. Dans d'autres cas, à travers des centres d'excellence ou des points focaux sectoriels. Afin de maintenir une collaboration efficace à ces niveaux, des approches conjointes avec les autorités déléguées doivent être convenues.

(a) Coordination et collaboration internes

En fonction des piliers du programme, les dispositifs institutionnels internes proviennent du Secrétariat et des institutions spécialisées avec leurs systèmes de gestion, des bureaux de liaison de l'IGAD dans certaines organisations régionales et des États membres. Sous la direction du Secrétaire exécutif et à l'appui des Services organisationnels, l'IGAD veille à ce que les cadres transversaux qui soutiennent les opérations des piliers soient intégrés dans les différents programmes. En outre, afin de remédier au problème des opérations fragmentées, un certain nombre d'examen institutionnels menés dans le cadre des programmes ISAP en trois phases ont permis de renforcer le système opérationnel. La nouvelle stratégie privilégie une approche conjointe des questions transversales des piliers afin d'éliminer la duplication des efforts et le gaspillage des ressources.

(b) Coordination et collaboration externes entre l'IGAD, ses États membres, les partenaires au développement et autres parties prenantes

Au niveau des États membres et de l'IGAD, la programmation tiendra compte des structures d'exécution fonctionnelles des États membres, afin d'intégrer les activités de programme connexes dans les domaines pertinents. C'est l'inverse dans le cas des donateurs. Il est prévu que les questions connexes soient regroupées dans les domaines d'intervention prioritaires de l'IGAD. De même, la collaboration avec les parties prenantes des États membres sera déterminée par les structures opérationnelles de ces pays. On veillera toutefois à ce que les dispositions en matière de rapports permettent une désagrégation aux niveaux spécifiés dans les accords contractuels avec les partenaires au développement. De plus, et pour un engagement plus inclusif des parties prenantes, la Stratégie propose un certain nombre d'initiatives visant à étendre l'implication et la participation de la société civile ainsi que des acteurs non-étatiques, du secteur privé, des femmes et des jeunes à la préparation et à la mise en œuvre des projets ainsi qu'à la prise de décision.

5.5 STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Le partage et l'utilisation de l'information sont essentiels pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie. A cette fin, les mécanismes actuels de mise en œuvre des programmes, avec une forte implication des parties prenantes au niveau communautaire en particulier, devraient produire des informations essentielles pour améliorer la visibilité de l'impact des programmes de l'IGAD. Le même partage d'informations avec les diverses parties prenantes sera mis à profit pour une diffusion plus large. Les États membres demeureront les points focaux de la collecte d'informations. Il sera nécessaire de concevoir un autre système d'information de gestion (MIS) Web pour le système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats par le biais de plateformes appropriées au niveau national avec des liens vers les



portails Web régionaux et continentaux. Cela contribuera grandement à améliorer le flux et le partage d'informations.

La visibilité de l'IGAD doit être améliorée. Un contenu pertinent de haute qualité ayant un impact direct sur les bénéficiaires est disponible. Ces mesures s'ajoutent aux couvertures médiatiques régulières, y compris la diffusion d'informations sur les plateformes numériques, des mesures plus innovantes, notamment des récompenses pour les meilleures performances dans différentes disciplines, la sensibilisation des parties prenantes, l'organisation de journées thématiques sur le terrain, des concours de rédaction et de sport, etc. seront nécessaires.

Ces innovations exigent le renforcement de la marque IGAD grâce à un cadre institutionnel pour l'utilisation des informations de suivi et d'évaluation qui est un instrument indispensable. Il est nécessaire de simplifier l'information et de renforcer les capacités des médias pour leur permettre de communiquer des informations sur l'intégration régionale aux différentes parties prenantes.

5.6 STATISTIQUES DE L'IGAD

Des données statistiques de qualité sont nécessaires pour une planification, une programmation, une gestion des connaissances, un suivi, une évaluation et des rapports efficaces, ainsi que pour des processus d'élaboration de politiques et de prise de décision fondés sur des données en vue de l'intégration régionale.

Statistiques de l'IGAD reconnaît le fait que la révolution des données va intensifier l'utilisation et l'impact des données sur les résultats. La disponibilité d'informations statistiques harmonisées de qualité est important pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des protocoles dans la région.

L'élaboration de la Stratégie statistique de l'IGAD est éclairée par les priorités de l'organisation, la Stratégie nationale pour le développement de la statistique, les Initiatives statistiques de promotion de l'agenda de l'intégration africaine, la Charte africaine de la statistique (2009) et la Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (2017).

La stratégie des Statistiques de l'IGAD se concentre sur les domaines prioritaires suivants :

- Statistiques sur la population, l'éducation, la santé et la nutrition.
- Statistiques sur les migrations, les réfugiés, les personnes déplacées et le travail
- Statistiques sur le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes
- Statistiques sur l'environnement, le tourisme, l'économie bleue, les infrastructures, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'énergie
- Statistiques sur l'agriculture et l'élevage
- Statistiques sur le genre
- Statistiques sur la pauvreté, les conditions de vie et les revenus
- Statistiques sur la paix et la sécurité
- Statistiques sur les comptes nationaux, le commerce, les prix et la balance des paiements

L'approche a souligné les principaux défis tels que la nécessité (i) de renforcer les capacités statistiques au niveau régional et des États membres afin de garantir la qualité et l'adéquation des données en temps réel pour le suivi, l'évaluation et la production de rapports sur les domaines prioritaires de la Stratégie de l'IGAD (2021-2025), l'Agenda 2063 et les ODD 2030, et (ii) d'un cadre juridique statistique pour améliorer la coopération des États membres en matière de développement des statistiques dans la région de l'IGAD.

5.7 GESTION DES RISQUES

L'IGAD est engagée dans un processus de gestion des risques aligné sur les principes de bonne gouvernance organisationnelle. Le processus reconnaît que la gestion des risques est une stratégie importante pour la réalisation de la Vision 2050 de l'IGAD et de l'objectif global de la Stratégie régionale (2021-2025). À ce titre, en 2019, l'IGAD a adopté une approche globale de la gestion des risques, telle que décrite dans le cadre stratégique de gestion des risques (RMPPF) de l'organisation.

Les objectifs du cadre stratégique de gestion des risques sont les suivants :

- I. Identifier les principaux risques pour la réalisation des objectifs de l'IGAD.
- II. Evaluer la nature et l'ampleur des risques.
- III. Gérer les risques de manière efficiente, efficace et économique dans le cadre de l'appétit pour le risque fixé par l'Organisation.

L'ensemble des directions, institutions spécialisées, opérations et processus respecteront la stratégie de gestion des risques et collaboreront de manière cohérente et intégrée. Cela permettra d'atténuer les risques et de tirer parti des opportunités, dans la mesure du possible. Les six catégories de risques identifiées par le cadre stratégique pour permettre à l'IGAD d'anticiper et de répondre aux changements dans son environnement de prestation de services et de prendre des décisions éclairées dans des conditions d'incertitude sont les suivantes :

- I. Risques stratégiques
- II. Risques financiers / de liquidité
- III. Risques opérationnels
- IV. Risques de conformité
- V. Risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC)
- VI. Risques environnementaux





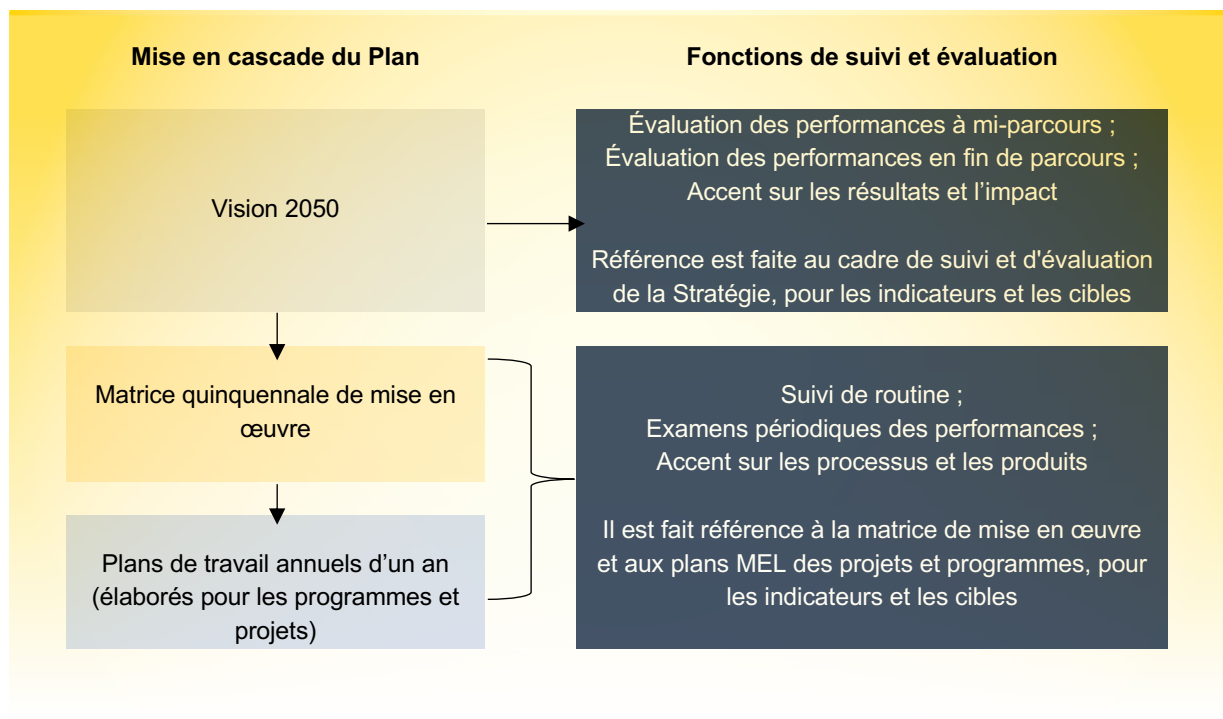
6.0 PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

La Stratégie 2021-2025 de l'IGAD sera mise en œuvre à l'aide d'une Matrice de mise en œuvre quinquennal. Cette conception sera ensuite traduite en plans de travail annuels. Cette Matrice de mise en œuvre quinquennal a été élaborée et incluse en annexe de la Stratégie. Elle décrit les résultats clés sous la forme d'objectifs de produit assortis de délais pour la réalisation de ces objectifs. La proposition comprend également des indicateurs de niveau de résultat qui seront contrôlés pendant la mise en œuvre et dont le Secrétariat de l'IGAD répondra directement. Cela concorde avec l'accent que l'IGAD met actuellement sur la gestion axée sur les résultats et avec la nécessité d'une plus grande transparence et responsabilité envers ses parties prenantes.

Les domaines d'intervention proposés pour la mise en œuvre des secteurs ont été évalués et sélectionnés sur la base des besoins prioritaires qui doivent être traités afin d'atteindre les objectifs de développement de la Stratégie. Dans le cadre de la mise en œuvre, ces priorités seront largement communiquées aux parties prenantes concernées, et les points potentiels de synergies et de complémentarités seront exploités pour des résultats optimaux. La Stratégie sera mise en œuvre à l'aide d'un plan opérationnel de l'IGAD (IOP) qui a été élaboré par un processus de planification conjoint, afin de s'assurer qu'il contient les budgets et activités clés annuels prévus conformément aux programmes et projets à mettre en œuvre dans l'année. En outre, pour assurer un suivi suffisant des projets et programmes à mettre en œuvre dans le cadre de l'IOP, un suivi continu sera assuré au niveau du projet et de l'organisation à travers des examens conjoints des performances. Néanmoins, un engagement important est nécessaire de la part des différentes parties prenantes pour la réalisation des interventions prévues. On peut manifester au mieux cet engagement par l'alignement des plans de travail annuels sur la Stratégie via la matrice de mise en œuvre, et par le suivi des performances à travers les indicateurs proposés aux niveaux des produits et des résultats.

En tant que catalyseur, les services de développement organisationnel de l'IGAD mèneront des interventions visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie. Cependant, certaines des interventions proposées, telles que la numérisation des processus et des fonctions, impliquent un changement de culture. La capacité et la volonté de changement sont primordiales, tout comme la nécessité d'une structure organisationnelle qui soutient la Stratégie.

FIGURE 6 : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE



Les ingrédients suivants seront essentiels à la mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de l'IGAD :

- I. **Une culture organisationnelle favorable** : l'ensemble du personnel du Secrétariat et des institutions spécialisées de l'IGAD doit s'approprier la Stratégie et soutenir sa mise en œuvre. Pour une mise en œuvre efficace, l'IGAD doit donc cultiver une culture organisationnelle favorable qui considère le personnel comme un élément clé du processus de mise en œuvre.
- II. **Ressources financières** : la matrice de mise en œuvre proposée décrit les besoins budgétaires dans chaque domaine d'intervention. Elle fournit également des détails sur le budget disponible et le déficit. Par conséquent, les ressources doivent être mobilisées et le déficit comblé en temps utile en vue d'une mise en œuvre dans les délais prévus par la Matrice.
- III. **Suivi et évaluation des performances** : ce point doit être profondément ancré et imbriqué dans la mise en œuvre de la Stratégie. La demande et l'utilisation de données doivent être mises en avant à tous les niveaux (projets, programmes, départements, etc.). La haute direction se fera le champion de l'utilisation de la recherche, du suivi et de l'évaluation en tant qu'outils d'apprentissage et d'adaptation, et l'institutionnalisera. Les différentes équipes de programme élaboreront leurs plans MEL alignés sur la Stratégie et les mettront pleinement en œuvre pour assurer la disponibilité et l'utilisation des données de suivi.
- IV. **Politiques et procédures internes favorables** : comme évoqué dans les paragraphes précédents, les politiques et procédures de l'IGAD seront examinées et révisées de manière à accroître leur efficacité tout en préservant leur intégrité.
- V. **Intégration de la technologie dans les processus de l'IGAD** : étroitement liée à la question des politiques et procédures internes ci-dessus, l'IGAD est en train d'automatiser ses processus opérationnels en vue d'améliorer l'efficacité de la prestation de services. L'institution s'appuiera sur la technologie pour améliorer son efficacité dans la coordination et la mise en œuvre des interventions dans un contexte unique où les responsables de la mise en œuvre des différents programmes se trouvent dans des lieux géographiques différents. Comme on l'a appris pendant la période de COVID 19 dans le cadre de la stratégie précédente, le recours à la technologie est inévitable si l'on veut que la mise en œuvre se déroule comme prévu.

